

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

### 1. Questions au gouvernement (p. 2).

#### SOMMET DE LUXEMBOURG (p. 2)

MM. Bernard Charles, Lionel Jospin, Premier ministre.

#### LIAISON AÉRIENNE AVEC LA RÉUNION (p. 2)

MM. Claude Hoarau, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### RETRAITÉS (p. 3)

M. Jean-Paul Durieux, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### VIOLENCE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS (p. 4)

MM. Jean-Marie Bockel, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

#### AXE MER DU NORD-MÉDITERRANÉE (p. 4)

MM. Michel Vauzelle, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### POLITIQUE DE L'EAU (p. 5)

Mmes Nicole Bricq, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

#### RETRAITÉS (p. 6)

M. Jacques Brunhes, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE (p. 7)

MM. Michel Péricard, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

#### RETRAITÉS (p. 7)

M. Lucien Degauchy, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### POLITIQUE DE LA VILLE (p. 8)

M. Gilles Carrez, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### RETRAITÉS (p. 9)

M. Jean-Luc Prével, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### CONTRÔLE DES BOEING 747 (p. 10)

MM. Ladislav Poniatski, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### RÉDUCTION DU COÛT DU TRAVAIL (p. 11)

M. Renaud Dutreil, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 12)

## PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

### 2. Financement de la sécurité sociale pour 1998. – Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi (p. 12).

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

#### EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 16)

Exception d'irrecevabilité de M. François Bayrou : Mmes Christine Boutin, Muguette Jacquaint, MM. Gérard Terrier, Bruno Bourg-Broc, Georges Sarre. – Rejet.

#### QUESTION PRÉALABLE (p. 26)

Question préalable de M. Jean-Louis Debré : MM. Thierry Mariani, Philippe Vuilque, Mme Muguette Jacquaint. – Rejet.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 32)

MM. Bernard Accoyer,  
Georges Sarre.  
Mme Muguette Jacquaint.  
MM. Jean-Luc Prével,  
Pascal Terrasse,  
Gilles Carrez,  
André Aschieri,  
Jean-Pierre Foucher.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

### 3. Ordre du jour (p. 42).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe Radical, Citoyen et Vert.

### SOMMET DE LUXEMBOURG

**M. le président.** La parole est à Bernard Charles.

**M. Bernard Charles.** Monsieur le Premier ministre, le premier sommet européen sur l'emploi vient de se tenir à votre initiative à Luxembourg. Les défenseurs de l'Europe et de son devenir s'en félicitent car il marque un tournant dans la politique européenne.

En effet, loin des aspirations de ses créateurs, loin des aspirations des signataires du traité de Rome, l'Europe est ressentie depuis plusieurs années comme l'Europe des finances, du commerce, de la monnaie unique, du libéralisme à outrance et de la technocratie, ignorant les préoccupations quotidiennes des populations.

Si l'on veut éviter que la construction européenne, et son difficile élargissement, ne soit le bouc émissaire de toutes les difficultés économiques et sociales, il faut lui donner un souffle nouveau. L'Europe des peuples, l'Europe culturelle, mais surtout l'Europe sociale, sont les éléments essentiels de ce souffle nouveau, en particulier en direction des jeunes.

Ma question est donc simple : quel enseignement tirez-vous de ce sommet sur l'emploi et quelles initiatives comptez-vous prendre pour que les populations bénéficient concrètement de ce tournant social fondamental pour la construction européenne? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Lionel Jospin, Premier ministre.** Monsieur le député, je crois que notre pays et la représentation nationale ont tout lieu d'être satisfaits de ce sommet de Luxembourg consacré à l'emploi.

D'abord parce qu'il a eu lieu ; je rappelle que, en vingt-cinq ans, jamais un Conseil européen n'avait été spécifiquement consacré à l'emploi. C'est grâce à l'action

du Gouvernement (*Mumures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), relayée par le Président de la République (*Exclamations sur les mêmes bancs*), que ce sommet a pu se tenir.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Sommet satisfaisant par la façon dont il a été abordé par les Etats membres. En effet, malgré l'hostilité de certains, malgré les réticences d'autres, malgré l'impression de quelques-uns que ce sommet était une concession faite à la France, progressivement, grâce pour une bonne part à l'engagement de Jean-Claude Juncker, le président de l'Union, mais grâce aussi à la part que nous y avons prise par nos contributions, c'est l'ensemble des Etats membres qui ont accordé de l'importance à ce sommet et ont concouru à sa réussite.

**M. Pierre Lellouche.** Quelle réussite ?

**M. le Premier ministre.** Sommet satisfaisant aussi par la méthode nouvelle qui a été proposée et qui consiste à s'efforcer de mettre en convergence les économies et les sociétés de l'Union vers des objectifs d'emploi, de même que ces pays se sont mis en situation de convergence vers la monnaie unique. Des engagements pluriannuels ont été pris sous forme de lignes directrices, des objectifs ont été définis, dont beaucoup sont chiffrés, le suivi des plans nationaux élaboré par les Etats sera assuré chaque année, en décembre, par un sommet consacré particulièrement à l'emploi, même si d'autres points peuvent figurer à l'ordre du jour. C'est donc une démarche nouvelle qui s'engage et à laquelle nous avons contribué.

L'emploi et la croissance face à des objectifs jusque-là peut-être trop exclusivement centrés sur la monnaie et le budget, le social comme contrepoint de l'économique, l'homme davantage mis au cœur de l'Union européenne par rapport à une réflexion un peu trop exclusivement consacrée au marché, voilà les principaux résultats du sommet de Luxembourg. Il permet un rééquilibrage des objectifs de l'Union européenne. Il permet de dire qu'aux critères de Maastricht succède la démarche autour des objectifs de Luxembourg.

**M. Pierre Lellouche.** Que de contradictions !

**M. le Premier ministre.** Monsieur le député, n'oubliez pas que le Président de la République lui-même a déclaré à l'issue de ce sommet qu'il repartait satisfait et de bonne humeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical et Citoyen Vert.*)

### LIAISONS AÉRIENNES AVEC LA RÉUNION

**M. le président.** La parole est à Claude Hoarau, pour une question très courte. Or je vous vois sortir un papier, mon cher collègue...

**M. Claude Hoarau.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Les perspectives de libéralisation des transports aériens se traduisent à l'échelle mondiale par une dynamique de regroupement des compagnies aériennes, qui espèrent ainsi atteindre une taille critique garantissant leur survie dans un environnement de concurrence exacerbée.

Cette dynamique se traduit en outre par le développement de plates-formes aéroportuaires constituant de véritables plaques tournantes à l'échelle de régions entières, voire à l'échelle de la planète. Le sud-ouest de l'océan Indien n'échappe pas à ce phénomène. Au mois de juillet dernier, les compagnies aériennes de la région ont décidé de s'allier au sein d'Air Océan Indien. Cette vaste alliance, dont les études de faisabilité seront remises à la fin de l'année, entend prendre toute sa place au sein d'un océan Indien en pleine renaissance. Elle développera, outre les liaisons existantes vers l'Europe, des lignes tant vers l'Asie du Sud-Est que vers l'Asie du Sud, le Moyen-Orient ou la façade africaine.

Le groupe d'études Air Océan Indien, actuellement dirigé par un ancien ministre mauricien, entend faire de l'aéroport de l'île Maurice un véritable carrefour aéroportuaire à l'échelle de l'ensemble du bassin interne océanique. Déjà des milliards de francs sont investis dans la mise à niveau de cet aéroport, avec l'appui notamment de la Banque européenne d'investissements.

**Plusieurs députés du groupe du rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Trop long ! La question !

**M. Claude Hoarau.** Par sa présence historique dans la région, Air France joue un rôle essentiel dans le projet Air Océan Indien avec, semble-t-il, l'appui de l'Etat. Cette implication est telle que le responsable de la zone océan Indien d'Air France à la direction générale du groupe réside actuellement de façon permanente à l'île Maurice. La Réunion est totalement marginalisée et écartée du processus alors même que son statut aérien ne lui permet pas de négocier des droits de trafic, notamment vers l'Asie du Sud-Est. Or les populations de cette région peuvent constituer un gisement important tant pour le développement du secteur touristique réunionnais...

**M. le président.** Veuillez conclure.

**M. Claude Hoarau.** ... que pour l'émergence de flux économiques. Cette marginalisation est d'autant plus regrettable que l'aéroport de la Réunion, qui possède une piste longue unique dans la zone, est un outil performant mais sous-utilisé.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Hoarau.

**M. Claude Hoarau.** Nous ne comprenons pas, monsieur le ministre, pourquoi la compagnie nationale n'intègre pas la Réunion dans sa stratégie de développement dans l'océan Indien et nous vous demandons quelles mesures d'urgence vous entendez mettre en œuvre pour que cela soit désormais résolument le cas (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

**M. Jean-Claude Gaysot,** *ministre de l'équipement, des transports et du logement.* Monsieur le député, la présence d'Air France dans l'océan Indien non seulement se maintient mais est en progression. Il y a actuellement douze liaisons hebdomadaires au départ de Paris, dont cinq pour l'île Maurice. Il est vrai qu'Air France participe à un groupe de travail Air Océan Indien, qui réfléchit au développement des transports dans cette région ; la compagnie est d'ailleurs une force de proposition au sein de ce groupe.

Soyez assuré qu'Air France fait en sorte de densifier la coopération technique avec toutes les compagnies. Elle a comme vous le souci que la Réunion ne soit pas exclue du développement mais au contraire qu'elle y participe pleinement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Je vous remercie de votre concision, monsieur le ministre.

Nous en venons au groupe socialiste.

#### RETRAITÉS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

**M. Jean-Paul Durieux.** Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, les syndicats et associations de retraités expriment aujourd'hui leurs revendications et leurs inquiétudes. Vous les connaissez. Elles concernent les taux de réversion, la prestation spécifique dépendance, les fonds de pension.

Ma question concerne l'évolution des pensions et retraites, notamment des plus faibles, de celles qui sont inférieures au SMIC.

Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour en améliorer le montant tout en préservant le principe de la répartition, fondement d'une politique de solidarité nationale ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry,** *ministre de l'emploi et de la solidarité.* Monsieur le député, il y a effectivement aujourd'hui plusieurs manifestations de retraités. Ceux-ci sont inquiets parce que, depuis quatre ans, ils ont perdu un pouvoir d'achat important (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) non seulement à cause de l'évolution des retraites mais surtout à cause des prélèvements effectués sur celles-ci : 4,2 % depuis quatre ans, soit 1,3 % de CSG en 1993, 0,5 % de RDS, ainsi que 1,2 % de cotisations maladie en 1996, 1 % de CSG ainsi que 0,2 % de cotisations maladie en 1997.

En ce qui concerne les prélèvements, les premières décisions du Gouvernement sont en rupture complète avec la pratique précédente, puisque le basculement des cotisations maladie vers le RDS sera à coût nul pour la quasi-totalité des retraités : les 2,8 % d'augmentation de la CSG correspondront en effet à une diminution identique des cotisations maladie.

**M. Bernard Accoyer.** C'est faux !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Maintenant se pose le problème de la revalorisation des retraites, prévue par la loi du 22 juillet 1993, dite loi Balladur, laquelle a décidé une indexation sur les prix.

Cette loi arrive à son terme à la fin de 1998. Nous avons donc encore plusieurs mois pour décider, au regard de l'évolution du régime général et des régimes spéciaux, quel type d'évolution des retraites nous voulons mettre en place.

**M. Jean Bardet.** Pourquoi les retraités manifestent-ils ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous avons pour l'instant deux soucis.

**M. Pierre Lellouche.** Seulement deux ?

**M. François Vannson.** Les retraités ont été trompés par les socialistes !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous voulons d'abord que, si la croissance reprend, comme nous le croyons, les retraités ne restent pas, contrairement à ce qui s'est produit dans le passé, à l'écart de l'évolution de la croissance et des revenus qu'elle induit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jean-Luc Reitzer.** Des mots ! Des mots ! Il nous faut des actes !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Notre deuxième souci, et vous n'en serez pas étonné, est que ceux qui perçoivent les retraites les plus basses bénéficient le plus de l'évolution qui sera décidée.

Telles sont les règles que nous mettons en place au moment où nous examinons à nouveau le problème de la revalorisation de retraites. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### VIOLENCE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

**M. Jean-Marie Bockel.** Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question porte sur la montée récente de la violence dans les transports publics un peu partout en France, alors que nous avons fait à juste titre de la sécurité dans les transports publics une priorité pour améliorer la qualité de la vie.

Certes, des réponses ont déjà été apportées en matière de prévention, en matière de médiation, et elles ont porté leurs fruits face à l'incivisme.

Mais nous sommes confrontés aujourd'hui à des faits graves – comme ce week-end à Mulhouse, Nancy ou ailleurs –, qui ont un effet désastreux sur la fréquentation des transports en commun comme sur la motivation des personnels.

Vous avez réagi très vite à ces problèmes. Aujourd'hui, nous avons le devoir d'anticiper. Certes, nous ne devons pas tomber dans une surenchère sécuritaire ; d'ailleurs, les conducteurs eux-mêmes savent que ce n'est pas la réponse. Mais nous devons anticiper, par exemple en ce qui concerne la délinquance juvénile. Il est important qu'on parvienne à un équilibre, que la sanction soit rapide et adaptée, qu'il y ait une bonne responsabilisation des familles, mais il est important également que, pour la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité, qui seront très souvent, dans nos villes, prioritaires en ce qui concerne les transports publics, nous bénéficions de moyens adaptés permettant de constituer des brigades spécialisées ou, plus généralement, de renforcer une présence sécurisante sur le terrain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Gilbert Meyer.** Très bien !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Bravo ! Vous évoluez vite !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, j'ai été très attentif aux incidents qui se sont produits récemment à Mulhouse, à La Seyne ou à

Nancy. Il est clair que, en s'attaquant aux transports en commun, un certain nombre de jeunes – souvent une poignée – visent le seul lien qui existe entre certains quartiers sensibles et le cœur des villes.

Ces incidents sont intolérables, d'abord pour les conducteurs d'autobus ; ceux de Mulhouse se sont mis en grève et ont repris le travail après que vous leur avez donné des assurances. J'ai fait en sorte qu'une compagnie de CRS soit mise en mouvement dans cette ville pour assurer les tâches de sécurisation immédiate.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Pendant huit jours !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le département du Haut-Rhin bénéficiera de quatre-vingt-trois adjoints de sécurité. Cela permettra, par redéploiement d'effectifs, la mise en place d'une brigade spécialisée permettant de sécuriser les transports en commun.

Mais il est clair que le problème est plus général. Il faut que les contrats locaux de sécurité qui doivent être mis en place dans toutes les agglomérations, en particulier celles où il y a des transports en commun, permettent d'établir un diagnostic précis et de formuler certaines propositions.

Des brigades pourront être constituées et des recrutements d'agents locaux de médiation entrepris afin que les moyens existent pour réprimer ces atteintes à des libertés absolument fondamentales, et à la première d'entre elles, celle d'aller et de venir.

Mais il est clair qu'il y a place, en amont, pour la prévention. Je sais l'effort que vous faites pour la politique de la ville. Il faut également développer l'éducation civique et rappeler ce que doit être l'autorité parentale : quand on met des enfants au monde, cela crée quelques devoirs.

Il faut aussi, comme je l'ai fait lors du colloque de Villepinte, qui a été clôturé par M. le Premier ministre, se demander comment l'on peut réprimer les agissements délictueux commis, comme c'est le cas à Mulhouse, par des jeunes âgés de onze à dix-huit ans.

**M. Charles Cova.** Il n'y a qu'à supprimer les allocations familiales !

**M. le ministre de l'intérieur.** Entre les formules éducatives et la prison, il y a certainement place pour quelque chose d'autre. Il faut faire appel à la recherche, à l'imagination, à la proposition sans se dissimuler qu'il y a là un phénomène nouveau, lié à certaines formes de désagrégation sociale.

**M. Bernard Accoyer.** Baratin !

**M. le ministre de l'intérieur.** Une mission a été confiée à Mme Lazerges et à M. Balduyck. Sur cette base nous comptons prendre des mesures efficaces.

Il faut rappeler à chacun que la République, c'est la liberté, mais aussi les règles qui permettent de vivre librement dans une société démocratique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

#### AXE MER DU NORD – MÉDITERRANÉE

**M. le président.** La parole est à M. Michel Vauzelle.

**M. Michel Vauzelle.** Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, la construction européenne présente souvent un aspect un peu abstrait qui fait que certains de nos compatriotes ne la comprennent pas toujours très bien.

En revanche, il est un domaine, celui de l'aménagement du territoire, dans lequel nous avons affaire à des éléments très concrets d'équipement et où il devrait y avoir coïncidence entre ce que serait un bon aménagement du territoire européen et ce que serait un bon aménagement du territoire national. C'est le cas notamment d'un axe central pour l'Union européenne, qui a été dessiné non seulement par la géographie, car il suit la vallée du Rhône et de la Saône, mais aussi par l'histoire – sans remonter à la Lotharingie, c'est le royaume d'Arles dont vous me permettez d'évoquer ici le caractère historique.

Ma question est d'actualité, car elle porte sur les équipements nécessaires à une meilleure liaison des régions situées entre la mer du Nord et la Méditerranée, le Rhin et la Méditerranée. Cela concerne l'Alsace, la Franche-Comté, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que des villes comme Mulhouse, Lyon, Arles ou Marseille. Une mission parlementaire vient d'être créée.

**M. Jean Bardet.** Encore une !

**M. Michel Vauzelle.** Oui, mais celle-ci est capitale car elle doit étudier la maîtrise des liaisons entre l'Alsace, toute les régions concernées et la Méditerranée.

Après l'abandon du projet du canal Rhin-Rhône (« Pourquoi ? » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), quel calendrier prévoyez-vous, monsieur le ministre, et quel type de concertation envisagez-vous d'avoir avec les élus de ces régions ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. (« Mme Voynet ? » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Monsieur le député, il est évident que l'axe dont vous parlez est décisif pour la France et pour l'Europe.

S'agissant de la décision prise pour le canal Rhin-Rhône, vous en connaissez les raisons ; je ne vais pas les rappeler. (« Si ! » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Mais le Gouvernement est déterminé à permettre l'achèvement de la liaison Saône-Rhône-Marseille par péniches à grand gabarit, qui s'inscrit dans la poursuite de cet effort.

Pour ce qui est des voies fluviales, vous le savez également – je l'ai dit lors de la présentation de mon budget –, les dotations du fonds d'intervention des transports terrestres et des voies navigables consacrées à ces dernières augmenteront de 23 % en 1998. Mais il n'y a pas que les voies navigables. Les liaisons SNCF sont également très concernées par cet axe. Le précédent gouvernement n'avait pas prévu le financement de l'achèvement du TGV Méditerranée, qui a été décidé par le gouvernement actuel. Le TGV Méditerranée sera donc achevé et les travaux vont se poursuivre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

A cela, il faut encore ajouter la perspective positive du TGV Rhin-Rhône. Une fois réalisé, celui-ci permettra de libérer des structures de transports, offrant des possibilités nouvelles de transit, comme vous le souhaitez, vers Marseille-Fos, c'est-à-dire la Méditerranée, avec la volonté que ce pôle d'équilibre Nord-Sud soit pleinement amplifié.

Pour ce qui est de la concertation, Mme Dominique Voynet (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) travaille à une révision de la loi du 4 février 1995 sur l'aménagement du territoire et va discuter des schémas modaux et intermodaux de transports.

**M. Philippe Vasseur.** Nous sommes sauvés !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Tout cela se réalisera donc dans les semaines et les mois qui viennent. La concertation, que vous demandez, se fera dans ce délai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Philippe Vasseur.** J'ai rien compris !

#### POLITIQUE DE L'EAU

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Bricq.

**Mme Nicole Bricq.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Madame la ministre, il s'agit d'une question essentielle qui concerne tous nos concitoyens et je ne doute pas que tous les députés ici présents aujourd'hui ont ce souci de proximité avec leurs électeurs. Je veux parler en fait d'une ressource essentielle : l'eau. En effet, il n'est pas de semaine sans que l'actualité ne ramène ce sujet dans les colonnes de la presse. Naguère, il s'agissait des problèmes de contrats d'exploitation et de distribution passés avec des grands groupes privés. La semaine passée, ce sont deux rapports, l'un du Commissariat général du Plan, l'autre de la Cour des comptes, qui ont mis à jour certaines évidences qu'il fallait coucher sur le papier s'agissant des agences de l'eau.

Aujourd'hui, on observe un phénomène dangereux chez nos concitoyens. La méfiance, l'inquiétude, voire un sentiment d'inégalité ou d'injustice sont le lot commun face à de nombreuses disparités entre les communes, à de nombreux déséquilibres et *in fine* à des tarifs différents selon l'endroit où l'on se trouve. Il suffit même parfois de très peu de kilomètres pour que la facture d'eau passe du simple au triple.

Madame la ministre, à l'issue de la réunion annuelle des présidents de comités de bassin, vous avez fait des déclarations selon lesquelles, d'ici à quelques semaines, vous proposeriez au Premier ministre une réforme de l'intervention publique. Pouvez-vous indiquer au Parlement sur quelles orientations vous fonderiez cette recommandation au Premier ministre ? Il est temps de restaurer la confiance par la transparence (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) au niveau de la distribution, de l'exploitation et de la programmation des agences. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

**Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Comme vous l'avez souligné, madame la députée, deux rapports récents ont conduit à s'interroger sur la pertinence du système français des agences de l'eau.

Si je dispose à cette heure du rapport du Commissariat général du Plan.

**M. François d'Aubert.** De l'excellent commissaire au Plan !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... disponible et public, il n'en est pas de même du rapport de la Cour des comptes, qui est en cours de finalisation mais qui ne manquera pas d'être rendu public dès que sa version définitive me sera parvenue.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire devant la conférence des présidents des comités de bassin, je ne pense pas que le système français des agences de l'eau mérite l'excès d'indignité dont l'accable le rapport du Commissariat général du Plan. En effet, nous tenons beaucoup à la planification par bassin versant qui assure la cohérence des politiques menées, ainsi qu'au fait que, dans ces agences de l'eau, tous les acteurs puissent discuter, dialoguer, travailler ensemble, qu'ils soient usagers de l'eau, membres d'associations, élus ou gestionnaires. Simple-ment, trente ans après la mise en place des agences, le moment paraît venu de corriger certains dysfonctionnements.

D'abord, il y a, à l'évidence, une mauvaise application du principe pollueur-payeur. En effet, certains usages de l'eau contribuent très peu à remplir les caisses des agences. Je pense notamment à des usages agricoles ; je l'ai déjà dit à plusieurs reprises publiquement. Si 80 % de l'eau dans le bassin Adour-Garonne sont utilisés pour l'irrigation, 1 % seulement des redevances provient de cet usage de l'eau. (*Exclamations sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République.*) De même, les centrales nucléaires bénéficient d'un abattement de 95 % de leur redevance. Il n'est pas certain que cet avantage puisse perdurer.

Une autre évolution nous paraît inquiétante. Il devient de plus en plus difficile d'assurer une sorte de solidarité financière entre les bassins et de financer les politiques d'intérêt public que sont les politiques d'étude du patrimoine ou de police de l'eau. Il nous semble important de le rappeler. Les redevances sont de l'argent public et ne sont pas la propriété de ceux qui les paient. C'est pourquoi nous souhaitons faire des propositions qui seront soumises aux présidents des comités de bassin. Elles feront l'objet d'un large concertation. Parmi ces propositions figure la création d'une Haute Autorité de l'eau (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) qui serait notamment chargée de rendre publics des éléments relatifs à la constitution du prix de l'eau et au caractère polluant des différents usages de l'eau. Je crois beaucoup à cette idée d'une Haute Autorité qui pourrait éclairer le débat.

Je crois aussi beaucoup à la participation des agences au financement d'actions d'intérêt général, notamment à la police de l'eau. Aujourd'hui, sept acteurs publics sont responsables de celle-ci. L'émiettement des forces explique, pour une part, l'inefficacité relative du dispositif. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe communiste.

#### RETRAITÉS

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, vous avez constaté les inquiétudes qu'éprouvent les retraités.

Ils sont inquiets, vous l'avez rappelé, pour le pouvoir d'achat des retraites et des pensions, mais aussi du fait des prélèvements dont ils ont été l'objet. Ils réclament une indexation de ces retraites et pensions sur les salaires et non plus sur les prix ainsi qu'une augmentation des pensions inférieures au SMIC. Ils attendent, notamment à l'occasion de l'échéance que vous avez évoquée, celle du 1<sup>er</sup> janvier prochain, dans le cadre des revalorisations réglementaires, un geste significatif du Gouvernement.

Ils sont également préoccupés par l'application de la loi sur la prestation d'autonomie. Vous avez annoncé, madame le ministre, la préparation d'un projet de loi de substitution. Ne serait-il pas possible, dès maintenant, de prendre des dispositions transitoires, notamment pour assurer l'égalité des prestations quel que soit le département ?

Enfin, les retraités s'inquiètent des fonds de pension, qu'ils ressentent à juste titre comme une menace pour notre système français de répartition.

Madame le ministre, les retraités attendent et espèrent beaucoup du Gouvernement. Leurs représentants émettent aujourd'hui, dans les manifestations, le vœu que s'ouvrent un véritable dialogue et des négociations avec le Gouvernement. Comment comptez-vous les engager ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, l'inquiétude des retraités tient d'abord aux pertes de pouvoir d'achat qu'ils ont connues ces dernières années. Aujourd'hui, nous pouvons leur affirmer qu'ils ne perdront plus de pouvoir d'achat et, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'ils participeront aux fruits de la croissance, notamment ceux qui touchent les retraites les plus faibles.

Au-delà vous avez parlé du problème de l'application de la prestation spécifique dépendance. Il faut dire les choses simplement. Cette prestation spécifique dépendance a suscité une longue attente. Après avoir été annoncée, après avoir donné lieu à des projets de loi et à des expériences, elle ne venait pas. Aujourd'hui, elle existe, avec ses avantages et ses failles.

Son premier avantage, c'est d'exister, mais c'est aussi de permettre une coordination gérontologique sur le territoire et de faire en sorte que toute personne âgée dépendante puisse recevoir une aide en fonction de ses niveaux de dépendance et de revenus. En revanche, des problèmes majeurs d'application se posent d'un département à l'autre et je réunis demain le Conseil national de gérontologie pour en parler. J'ai d'ailleurs déjà réuni les présidents de conseils généraux à ce sujet. Nous nous rendons compte en effet que, d'un département à l'autre, les aides apportées pour le placement en établissement varient de un à dix et que, pour le placement à domicile, certains poussent les personnes âgées à conclure un accord de gré à gré avec une personne en direct, sans passer par des organismes qui professionnalisent les personnes d'aide à domicile, pour en réduire le coût. Ce n'est pas acceptable.

Je ferai donc demain, au Conseil national de gérontologie, des propositions qui permettront avant l'été, premièrement, de remettre à plat le système d'aide à domicile pour que le niveau de dépendance et de ressources

soit l'élément majeur qui entre en compte avec la professionnalisation des personnels et, deuxièmement, de trouver ensemble une tarification nationale des organismes qui reçoivent aujourd'hui les personnes âgées, afin de régler enfin définitivement, au-delà de la PSD, ce problème de la tarification. J'ai toutes les raisons de penser que ces questions seront réglées avant l'été de manière globale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République.

#### IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

**M. le président.** La parole est à M. Michel Péricard.

**M. Michel Péricard.** C'est sans beaucoup d'illusion que je vous adresse ma question, monsieur le ministre de l'intérieur (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), tant vous pratiquez, semaine après semaine, l'art consommé de l'esquive, ne répondant jamais aux questions de l'opposition. Mais notre patience est infinie, et nous vous la reposerons !

Pour m'en tenir à vos chiffres, 150 000 clandestins se sont déclarés. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Ce ne sont donc plus des clandestins, même s'ils sont toujours en situation irrégulière.

**M. Pascal Terrasse.** Qu'avez-vous fait, vous ?

**M. Michel Péricard.** Vous avez dit qu'un peu plus de 10 000 ont été déjà régularisés et qu'un peu moins de 10 000 ne l'ont pas été. Un calcul approximatif me permet de penser qu'à la fin de la période d'étude des dossiers, ce sont encore environ 70 000 immigrés qui n'auront pas été régularisés. Ma question est toute simple, monsieur le ministre : qu'allez-vous en faire ? Quand vont-ils repartir ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) C'est tout. Répondez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

**M. Albert Facon.** C'est une question de Jean-Marie Le Pen.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, je suis extrêmement surpris de vous entendre évoquer un chiffre qui n'est que le legs que vous nous avez laissé (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) car ces femmes et ces hommes existaient. Ils se sont manifestés sur la base d'une circulaire qui définissait des critères faisant appel, pour l'essentiel, à un droit reconnu par un accord que nous avons signé en 1950, à savoir la Convention européenne des droits de l'homme dans son article 8. Certains réexamens sont en effet conduits à un rythme que certains trouvent trop lent, d'autres trop rapide, mais qui tient compte de la nécessité de recevoir chacun personnellement. En tout cas, cette procédure va se dérouler jusqu'au 30 avril 1998, car c'est la date que j'ai fixée.

**M. Charles Cova.** Jusqu'à la saint-glinglin !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il est trop tôt pour préjuger le résultat final. Je vous donne les chiffres actuels qui correspondent à un travail méthodique effectué par les services préfectoraux des étrangers.

**M. François Vannson.** Répondez à la question !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il est clair – nous l'avons toujours dit – que les étrangers qui ne seront pas régularisés auront vocation à retourner dans leur pays. Mais nous travaillons – une commission interministérielle y veille particulièrement sous l'impulsion de M. Sami Naïr – à définir autant que possible des conditions de retour conformes à la dignité à laquelle tout homme a droit et aux rapports que nous souhaitons conserver avec des pays qui ont été aux côtés de la France aux heures les plus tragiques et avec lesquels nous avons des relations très anciennes.

Je suis très frappé que vous me posiez cette question, alors que le souci de l'image de notre pays, de son rayonnement et de ses relations de coopération avec les pays de l'espace francophone devrait vous conduire à modérer votre propos (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste*) si, véritablement, vous aviez à cœur les vrais intérêts de la France. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour Démocratie française.*)

#### RETRAITÉS

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Degauchy.

**M. Lucien Degauchy.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame le ministre, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, signe que l'événement ne laisse personne insensible, c'est aujourd'hui la journée nationale des retraités, et nombre d'entre eux ont choisi cette date pour manifester dans les rues de nos villes. Je voudrais, à cette occasion, vous rappeler leur légitime inquiétude, et ce n'est sûrement pas les deux réponses que vous avez données précédemment qui vont les rassurer.

En effet, face à la baisse programmée de leurs revenus, ils ne pourront que constater la diminution de leur pouvoir d'achat et la réduction de leur capacité de consommation.

**M. Arthur Dehaine.** Très juste !

**M. Patrick Sève.** C'est la faute à Juppé !

**M. Lucien Degauchy.** L'augmentation des cotisations sociales, principalement de la CSG, mais aussi, et on ne l'a pas assez répété, l'augmentation de la fiscalité sur les produits de l'épargne populaire et sur les revenus locatifs vont les frapper de plein fouet. (« Très juste ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Ces compléments, apportés à une retraite souvent modeste, sont pour eux les seuls moyens de consommer au-delà d'un strict minimum.

**M. Arthur Dehaine.** Vous avez raison.

**M. Lucien Degauchy.** Si cette diminution du pouvoir d'achat ne touche pas encore, et c'est heureux, les bénéficiaires du revenu minimum vieillesse, elle affectera des retraités à peine plus fortunés pour lesquels la différence sera financièrement très sensible.

**M. Arthur Dehaine.** Tout à fait.

**M. Lucien Degauchy.** Je voudrais que vous me disiez, madame le ministre, si c'est votre conception du progrès social que d'appauvrir les retraités. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, dois-je encore rappeler les chiffres ? (« *Oui !* » sur les bancs du groupe socialiste.) Les retraités ont perdu 4,2 % de pouvoir d'achat du fait des prélèvements que vos gouvernements ont réalisés ces dernières années ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*) Telle est la réalité !

La première mesure que nous avons prise, celle du transfert des cotisations maladie vers la CSG, est neutre pour les retraités. (« *Non ! C'est faux !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Nous allons, avec eux, ne vous en déplaise, parce que nous, nous pratiquons la concertation,...

**M. Bernard Accoyer.** Ce n'est pas vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... travailler à la refonte de la loi Balladur de 1993, pour regarder comment faire évoluer les retraites.

Vous nous parlez en même temps de la taxation de l'épargne et de la faiblesse des retraites. Dois-je vous rappeler qu'aucune disposition du budget de 1998 ne taxe l'épargne populaire ? A qui ferez-vous croire que les retraités les plus modestes sont ceux qui ont des plans d'épargne d'assurance-vie de 2, 3 ou 4 millions de francs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.* – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) La démagogie a des limites, et je crois que les retraités qui sont aujourd'hui dans la rue seront rapidement rassurés. Le débat parlementaire mérite mieux que cette démagogie et ce pseudo-clientélisme que vous n'avez même pas su appliquer ces quatre dernières années. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

#### POLITIQUE DE LA VILLE

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Carrez.

**M. Gilles Carrez.** Mes chers collègues, vous reconnaîtrez que, une fois de plus, M. Chevènement n'a pas répondu à la question relative aux immigrés en situation irrégulière. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. A La Seyne, à Roubaix, à Montreuil, à Mulhouse,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Au Perreux !

**M. Gilles Carrez.** ... les quartiers difficiles connaissent à nouveau une flambée de violence inquiétante.

L'espoir qu'avait fait naître dans nos banlieues le pacte de relance pour la ville (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) est en train de disparaître ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Pourquoi ? Tout simplement parce que vous avez abandonné la politique de la ville ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* – « *Oh !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Rappelons, monsieur le Premier ministre, que, lorsque vous avez constitué votre Gouvernement en juin dernier, vous aviez oublié cette politique de la ville et qu'au dernier moment vous l'avez raccrochée au ministère tentaculaire, gigantesque de Mme Aubry.

**M. Jean-Pierre Brard.** Elle a de l'estomac, ne vous en faites pas pour elle !

**M. Gilles Carrez.** Celle-ci a commencé par critiquer l'action du précédent gouvernement, mais elle n'a rien proposé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* – « *C'est vrai !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ensuite, comme elle n'a pas le temps de s'occuper personnellement des quartiers difficiles (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), elle a commandé un énième rapport.

**M. Albert Facon.** La question !

**M. Gilles Carrez.** Sur le terrain, pendant ce temps, il ne se passe absolument rien, sauf la violence. Les administrations sont toutes démobilisées, les entreprises qui étaient intéressées par les zones franches, découragées. (« *La question !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

J'ajoute – et ceci est grave – que les jeunes de ces quartiers sont exclus du plan pour l'emploi des jeunes, puisque M. Allègre lui-même (« *La question !* » sur les mêmes bancs) n'en veut pas à l'éducation nationale parce qu'ils n'ont pas le baccalauréat. (« *Ça alors !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Pourtant, il faudrait une action quotidienne de tous les acteurs, une action ambitieuse pour se battre contre l'exclusion, contre le chômage et contre la violence qui en découle.

Monsieur le Premier ministre, ma question est simple. (« *Ah !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Quand allez-vous reprendre une véritable politique de la ville, comme l'avait fait l'ancien gouvernement ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Quand allez-vous à nouveau vous intéresser aux quartiers difficiles pour que s'y exercent à la fois la solidarité de la nation et la légalité républicaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, je pense que l'existence des quartiers difficiles dans notre pays, et notamment la désespérance des jeunes qui y vivent valent mieux que ces diatribes et que ces erreurs manifestes, permettez-moi de vous le dire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.* – *Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Puis-je vous rappeler, mais peut-être ne le savez-vous pas, que les contrats de ville signés entre l'Etat, les régions et les villes se terminent à la fin de 1998 ? J'ai

l'habitude de respecter la continuité de la République. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas remis en cause ces contrats signés par vos gouvernements il y a maintenant quatre ans.

Je vous rappelle, par ailleurs, que le pacte de relance pour la ville a été voté, par la majorité d'alors, il y a maintenant dix-huit mois. Il va donner lieu à un bilan qui doit être présenté au Parlement et que nous préparons pour juin prochain. Là non plus, je n'ai pas l'habitude, quand on annonce des zones franches, quand on annonce à des chefs d'entreprise des exonérations, par exemple, de remettre en cause des engagements de l'État en cours de programme. («*Heureusement!*» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Heureusement oui, mais alors, mettez-vous d'accord entre vous et ne posez pas de questions aussi ineptes qu'irréalistes, permettez-moi de vous le dire! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Vives protestations et claquements de pupitre sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Chers collègues, un peu de silence. Vous avez protesté car vous n'avez pas la même conception du réalisme. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Madame la ministre, poursuivez.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le président, dois-je rappeler à Mmes et MM. de l'opposition que se réunit aujourd'hui même le Conseil national des villes dans lequel ils sont largement représentés, et à qui j'ai présenté la politique que le Gouvernement entend mener? Un bilan de quinze ans de politique de la ville, que nous sommes en train de réaliser, donnera lieu à des débats démocratiques dans tout le pays. Donc, si chacun peut se prévaloir d'avoir apporté des améliorations manifestes, on ne peut pas dire que nous sommes sortis de nos problèmes.

**M. Pierre Mazeaud.** Ça, c'est pour Lille!

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Deuxièmement, le Gouvernement a chargé Jean-Pierre Sueur d'engager une réflexion, en concertation avec des responsables des quartiers et des élus, dont certains sont ces bancs, afin d'annoncer au printemps prochain une nouvelle politique de la ville...

**M. Pierre Mazeaud.** Ça, c'est pour Lille!

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... qui recrée des quartiers où la mixité sociale existe, des quartiers sans relégation sociale. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Puis-je me permettre de vous dire, monsieur le député, que le Conseil national des villes, où vous êtes aussi bien représentés que la majorité actuelle, a, à l'unanimité, considéré que la politique du Gouvernement allait dans le bon sens et qu'il fallait la poursuivre?

**M. Pierre Mazeaud.** Adieu la mairie!

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** La réalité, là voilà, elle vous gêne, mais c'est tout cela que nous mettons en place, sans faire de grands discours...

**M. Pierre Mazeaud.** Adieu la mairie!

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... en avançant correctement pour refaire de ces quartiers ghettos de vraies villes où des gens aujourd'hui exclus, des jeunes dans la désespérance, retrouvent le travail, les services publics, un logement moins dégradé...

**M. Pierre Mazeaud.** Adieu la mairie!

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... bref, des villes qui méritent enfin leur nom! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Dans un silence rétabli, nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

#### RETRAITÉS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Préel.

**M. Jean-Luc Préel.** Ma question s'adresse à Mme le ministre chargé des affaires sociales qui, je l'espère, répondra posément, gentiment, à un élu du peuple, sans injure, sans insulte (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), car les élus doivent être respectés. Et pour l'être eux aussi, il faut que les ministres répondent correctement! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Une société se juge en partie à la manière dont elle honore ses anciens. Or, aujourd'hui, les retraités sont inquiets, et ils manifestent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comme eux, nous sommes attachés à la retraite par répartition, mais nous savons qu'elle est soumise à des contraintes fortes, notamment démographiques. Le fameux Livre blanc demandé par Michel Rocard le démontrait («*Ils l'ont oublié!*» sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française) et, à l'époque, vous n'avez rien fait. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Grâce aux mesures courageuses prises par M. Balladur et Mme Veil, le régime général est aujourd'hui à peu près équilibré.

Vous aviez promis, pendant votre campagne, l'indexation des retraites sur les salaires. Allez-vous tenir votre promesse? Car, cette année, avec l'augmentation de la CSG, vous allez pénaliser l'épargne en la ponctionnant de 23 milliards, et comment un retraité agricole peut-il financer sa retraite, sinon par l'épargne? Vous pouvez sourire, madame le ministre, vous n'êtes pas retraitée agricole!

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** C'est honteux, ce sourire! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Luc Préel.** Nous reparlerons de cette question lors de la loi de financement de la sécurité sociale, mais c'est un fait indubitable. Aujourd'hui, le vrai problème, c'est celui des régimes spéciaux. En 2007, c'est-à-dire demain, il manquera 150 milliards de francs par an.

Allez-vous préparer l'avenir des retraités et donc sauver le régime de retraite général? Quand allez-vous proposer les mesures qui s'imposent pour les régimes spéciaux?

*(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, vous ne pouvez pas me reprocher à la fois de répondre avec véhémence sur un sujet qui me tient à cœur car je travaille depuis longtemps dans ces quartiers en difficulté, et de vous sourire quand vous me posez une question. Je continuerai à vous répondre avec le sourire. *(« Très bien » sur divers bancs.)*

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit précédemment concernant les retraites. Je répondrai en quelques mots aux deux questions complémentaires que vous avez posées, la première sur les régimes spéciaux et la seconde sur le problème général de la revalorisation des retraites et sur le système par répartition.

Dois-je vous le rappeler ? C'est votre majorité qui a fait voter une loi qui vise à mettre en place des fonds de pension, lesquels peuvent, à terme, si l'on n'y prend pas garde, remettre en cause la retraite par répartition.

**Mme Martine David.** Eh oui !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous l'avons dit, nous croyons à la nécessité d'aider ceux qui veulent épargner pour leur retraite...

**M. Bernard Accoyer.** C'est mensonger et malhonnête !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... mais à une double condition : premièrement que cela reste marginal par rapport à la retraite par répartition que nous défendrons et qui doit rester le régime de base des retraites dans notre pays car c'est le seul qui soit juste et équitable *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste),...*

**Mme Martine David.** Très bien !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et, deuxièmement, que vous n'accordiez pas, comme cela a été le cas dans la loi que vous avez fait voter, des avantages à des personnes qui ont la chance de pouvoir épargner – ce dont nous nous réjouissons – alors que la plupart des salariés d'une entreprise ne le peuvent pas.

Je rappelle que le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie va charger un expert de reprendre le problème des fonds de pension *(« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République)* pour faire en sorte que l'épargne existe dans le moyen terme sans remettre en cause la retraite par répartition et en donnant à chacun les mêmes avantages.

Quant aux régimes spéciaux, monsieur Préel, nous en avons parlé longuement et sur un autre ton lors de notre débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Vous savez bien qu'il y a aujourd'hui un problème majeur des retraites dans notre pays. Il se posera à vous comme à nous à partir de 2015. Le Gouvernement et moi-même ne pensons pas qu'il faille montrer du doigt tel ou tel régime...

**M. Jean-Jacques Jégou.** Si ! C'est ce que vous faites !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... qui correspond d'ailleurs à une culture et parfois à des compensations de salaires qui sont insuffisants. Nous devons au contraire « remettre à plat » l'évolution démo-

graphique de chaque régime et évaluer les éléments effectifs des ressources : retraite de base, retraite complémentaire par régime. Nous sommes en train de le faire avec tous les ministres de tutelle des régimes de retraite complémentaire.

L'année 1998 sera celle de la réflexion et des propositions en matière de retraite. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. François Vannson.** Oui, mais aujourd'hui, les retraités sont dans la rue !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** L'année dernière, à la même époque, les retraités étaient dans la rue parce que vous vouliez remettre en cause le régime spécial de la SNCF. Nous n'utiliserons pas la même méthode. Mais nous allons faire avancer les choses pour que, en 2015-2020, n'ait pas lieu la catastrophe attendue sur les retraites. Vous verrez – nous en reparlerons lors de l'examen du projet de loi de l'année prochaine – que nous aurons fait progresser les choses pour assurer l'avenir de nos retraites. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.)*

#### CONTRÔLE DES BOEING 747

**M. le président.** La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

**M. Ladislas Poniatowski.** Ma question s'adresse à la fois à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement et à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Elle concerne l'accident du Boeing 747 en juillet 1996 qui a provoqué la mort de 230 personnes dont 42 Français. Les familles des victimes connaissent, depuis le début de la semaine dernière, la vérité officielle : l'accident n'est dû ni à une bombe ni à un attentat ; il résulte de l'explosion du réservoir central.

**M. Jean Vila.** Ça !...

**M. Ladislas Poniatowski.** Autrement dit, il est dû à une faute de construction, donc à une faute du constructeur Boeing.

Monsieur le ministre, il existe une centaine de 747-100 dans le monde et Air France en possède une dizaine. Avons-nous, oui ou non, suspendu le vol de ces avions pour les contrôler ?

Par ailleurs, le comportement de l'autorité américaine, la FAA, chargée de donner les autorisations de survol du territoire américain, a été inadmissible.

Je vous rappelle que lors de l'accident d'un ATR sur le sol américain, en 1989, cet organisme a aussitôt interdit tous les vols d'ATR au-dessus du territoire pendant près de trois mois jusqu'à ce que l'on connaisse le résultat de l'enquête, qui a montré d'ailleurs que l'erreur était humaine, et non technique.

Cette fois-ci, cet organisme n'a rien fait à l'encontre du Boeing et ses avions ont continué à survoler le monde entier.

Monsieur le ministre, je souhaiterais donc que vous effectuiez une démarche auprès des autorités de Bruxelles afin que soit suspendu le vol de tous les Boeing 747 de la série C jusqu'à ce qu'ils soient contrôlés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie*

française.) Je souhaiterais que, pour une fois, la solidarité européenne, que l'on voit si peu se manifester lorsqu'il y a des problèmes économiques, et je pense notamment à l'automobile, s'exprime lorsqu'il s'agit de la sécurité de passagers aériens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

**M. Jean-Claude Gaysot,** *ministre de l'équipement, des transports et du logement.* Monsieur le député, à l'évidence, après avoir été soumis à plusieurs hypothèses, le drame qui s'est produit se révèle comme la conséquence d'un incident technique. Tout ce qui été dit concernant les attentats ou le missile tiré par erreur doit donc être écarté.

**M. François Vannson.** On sait !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Les familles directement concernées se sont mobilisées, elles se battent pour que toute la lumière soit faite et pour que l'information sur les causes de cette catastrophe leur soit communiquée. Nous les comprenons (« Répondez à la question ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) et nous les soutenons. Ce problème est suffisamment sérieux pour que nous n'y ajoutions pas des interpellations politiciennes. (*Exclamations et protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En ce qui concerne les accidents d'avion qui se passent de par le monde – vous le savez, d'ailleurs, car vous y avez fait référence –, les services de la direction de l'aviation civile française engagent des procédures d'enquête sur tous les drames, accidents ou incidents qui se produisent, ...

**M. François Vannson.** On sait !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** ... de sorte que nous puissions en tirer tous les enseignements et prendre toutes les initiatives qui s'imposent.

**M. Jean-Louis Debré et M. Didier Julia.** Ce n'est pas le problème !

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** La réponse !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** La déclaration qui vient d'être faite par les Américains relative à la commission d'enquête est actuellement analysée au premier chef par nos responsables et nos compagnies.

**M. François Vannson.** On sait !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Il est bien évident que toutes les dispositions sont prises pour que la sécurité des aéronefs soit respectée de par le monde. Mais vous comprenez qu'une décision comme celle que vous proposez ne peut être prise à la légère. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Lucien Degauchy.** On interdit ou non ?

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** En général, messieurs, vous êtes les premiers à vouloir défendre les Américains ! (*Vives protestations sur les*

*mêmes bancs.*) Si vous voulez m'entendre dire que, pour nos compagnies aériennes, d'une part, et pour la construction aéronautique européenne et nationale avec Airbus, d'autre part, notre réglementation offre des garanties permettant de valoriser nos appareils, je le dis volontiers. (« Ce n'est pas la question ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

En matière de sécurité, nous allons, en procédant aux vérifications prévues par les Américains, veiller avec les compagnies à ce que les décisions nécessaires soient prises dans l'intérêt de tous les passagers. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.* – *Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Louis de Broissia.** Nul !

**M. Jean-Louis Debré.** Lamentable !

#### RÉDUCTION DU COÛT DU TRAVAIL

**M. le président.** La parole est à M. Renaud Dutreil.

**M. Renaud Dutreil.** Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, la réduction des charges qui pèsent sur le coût du travail n'est pas, nous le savons, votre politique pour l'emploi.

**M. François Vannson.** C'est vrai !

**M. Renaud Dutreil.** Lorsque vous en parlez, vous n'avez qu'un mot à la bouche : « cadeaux aux patrons ». Vous en restez à la caricature et, dans votre budget encore, vous avez alourdi les charges.

Pourtant, une étude récente et très précise publiée dans la revue de la CFDT démontre, premièrement, que le coût du travail en France est de 40 % plus élevé qu'aux Etats-Unis.

**M. Christian Bataille.** N'importe quoi !

**M. Renaud Dutreil.** ... deuxièmement, que, s'il était identique à celui des Etats-Unis, nous pourrions créer 1,8 million d'emplois dans le secteur du commerce et un million dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question est donc très simple : plutôt que de vous engager dans la voie hasardeuse des trente-cinq heures autoritaires et universelles, voie dont M. Dondoux lui-même...

**M. Bernard Accoyer.** Qui est-ce ?

**M. Renaud Dutreil.** ... a fini par reconnaître qu'elle n'aboutirait à aucune création d'emploi, pourquoi ne vous engagez-vous pas dans la réduction massive des charges qui pèsent sur le travail, et notamment sur les bas salaires ? (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry,** *ministre de l'emploi et de la solidarité.* Monsieur le député, s'il y a un sujet dont nous avons réussi à parler pendant la discussion de mon budget sans employer des mots du type « cadeaux aux patrons », c'est justement le coût du travail. Je regrette que vous n'ayez pas été là (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe*

*du Rassemblement pour la République*) mais nous en avons très calmement débattu et en partant d'éléments aujourd'hui bien connus – car il ne s'agit pas de philosophie, mais de réalité.

La réalité est la suivante : aujourd'hui, le coût du travail tout compris, en France, se situe dans la moyenne des pays industrialisés. Nous venons d'être dépassés par la Belgique et même par l'Italie. Je ne parle pas de l'Allemagne, bien évidemment.

Reste la question des bas salaires : je l'ai toujours dit, et sans jamais utiliser les mots que vous avez employés. Là encore, il est difficile de répondre avec le sourire à des questions qui ne reflètent pas la réalité des débats que nous avons eus. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il y a effectivement, dans notre pays, un problème de coût du travail et de charges sociales pour les bas salaires.

Vos gouvernements successifs – ce fut la voie choisie par M. Balladur puis par M. Juppé – ont opté pour le système dit de ristourne dégressive et accordé ainsi aux entreprises des aides dont le coût budgétaire s'élève aujourd'hui à 40 milliards de francs par an. Ce système devait entraîner, chaque année, la création de 200 000 emplois, mais chacun s'accorde à reconnaître qu'il n'a permis d'en créer que de 40 000 à 45 000.

Je n'en tire pas pour autant la conséquence – cela aussi je l'ai dit à l'Assemblée nationale – que ces aides n'ont aucun intérêt, car nous étions alors en période de faible croissance. En pareil cas, même avec un coût du travail plus bas, il n'est pas évident que les entreprises embauchent parce que la consommation est réduite et qu'elles ont peu de clients. Nous devons donc continuer à étudier l'effet de ces mesures dans les mois qui viennent.

Mais là où vous vous trompez, monsieur le député, c'est quand vous niez le fait que le Gouvernement, dans le projet de budget pour 1998, a non seulement maintenu globalement ces exonérations de charges sociales au même montant qu'en 1996 – 40 milliards –, mais a pris deux mesures complémentaires : le transfert des cotisations maladie vers la CSG, qui abaisse le coût du travail ; l'exonération de charges sociales pour les entreprises qui réduiront la durée du travail.

Parallèlement, nous nous sommes engagés à réformer le système des cotisations patronales. Celles-ci pèsent aujourd'hui uniquement sur les salaires, ce qui va à l'encontre de l'emploi.

Je vous donne donc rendez-vous dans un an, puis dans deux ans...

**M. Bernard Accoyer.** Quelle arrogance ! Vous ne serez plus là !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... pour apprécier les effets de cette réforme. Vous verrez alors que les charges sociales pesant sur les bas salaires seront moindres aujourd'hui, mais grâce à des moyens peut-être plus efficaces pour l'emploi que ceux que vous-mêmes avez utilisés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

## Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Gilles de Robien.*)

## PRÉSIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

2

## FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 1998

### Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 19 novembre 1997,

« Monsieur le président,

« J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte que je vous ai transmis le 18 novembre 1997.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, de ce projet de loi (n<sup>os</sup> 446, 454).

La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous reprenons aujourd'hui le débat sur la loi de financement de la sécurité sociale. Au terme de notre discussion en première lecture, nous étions parvenus à un texte enrichi par rapport au dispositif initial du Gouvernement. Il prévoyait, pour assurer la pérennité de notre protection sociale, de réduire à 12 milliards le déficit du régime général en 1998. Il engageait une réforme d'ampleur du système de financement de la sécurité sociale par la substitution de la CSG aux cotisations maladie, qui visait à mettre en place une assiette de financement à la fois plus dynamique et plus pérenne et à rééquilibrer le prélèvement entre les revenus du travail et ceux du capital. Il introduisait plus de solidarité dans notre système d'aide aux familles. Celui-ci, je le rappelle, est aujourd'hui d'autant plus favorable que les revenus sont élevés. Il tranchait avec une vision strictement comptable du système de soins puisqu'il prévoyait un taux d'évolution des

dépenses d'assurance maladie conforme aux besoins, qui permettait d'engager les réformes structurelles nécessaires pour une réelle politique de maîtrise à long terme.

Le texte issu du Sénat reconnaît la validité de la démarche engagée par le Gouvernement et l'Assemblée nationale en ce qui concerne la réduction du déficit. La Haute assemblée s'est en effet efforcée de parvenir au même résultat que celui que nous nous étions fixés – 12 milliards.

Malgré des débats de qualité, les convergences se sont toutefois limitées à ce seul aspect. La majorité sénatoriale a retenu une démarche qui s'éloigne des objectifs de justice et de solidarité que nous poursuivons, et surtout de la pérennisation du système de sécurité sociale que nous entendions mettre en place.

Ainsi, elle s'est opposée à la réforme du financement alors que, en 1996, le rapporteur de sa commission des affaires sociales avait relevé avec pertinence qu'il ne fallait pas limiter le financement de l'assurance maladie aux seules cotisations et avait préconisé un système qui est celui que nous vous proposons aujourd'hui. Or nous ne pouvons renoncer à cette réforme. Ce serait pérenniser les déséquilibres entre les prélèvements sur les revenus du travail et ceux du capital, priver les actifs d'une hausse de pouvoir d'achat nécessaire au soutien de la croissance, et fragiliser notre système de protection sociale.

La majorité sénatoriale a également refusé les mesures que l'Assemblée a adoptées en matière de politique familiale. Elle y substitue une hausse de la CSG sans contrepartie en termes de baisse de cotisations qui pénalisera l'ensemble des actifs et des retraités. La majorité sénatoriale prétend ainsi s'ériger en défenseur de la famille. Nous l'avons dit et redit : nous partageons tous l'attachement aux valeurs familiales. Nous considérons tous que la famille est la cellule de base où l'enfant construit son avenir et prend ses repères. Mais, eu égard aux difficultés grandissantes des familles modestes, introduire plus de solidarité, ce n'est pas s'attaquer à la famille, c'est au contraire défendre la grande majorité d'entre elles. C'est se donner les moyens d'une politique ambitieuse au profit de celles qui ont le plus besoin de l'aide de la collectivité. Depuis juin dernier, le Gouvernement a d'ailleurs d'ores et déjà redistribué 10 milliards aux familles modestes.

Introduire plus de solidarité, c'est aussi corriger un système où l'aide aux familles aujourd'hui s'accroît avec le revenu. Je ne reviens pas sur les chiffres, nous en avons abondamment parlé.

Cette exigence de solidarité est d'ailleurs partagée par les associations familiales avec lesquelles nous discutons activement. Elles souhaitent une réforme fiscale plutôt que le système de plafonnement que nous avons retenu. Le Gouvernement s'est engagé à aller avec elles jusqu'au bout de la réflexion et de la concertation. Cette réflexion ne se limitera d'ailleurs pas aux seules aides financières, elle englobera l'ensemble des problèmes de la famille : l'éducation, le logement, la sécurité, le temps de travail.

A la recherche d'économies, la majorité sénatoriale a adopté un taux de croissance de 1,7 % pour les dépenses d'assurance maladie. Elle s'est bornée à reproduire un peu mécaniquement le taux retenu en 1997. L'Assemblée a prévu 2,2 %. Je ne crois pas que nous puissions suivre la proposition du Sénat. Beaucoup de députés, de tous bords politiques d'ailleurs, nous ont fait part des difficultés rencontrées cette année dans les hôpitaux. Nous en sommes convaincus, notre système hospitalier doit évoluer, viser une plus grande efficacité et mieux s'adapter aux besoins, mais il ne le fera pas sous l'effet d'une

asphyxie budgétaire. Il n'est pas possible non plus de restreindre les dépenses médico-sociales alors que les besoins des handicapés et des personnes âgées sont sans cesse plus importants, dans notre pays. Enfin, serait-il raisonnable de réduire les objectifs de la médecine de ville alors même que nous ne sommes pas sûrs de tenir ceux de cette année ?

Cette divergence sur les chiffres me semble d'ailleurs renvoyer à un débat plus profond. Si personne ne conteste la nécessité de maîtriser les dépenses, nous ne pensons pas, nous, que nous y parviendrons simplement en édictant des objectifs financiers et en fixant des enveloppes.

Notre système de santé n'est pas une machine à dépenser dont on pourrait régler le débit à son gré. La maîtrise des dépenses suppose une démarche structurelle que nous engageons actuellement : adaptation de notre tissu hospitalier, réduction des surconsommations de médicaments, modernisation des pratiques de la médecine de ville – et les médecins que nous rencontrons actuellement avec Bernard Kouchner sont d'accord – en s'appuyant non seulement sur l'informatisation du système de santé, mais également sur une meilleure répartition de l'information entre des différents partenaires. Ces politiques, ces outils réels de la maîtrise sont encore pour la plupart à mettre en place. Nous n'y parviendrons qu'en recherchant l'adhésion et l'implication des professionnels de santé et qu'en y associant les citoyens et les élus.

Vous l'aurez compris, le texte adopté par la majorité sénatoriale ne nous paraît pas répondre aux exigences fondamentales auxquelles nous devons faire face pour conforter notre système de protection sociale. Je souhaite donc vivement que nos travaux d'aujourd'hui permettent de revenir au texte qui vous a été soumis et que vous avez enrichi en première lecture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

**M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, comme Martine Aubry vient de le faire, je vous demanderai de bien vouloir revenir au texte que vous aviez adopté dans votre grande sagesse en première lecture.

Je me contenterai de deux remarques.

En ce qui concerne l'objectif d'évolution des dépenses d'assurance maladie, les sénateurs, vous le savez sans doute, nous ont reproché notre « laxisme ». Un objectif à 1,7 %, voire 1,3 % pour la commission des affaires sociales, leur aurait paru préférable. Or je remarque qu'il n'ont pas contesté la création d'un fonds d'accompagnement social pour la modernisation des établissements de santé dont le même Sénat a allongé la durée.

Je le redis ici après Martine Aubry : ce n'est pas en pénalisant uniformément et aveuglément les hôpitaux qu'on favorisera leur nécessaire adaptation. Ce n'est pas la politique du couvercle sur la marmite qui induit une maîtrise durable et indispensable des dépenses de santé. Ce n'est pas en dénonçant la mauvaise graisse qu'on motive le personnel hospitalier dont on connaît le dévouement, la compétence et l'attachement à cette entreprise très particulière que constitue un hôpital en charge de la santé, de la vie et de la mort.

**M. Yves Durand.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Si nous sommes exigeants vis-à-vis des hôpitaux, c'est que nous voulons avec eux améliorer la qualité des soins, hausser le niveau de

sécurité – exigence qui nous contraint de temps en temps à suspendre des services – et mieux adapter la réponse aux besoins de santé de la population. Être exigeant, cela ne signifie pas fixer un taux de progression des dépenses que l'on sait d'emblée incompatible avec les besoins des établissements.

A ce propos, je prie les députés de l'opposition de cesser de nous donner des leçons. A voir le nombre des dossiers à problèmes qui nous arrivent – et qui passent par vous, mesdames, messieurs les députés –, ces dossiers qui n'ont pas été traités et qui nous sautent quotidiennement à la figure, mettant parfois en cause la sécurité des malades, nous ne pouvons que les appeler à plus d'humilité.

Lorsque les sénateurs nous reprochent d'être laxistes cela veut-il dire que nous n'aurions pas de politique hospitalière et qu'il en existait une ? Cela signifie-t-il qu'une action suffisamment profonde avait été engagée afin que s'équilibrent les offres des hôpitaux et les demandes des malades ? Que le nécessaire travail d'harmonisation entre les services, et de consultation préalable et longue avec les élus, le personnel, les syndicats et la population, avait été entrepris ?

Mais non ! Cela veut dire que tout reste à faire – et nous le ferons ! La politique hospitalière que nous entendons mener, notamment en desserrant l'étau sur certains établissements, permettra l'arrivée d'un personnel qui, sinon, n'aurait pas été remplacé dans un service de réanimation où la vie d'un malade est en jeu. Cela veut dire encore qu'il ne faut pas se contenter de mesurer l'excès de dépenses ; il faut aussi évaluer ce qui est nécessaire pour prendre en charge de la même manière sur tout le territoire, dans l'urgence comme dans la chronicité, tous les citoyens, qui deviendront peut-être un jour malades. Voilà la politique hospitalière que nous voulons. Pour la mener à bien, nous employons les instruments qui sont à notre disposition. Nous attendrons qu'ils produisent leurs effets.

Les querelles du passé me semblent donc dépassées. Il nous faut aujourd'hui réformer en profondeur un système mis en place après la guerre, qui a été très performant et qui s'est dégradé, très naturellement, sous l'effet de la modernité, de la demande et des transformations profondes de l'hospitalisation, des pratiques médicales et des pathologies. Sans doute avons-nous trop vécu en vase clos. Aujourd'hui, les certitudes et les politiques tranchées ne sont plus de mise et vous le savez, mesdames et messieurs les députés, puisque le débat que nous avons eu il y a quelques semaines, nous a fait avancer dans ce domaine.

L'autre remarque, très courte, concerne la taxe sur les tabacs.

L'objectif visé par Martine Aubry et moi-même avec cette taxe est double. Il s'agit, certes, de participer aux recettes de l'assurance maladie, mais surtout d'obtenir une augmentation substantielle du prix du tabac, y compris du tabac à rouler, afin de dissuader nos concitoyens, et notamment les plus jeunes d'entre eux, de fumer.

Je vous avais annoncé, lors de notre précédente discussion sur ce texte, que le Gouvernement étudiait une modification de l'imposition sur le tabac afin de contraindre les producteurs à augmenter leurs prix. De même, il nous paraissait souhaitable d'adapter les règles tarifaires pour éviter que le changement de format des paquets de cigarettes – dont le contenu passerait à 25 ou 30 cigarettes, voire davantage – ne devienne une technique d'évasion fiscale et d'incitation au tabagisme.

Enfin, il était nécessaire que ces modifications s'accompagnent d'une augmentation substantielle du prix du tabac à rouler dont la consommation se développe chez les jeunes. En outre, comme vous le savez, ce tabac est particulièrement chargé en nicotine et entraîne donc des dépendances plus rapides.

Sur ces trois points que nous avons évoqués lors du précédent débat, mon collègue Dominique Strauss-Kahn a des propositions à faire. Il viendra vous les exposer et elles seront examinées par le Gouvernement dans le cadre de la nouvelle lecture du projet de loi de financement pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, l'exercice consistant à résumer en quelques minutes les conditions dans lesquelles ce texte nous revient, après l'échec de la commission mixte paritaire, pourrait être périlleux, si je ne m'en tenais pas aux principales positions prises par le Sénat avant de vous indiquer que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a entendu, pour l'essentiel, en revenir au texte que l'Assemblée nationale avait adopté en première lecture.

Au cours de sa séance du 18 novembre 1997, le Sénat a, en effet, adopté un projet de loi de financement qui n'a qu'un très lointain rapport avec celui déposé par le Gouvernement et un rapport encore plus lointain avec le texte adopté par notre assemblée.

Le Sénat a supprimé l'article 3 relatif au processus de basculement des cotisations d'assurance maladie vers la CSG.

Il a exclu les intérêts et les primes des comptes épargne logement du champ des prélèvements destinés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse et à la Caisse nationale d'allocations familiales prévus par l'article 6.

Il a supprimé la validation des taux des majorations applicables aux cotisations d'accidents du travail prévue par l'article 9.

Il a supprimé l'augmentation de la taxe sur les contributions des employeurs au financement des garanties complémentaires de prévoyance.

Il a supprimé l'article 12 relatif à la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire.

Il a supprimé les articles 19 et 20 relatifs aux allocations familiales et à l'AGED.

Il a ramené le plafond des besoins de trésorerie du régime général de 20 à 15 milliards de francs.

En conséquence, naturellement, les articles de récapitulation des recettes, des évaluations de dépenses par branche et le rapport annexé ont été profondément bouleversés.

Du côté des économies, le Sénat qui, l'année dernière, avait majoré l'ONDAM afin de prévoir une enveloppe pour les médecins, l'a cette fois diminué de 3,5 milliards de francs. Alors que l'année dernière cela n'était pas assez, cette année c'est trop ! Comprenne qui pourra ! Il a également soumis les prestations médico-sociales aux mécanismes de régulation des dépenses prévus par le plan Juppé.

Il me semble que le compte – puisqu'il s'agit aussi de comptes lorsqu'on parle de sécurité et de protection sociales – n'y est manifestement pas. Selon un calcul

évident, et même en ne tenant pas compte de la suppression de l'article 9 par le Sénat, dont le coût pourrait être, en cas d'annulation de la disposition, de 1,7 milliard de francs, le projet du Sénat dégrade les chiffres de recettes et de dépenses d'environ 13 milliards de francs dont 4,6 milliards à cause de la suppression de l'article 3, 1,8 milliard à cause de la modification de l'article 6, environ 1 milliard à cause de celle de l'article 11, 4 milliards de francs à cause de la suppression de l'article 19 et 650 millions de francs à cause de celle de l'article 20.

Quant à l'amélioration des soldes, elle est bien moindre : 1,5 milliard de francs pour l'article 5, à supposer qu'il n'y ait aucune conséquence de l'augmentation du prix du tabac sur sa consommation, 3,5 milliards de francs d'économies pour l'ONDAM et 4,5 milliards de francs pour la majoration de CSG prévue par l'article 14 *bis* nouveau.

A propos de cette augmentation de la CSG qui rapporterait à peu près 4,5 milliards de francs, je souligne qu'aucune contrepartie n'a été prévue par le Sénat. Cela signifie que ceux-là mêmes qui nous disent que le basculement sur la CSG portera préjudice à certaines catégories...

**M. Charles de Courson.** C'est vrai !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... envisageant, de gaieté de cœur, de taxer en priorité les salariés et les retraités sans compensation et sans contrepartie.

**M. Pascal Terrasse.** C'est honteux !

**M. Yves Durand.** Scandaleux !

**M. Bernard Accoyer.** Lisez le texte du Sénat ! Vous ne l'avez pas étudié !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** L'intérêt du débat parlementaire et de la démocratie, car nous ne sommes pas forcément d'accord, est bien de permettre à chaque Française et chaque Français de savoir comment nous voulons, les uns et les autres, taxer et dépenser. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Bernard Accoyer.** Avec les socialistes il s'agit surtout de surtaxer !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** En l'occurrence, monsieur Accoyer, nous ne sommes pas de ceux qui veulent taxer, comme le propose le Sénat, les salariés et les retraités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Bernard Accoyer.** Vous, vous surtaxez !

**Mme Christine Boutin.** Les retraités savent ce qu'il en est !

**M. Bernard Accoyer.** Aujourd'hui ils sont dans la rue !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** J'estime à environ 3,5 milliards de francs le creusement de déficit que représenterait l'adoption du texte du Sénat. Il s'agit, on l'a compris, non pas d'un contre-projet mais plutôt d'un projet contre : contre la suppression des cotisations d'assurance maladie, contre les recettes supplémentaires, contre les prévisions d'endettement, etc.

Je souligne d'abord que l'augmentation de CSG votée au Sénat n'est pas compensée. Son projet compte donc une majoration des prélèvements de 4,5 milliards de francs sans contrepartie.

Ensuite, je dois insister sur le fait que le Sénat a réduit les possibilités d'emprunt du régime général, alors que l'Assemblée nationale avait adopté, en première lecture,

un amendement conforme aux souhaits de la commission, portant, pour le régime général, ce montant de 15 milliards de francs à 20 milliards de francs.

Cette majoration est réaliste pour trois raisons : le profil de trésorerie de l'ACOSS est systématiquement plus dégradé en fin qu'en début d'année ; au regard du respect des droits du Parlement, il vaut mieux prévoir une limite large qu'un cantonnement dont on s'aperçoit, au mois d'octobre, qu'il ne peut être tenu, ce qui fut le cas en 1997 ; le rachat de la dette, s'il se traduira par une indéniable amélioration des comptes en début d'année, puisqu'il allégera la trésorerie du poids de la gestion de 17 milliards de francs, n'apurera pas pour autant, dès 1998, la totalité de la dette. Une dette résiduelle, d'un montant d'environ 12,5 milliards de francs, subsistera.

Aussi, l'enveloppe de 15 milliards de francs apparaît-elle trop restrictive. Jamais, comme le montrent les années récentes, ce chiffre, qui est celui des avances normales de l'ACOSS, n'a été respecté.

Le Sénat ne s'est pas rallié à cette thèse et a ramené le plafond relatif au régime général à 15 milliards de francs. Je souhaite donc que l'on en revienne au texte adopté par l'Assemblée.

Le rapporteur du Sénat a jugé que la marge de 20 milliards de francs applicable au régime général était « anormale » et constituait une « sorte d'autorisation de mauvaise gestion ». On s'étonne de ne pas trouver de critiques au moins trois fois plus vives chez le même rapporteur l'année dernière alors que le chiffre était de 66 milliards de francs. Et encore – faut-il le rappeler ? – ce montant n'a pu être tenu puisque le décret du 8 octobre 1997, ratifié par l'article 24 du présent projet, le porte à 80 milliards de francs.

Notre commission a donc rétabli le texte adopté en première lecture. Je tiens d'ailleurs à souligner une nouvelle fois que la disposition tendant à faire basculer les cotisations d'assurance maladie vers la CSG est une mesure de justice sociale. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

A l'exception de quelques changements rédactionnels, elle ne propose que deux petites modifications.

A l'article 9, la commission a préféré une mesure interprétative à la mesure de validation proposée, car cela nous paraît plus respectueux du pouvoir du juge. Toutefois, la discussion sur cet amendement reste ouverte.

A l'article 3, d'une part, et à l'article 6, d'autre part, une date d'entrée en vigueur concernant la fiscalité applicable aux produits de placement visés à l'article L. 136-7 du code de la sécurité sociale est modifiée pour éviter une rétroactivité qui résultait du texte du Gouvernement. Celle-ci ne se justifie pas, en tout cas pas à l'article 6, puisque l'assiette du prélèvement est nouvelle.

Pour terminer, je veux vous poser de nouveau, madame la ministre, une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse très précise.

**M. Bernard Accoyer.** C'est dangereux ! Attention les coups !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** *Quid* des cotisations d'assurance maladie des salariés affiliés à des caisses de sécurité sociale dans lesquelles le taux de cotisation est inférieur à 4,1 % ?

**M. Bernard Accoyer.** Bonne question ! Ce n'est pas trop tôt de découvrir cela après un mois et demi de débat !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Tel est le cas pour la chambre de commerce de Paris, par exemple, le Port autonome de Bordeaux, la RATP et deux ou trois autres entreprises.

**M. Bernard Accoyer.** La SNCF, EDF, les travailleurs indépendants !

**M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Monsieur le président, sommes-nous dans une cour de récréation ou à l'Assemblée ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Sur les travailleurs indépendants, Mme la ministre nous a déjà répondu à deux reprises...

**M. Bernard Accoyer.** Mieux vaut tard que jamais !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... en indiquant que 80 % d'entre eux seraient bénéficiaires avec le nouveau régime de basculement. Je suis persuadé qu'ils nous en seront reconnaissants.

Sous ces réserves, mes chers collègues, je vous propose, au nom de la commission, d'adopter le texte issu de ses travaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### Exception d'irrecevabilité

**M. le président.** J'ai reçu de M. François Bayrou et des membres du groupe de l'Union pour la démocratie française et apparentés une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à Mme Christine Boutin.

**Mme Christine Boutin.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui pour la discussion en deuxième lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998.

En première lecture, les députés UDF et RPR ont fortement contesté les dispositions les plus dangereuses de ce texte, à savoir les conditions du basculement des cotisations maladie sur la CSG, notamment pour les professions indépendantes, la mise sous condition de ressources des allocations familiales et la réduction de l'AGED. Toutes ces dispositions ont été corrigées par le Sénat voire supprimées, ce qui a profondément modifié l'esprit du projet de loi...

**M. Jean-Luc Prél.** Dans le bon sens !

**Mme Christine Boutin.** ... Dans un sens qui nous paraît beaucoup plus réaliste et beaucoup plus respectueux des principes de notre Constitution.

**M. Michel Lefait.** Pour défendre les privilèges !

**Mme Christine Boutin.** La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée a cependant cru bon de renoncer aux modifications du Sénat et de restaurer le texte initial.

**M. Gérard Terrier.** A juste titre !

**M. Yves Durand.** Elle a eu raison !

**Mme Christine Boutin.** L'exception d'irrecevabilité que je vous présente aujourd'hui concerne donc le texte que le Gouvernement veut rétablir, tel qu'il a été défini tout à

l'heure par Mme Aubry. En effet, ce projet de loi, s'il était adopté comme elle le souhaite, provoquerait de nombreuses ruptures d'égalité entre travailleurs non salariés et salariés, entre les enfants, entre les familles, entre les femmes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas.

**M. Michel Lefait.** Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

**Mme Christine Boutin.** J'évoquerai d'abord la rupture d'égalité entre salariés et professions indépendantes.

Le basculement des cotisations d'assurance maladie sur la CSG devait être fiscalement neutre ou, même, se traduire par un gain de pouvoir d'achat. Or, à revenu égal, il existe une disparité de traitement entre les travailleurs non salariés et les salariés. En effet, si les professions libérales et indépendantes seront soumises au même taux de CSG et subiront toutes une hausse de 4,1 points, il est prévu que le taux des cotisations maladie de ces professions sera réduit de 11,4 % à 5,9 % pour les revenus inférieurs au plafond de la sécurité sociale et de 9 % à 5,35 % pour les revenus allant jusqu'à cinq fois ce plafond. Pour ces derniers, cela correspondra à une baisse de 3,65 points, ce qui est inférieur à la hausse de 4,1 points de CSG. Les revenus dépassant un certain seuil seront donc bien pénalisés.

Par ailleurs, la spécificité des bénéficiaires non commerciaux n'a pas été prise en compte. La CSG s'applique à une assiette plus large que les cotisations maladie dans la mesure où celles-ci seront incluses dans l'assiette de la CSG. De plus, la CSG n'est pas plafonnée alors que les cotisations maladie le sont. La CSG réduira donc le revenu professionnel disponible par rapport à la situation actuelle.

Le revenu des bénéficiaires non commerciaux n'est pas un revenu au sens salarial, mais un ensemble de recettes qui comprend une part réservée au financement de l'investissement, d'où la justification d'un plafonnement pour les cotisations maladie qui ne doivent pas pénaliser l'investissement. Or le transfert des cotisations maladie sur la CSG ne tient compte en aucune façon de cette réalité et réduira donc cette part d'investissement.

Si aucune mesure de compensation n'intervenait et si la CSG n'était pas plafonnée pour les professions indépendantes libérales, il y aurait non seulement un frein à leur investissement, mais surtout rupture d'égalité de traitement entre revenus salariés et revenus non salariés. Cela irait à l'encontre de la décision du Conseil constitutionnel du 28 décembre 1990 qui a posé le principe selon lequel la détermination de l'assiette des revenus ne devait pas « créer de disparités manifestes, notamment entre les revenus des salariés et ceux des non-salariés. »

J'en viens à la politique familiale.

La commission, en accord avec le Gouvernement, prévoit la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Cette mesure, mes chers collègues, n'est pas anodine. Elle ne constitue pas une simple disposition comptable ou technique. Son adoption conduirait tout simplement à l'abandon de la politique familiale. J'insiste et je pèse mes mots : la mise sous conditions de ressources des allocations familiales marque la mort de la politique familiale en France.

**M. Bernard Accoyer.** Très bien !

**M. Yves Durand.** Mais non !

**M. Pascal Terrasse.** Cette mesure est approuvée par les Français !

**Mme Christine Boutin.** Le Gouvernement a accepté de revenir légèrement en arrière sur l'AGED afin de calmer les esprits, mais tel n'est pas le cas pour la mise sous

conditions de ressources des allocations familiales. Ne croyez pas, mes chers collègues, qu'une telle décision soit neutre : elle correspond au renoncement de considérer la famille comme moteur de la société.

**M. Jean-Luc Préel.** Eh oui !

**Mme Christine Boutin.** En effet la famille est un choix de société et le Gouvernement nous propose la rupture profonde de ce qui a fait notre pays depuis plus d'un siècle.

**M. Yves Durand.** Voilà qui est modéré !

**Mme Christine Boutin.** La famille est un choix de société à ne pas négliger. Elle est la première entité sociale, culturelle, politique et économique de toute société.

**M. Yves Durand.** Tout le monde est d'accord !

**Mme Christine Boutin.** C'est d'ailleurs ce que rappelle l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société. »

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Ça c'est bien vrai !

**M. Pascal Terrasse.** On est d'accord !

**Mme Christine Boutin.** Nous ne pouvons faire l'impasse de cette réalité.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Bonne citation, mais le reste ne sera pas du même tonneau !

**Mme Christine Boutin.** Attendez donc, monsieur Recours, vous allez voir !

Nous ne pouvons donc faire l'impasse sur cette réalité : la famille est le principe vital grâce auquel la société est une véritable communauté et pas seulement une juxtaposition d'individus.

**M. Jean-Luc Préel.** Tout à fait !

**Mme Christine Boutin.** Certes, la famille est la plus petite communauté, mais elle est la plus fondamentale. Les autres communautés ou institutions ne s'inscrivent qu'après la famille qui est le point de départ de la vie de chaque individu. Elle est le lieu privilégié d'épanouissement d'un enfant qui y apprendra les règles de la vie en société. C'est dans la famille que l'on commence à acquérir la capacité d'initiative, le sens de l'effort, le respect de l'autre et la notion de responsabilité. Elle est également le lieu où se tisse la solidarité entre générations.

Tous ces éléments conduisent à affirmer qu'elle est facteur de cohésion sociale, qu'elle peut permettre à la fois d'amortir les crises et de les prévenir.

La sociologue Evelyne Sullerot a écrit : « Il n'est pas un seul exclu, homme ou femme, jeune ou adulte, qui soit bien inséré dans sa famille. Tous les SDF ont connu soit l'absence de famille, soit les dissensions familiales suivies de ruptures. Il y a toujours une irresponsabilité parentale ou un défaut de solidarité conjugale derrière les situations extrêmes. » Elle poursuit : « Aucun Etat ne saurait remplacer le tissu des solidarités familiales pour éviter l'exclusion. »

C'est également grâce aux familles qu'une société perdure, que les générations se succèdent. Non seulement les familles sont de grands investisseurs, d'abord au plan humain et au niveau économique, mais elles sont surtout la réalité sans laquelle aucun investissement n'est durable. En tant que responsables politiques, nous oublions souvent cette réalité, mais constatons que les entreprises et les publicitaires, eux, ne s'y trompent pas.

Ainsi, l'existence de la famille est essentielle à la stabilité de la société, à son développement économique, à son dynamisme. C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui est particulièrement important.

On entend parfois dire que la politique familiale est une politique de faveurs, voire de favoritisme. C'est d'ailleurs ce que l'on peut déduire de la volonté du Gouvernement de mettre les allocations familiales sous conditions de ressources ou de diminuer certaines aides à la garde d'enfants. La politique familiale est-elle une politique d'assistance, voire d'assistanat ? Ne correspond-elle pas davantage à une politique de solidarité ? En bref, on peut se poser la question de savoir pourquoi l'Etat a un rôle à jouer dans ce domaine depuis des décennies.

L'assistance se caractérise par une substitution de l'Etat à la famille, alors que la solidarité aide la famille à accomplir sa tâche. L'assistance, lorsqu'elle se transforme en assistanat, déresponsabilise les individus qui en bénéficient, mais il est vrai que, dans certaines situations, la société doit se substituer à la famille en cas de défaillances particulières. Cela ne doit toutefois pas devenir systématique et il faut que les pouvoirs publics s'en tiennent à un rôle de suppléance ou de complémentarité.

Pour résumer le rôle de l'Etat en matière familiale, je citerai notre ami Jean-François Deniau, qui écrivait récemment : « Transmettre la vie entre les générations est un acte privé de l'intimité familiale, mais c'est en même temps un acte de droit public que d'assurer l'avenir de la société et de prendre la responsabilité des grands équilibres démographiques, économiques et humains. »

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**Mme Christine Boutin.** Pour toutes ces raisons la protection de la famille par la société apparaît vitale et relève, notamment, des pouvoirs publics. Les textes fondamentaux auxquels il est souvent fait référence rappellent d'ailleurs la place que l'Etat doit accorder à la famille dans la société.

Ainsi, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans son article 16, alinéa 3, dispose : « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat. »

L'alinéa 10 du Préambule de la Constitution de 1946, qui fait partie intégrante de notre Constitution, dispose : « La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. »

Cette même préoccupation est poursuivie à l'alinéa 11 du Préambule, où il est inscrit que la nation « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. »

Cette référence à la famille dans les textes fondamentaux consacre la permanence de son rôle. La famille constitue ainsi à la fois une valeur de progrès et de conservation.

Le philosophe Henri Hude explique que « la famille est une valeur de conservation parce qu'elle est l'élément fondamental de la tradition et de la continuité du patrimoine global, qu'il soit biologique, économique ou culturel. Mais la famille est également une valeur de progrès car, sans elle, il n'y a pas de politique sociale durable faute de démographie équilibrée, faute de transmission d'une morale sociale élémentaire et à cause de l'accroissement énorme des coûts de solidarité en son absence. »

C'est cette permanence du rôle de la famille qui a justifié le développement de la politique familiale depuis l'entre-deux-guerres et aucune raison ne peut expliquer, et encore moins justifier, que l'on cherche à la supprimer aujourd'hui.

Beaucoup ignorent les origines de la politique familiale française que l'on montrait en exemple récemment encore dans toute l'Europe. Il faut connaître cette histoire pour bien percevoir les enjeux d'aujourd'hui.

Si les allocations familiales n'ont vu le jour qu'au XX<sup>e</sup> siècle, les premiers mouvements familiaux ont été créés après la guerre de 1870 par des émigrés d'Alsace-Lorraine, surtout dans un but d'entraide.

Progressivement, dans un contexte où les familles nombreuses étaient méprisées, ces associations ont continué à se développer à mener des actions visant à faire reconnaître ces familles nombreuses. Elles ont permis de sensibiliser les responsables politiques de tous bords et, en 1913, puis en 1920, de faire voter plusieurs mesures à caractère familial comme la reconnaissance de la nation de la chargée de famille dans l'armée ou l'instauration de la fête des mères.

**Mme Dominique Gillot.** Oh !

**Mme Christine Boutin.** Sous la III<sup>e</sup> République, les grands militants familiaux étaient souvent socialistes et de chauds partisans de la laïcité...

**M. Charles de Courson.** Ça a bien changé !

**M. Yves Durand.** En effet, monsieur de Courson !

**Mme Christine Boutin.** ... comme Jules-Louis Breton, ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales. Ce rappel est d'autant plus intéressant que ce sont les successeurs de ces militants et de ces responsables qui proposent aujourd'hui de mettre un terme à l'œuvre que leur courant de pensée a contribué à élaborer. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yves Durand.** Mais c'est faux !

**Mme Christine Boutin.** Vous savez bien que c'est juste ! Je ne sais pas qui m'a dit que c'était faux...

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Tout le monde vous dit que c'est faux !

**Mme Christine Boutin.** Regardez les livres d'histoire. N'affirmez pas que c'est faux, quand vous-même proférez des inepties !

**M. Bernard Accoyer.** Ils ne connaissent pas l'histoire de France. D'ailleurs, elle ne les intéresse pas !

**Mme Muguette Jacquaint.** Il ne faut pas refaire les livres d'histoire !

**Mme Christine Boutin.** Cela vous dérange peut-être, mais c'est historique...

**M. Yves Durand.** C'est votre manière de voir l'histoire !

**Mme Christine Boutin.** Absolument pas, monsieur. Renieriez-vous les socialistes ? Prenons-en acte !

**M. le président.** Madame Boutin, continuez ! Mes chers collègues, évitez d'interrompre l'orateur !

**Mme Christine Boutin.** Monsieur le président, je ne peux pas laisser dire des choses inexactes !

**Mme Dominique Gillot.** Vous ne connaissez pas l'histoire du Parti socialiste !

**M. Gérard Terrier.** En effet !

**Mme Christine Boutin.** Il s'agit de données historiques donc objectives, monsieur !

Nous devons les premières allocations familiales à un certain Emile Romanet, ingénieur à Grenoble, qui s'est aperçu des difficultés financières rencontrées par les ouvriers à partir du deuxième enfant. Très rapidement, après la mise en place de ces allocations, et afin d'éviter que les employeurs n'embauchent que des personnes sans enfant, on a proposé de créer des caisses de compensation alimentées par les cotisations des patrons d'une même région ou d'une même filière, qui distribuaient des allocations pour charge d'enfants. Ce système fut généralisé en 1932 pour les salariés du commerce et de l'industrie.

Je rappellerai que le code de la famille fut l'œuvre du gouvernement de Paul Reynaud, à l'époque du Front populaire.

**M. François Cuillandre et Mme Odette Grzegorzulka.** Bonne référence !

**Mme Muguette Jacquaint.** Oui !

**Mme Christine Boutin.** Vous ne le contestez pas, je pense ?

**M. Bernard Accoyer.** A part ça, ils ne sont pas sectaires...

**Mme Christine Boutin.** Ce souci de soutenir les familles s'est prolongé pendant toute la période de la guerre et, dès la Libération, il est apparu essentiel de passer par la famille pour relever le pays.

A cette époque, tous les décideurs politiques avaient une profonde conscience du rôle de la famille et, pour cela, ils n'ont pas hésité à effectuer les efforts nécessaires pour développer une politique familiale sérieuse et efficace, alors que le pays était en ruine et ne disposait que de peu de moyens.

La politique familiale, dans toutes ses dimensions, apparaissait alors comme une priorité. L'attribution des allocations familiales en est un exemple puisqu'en 1945, celles-ci représentaient 24 % du PNB contre 2 % seulement aujourd'hui.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Vous avez été trente ans au pouvoir !

**Mme Christine Boutin.** Nous trouvons donc les racines de la politique familiale dans le siècle dernier. Celle-ci n'a cessé de s'améliorer jusqu'aux Trente Glorieuses.

Force est de constater que, depuis, cette préoccupation semble de plus en plus étrangère aux politiques et que nous avons de plus en plus tendance à regarder l'individu en le dissociant de sa famille.

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est vous qui faites cela !

**Mme Christine Boutin.** Non, madame ! C'est ce que vous proposez, c'est ce que vous soutenez !

**Mme Dominique Gillot.** C'est faux !

**Mme Christine Boutin.** Aujourd'hui, vous tuez la politique familiale ! Et vous le savez très bien, madame ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Terrier.** Pas de provocation !

**Mme Christine Boutin.** Je ne me laisserai pas agresser ! Je vous le dis très clairement : à chaque fois que vous m'attaquerez, je répondrai ! (*Exclamations sur les bancs du*

*groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Gérard Terrier.** Vous vociférez en permanence !

**Mme Christine Boutin.** Je ne vocifère pas ! Je rappelle des faits historiques. C'est vous qui dites des inepties ! Je continuerai calmement.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Changez de vocabulaire !

**Mme Christine Boutin.** Quel mot vous a choquée, madame ?

**Mme Odette Grzegorzulka.** « Inepties » !

**Mme Christine Boutin.** Inepties est un mot français, qui ne comporte aucune dimension d'agressivité !

**M. le président.** Madame Boutin, il ne doit pas y avoir de dialogue entre l'orateur qui est à la tribune et les députés. Mes chers collègues, pour l'instant, Mme Boutin s'exprime et a seule la parole. Je vous remercie d'avance de bien vouloir l'écouter sans l'interrompre.

**Mme Christine Boutin.** Je vous remercie, monsieur le président !

Force est de constater que, depuis l'époque des Trente Glorieuses, cette préoccupation est moins importante chez les politiques.

Nos prédécesseurs ont cru dans la famille comme vecteur de redressement de la France. Vous-même, madame le ministre, et votre gouvernement, donnez à penser que la famille est une structure gênante, dépassée en tant que telle (« *Mais non !* » sur les bancs du groupe socialiste) et que seule la politique sociale de la famille mérite l'intérêt de la société.

Sans doute faut-il vous rappeler les spécificités de chacune de ces politiques, car elles ne doivent pas être confondues. Leurs objectifs et fondements sont différents et ne pas le savoir entraînerait notre pays vers la catastrophe.

La politique sociale de la famille – que vous défendez – est fondée sur la solidarité entre les plus démunis et le reste de la population. Elle est indispensable. Elle s'applique à une personne ou à une catégorie de personnes. Elle a pour objectif de corriger les inégalités, d'aider à faire face à une difficulté souvent passagère. Pour déterminer les personnes ayant droit à cette aide, on se réfère souvent à un plafond de ressources à ne pas dépasser.

Il est normal que des familles en bénéficient quand elles sont en difficulté, comme les individus se trouvant dans cette situation. Mais elle ne constitue pas la politique familiale, puisqu'elle ne concerne pas toutes les familles mais seulement une catégorie de familles en raison de difficultés particulières.

En vérité, la politique sociale de la famille est engagée lorsqu'un fait déclencheur particulier apparaît, comme le chômage, le veuvage, un handicap, une séparation, un divorce. Elle vise généralement à supprimer cette difficulté ou du moins à la diminuer. Elle est d'ordinaire limitée dans le temps et s'adresse à un nombre lui-même limité de familles.

La politique sociale de la famille n'a rien à voir non plus avec la politique démographique.

La politique démographique a pour fin de modifier la taille de la population ou sa répartition sur le territoire par le biais d'une action sur la fécondité, l'espérance de vie ou les flux migratoires.

Si la politique familiale n'est pas sans influence sur la démographie, son objectif premier n'est pas d'être nataliste. Elle doit tendre à permettre à chacun d'avoir le nombre d'enfants qu'il souhaite et respecter le choix des parents.

Il est vrai que Jean-Didier Lecaillon, économiste, indique que « dans la mesure où la fécondité ne se décrète pas, on peut se demander si la seule politique vraiment efficace en matière démographique ne serait pas la politique familiale. Il s'agirait d'un effet secondaire particulièrement appréciable ». Mais précisément, il s'agit seulement d'un effet secondaire et certainement pas de la politique familiale.

**M. Bernard Accoyer.** Très bien !

**Mme Christine Boutin.** L'attribution des allocations familiales n'est donc pas destinée à augmenter le nombre des naissances dans notre pays. Certes, elle aura peut-être une incidence sur les familles, mais personne ne pense que ce soit un élément décisif pour les familles moyennes ou aisées.

Alors, pourquoi faut-il une politique familiale *stricto sensu*, sans conditions de ressources, dans notre pays ?

L'objectif principal de la politique familiale est de permettre aux familles de jouer pleinement leur rôle tel qu'il a été défini précédemment, de se construire, de s'épanouir, d'éduquer les enfants et de les préparer à leur avenir, de développer et maintenir les relations entre les générations.

La politique familiale touche à de nombreux domaines dans la vie de la cité. Elle a pour fondement la solidarité entre les ménages qui ont des enfants à charge et le reste de la population.

Jean-Paul Probst, président de la CNAF, nous explique que la politique familiale « consiste en un ensemble de transferts financiers et de services destinés à exprimer la solidarité de la communauté nationale à l'égard des familles en raison des charges particulières qu'elles supportent au bénéfice de tous, du fait des enfants ».

La politique familiale ne se limite donc pas à un domaine particulier, elle est transversale ; elle est concernée, à titre principal ou secondaire, par de nombreuses initiatives d'origines très diverses. Elle ne se résume pas à une série de prestations familiales.

Elle doit toutefois respecter la vie intérieure des familles ; elle ne doit pas se substituer à elles, mais les aider à exercer leurs responsabilités.

La confusion entre la politique familiale et la politique sociale de la famille en difficulté, d'une part, et la politique démographique, d'autre part, est très courante. Or il ne convient pas de traiter ces différentes politiques indistinctement ou de les assimiler.

Les allocations familiales, qui sont l'expression de la volonté politique d'un pays à l'égard de la famille, sont une compensation – et non à proprement parler une aide – accordée aux familles qui investissent une partie de leurs ressources et de leur temps à l'entretien et à l'éducation des enfants.

La déclaration des droits de la famille de l'UNAF précise que : « Cet investissement sert l'intérêt des enfants, et, de ce fait, celui de la société, qui, en contrepartie d'un tel effort social, doit concourir à le compenser. » Il est vrai qu'entre deux ménages à revenu identique, quel que soit ce revenu, celui qui a fait le choix d'élever des enfants voit baisser son niveau de vie. Or le fait familial est utile à toute la société, y compris aux ménages ne

voulant pas ou ne pouvant pas avoir d'enfants, ne serait-ce que pour le paiement des retraites. Il paraît donc normal d'organiser une certaine solidarité entre les familles et les personnes qui ne vivent pas en famille.

C'est toute la philosophie qui sous-tend la politique familiale : il s'agit de reconnaître que tout enfant est un investissement sur l'avenir, quels que soient les revenus de ses parents. Il s'agit de reconnaître que son arrivée dans sa famille occasionne une charge, que l'Etat compense en partie au nom de la solidarité nationale. Et cela de façon égalitaire et universelle, car cet enfant en tant que tel, *intuitu personae*, contribue à l'avenir du pays et en dehors des ressources de ses parents. Naturellement, s'il naît dans une famille en difficulté, l'Etat devra intervenir en plus par le biais de sa politique sociale de la famille.

Certains pensent que la solidarité pourrait relever du rôle de l'impôt. Rappelons que le montant de l'impôt sur le revenu varie en fonction de la capacité contributive de chacun. La capacité contributive d'un foyer fiscal dépend, d'une part, de ses ressources et, d'autre part, du nombre de personnes à charge. Ce dernier élément est pris en considération dans le calcul du montant de l'impôt par le biais du quotient familial, qui tient compte du fait familial. Plus un foyer fiscal a de personnes à charge, plus ses ressources par personne à charge diminuent. Il est évident qu'entre un célibataire ayant un revenu de 25 000 francs et une famille de deux enfants avec un revenu égal, la famille dispose de ressources et d'une capacité contributive bien inférieures à celle du célibataire. Il est donc normal que la famille bénéficie du taux d'imposition appliqué à une tranche différente de celle du célibataire.

Le système du quotient familial prend en considération la différence de ces situations, mais il ne compense pas les charges supplémentaires. C'est justement cette compensation qui était effectuée jusqu'à ce jour par les allocations familiales, même si l'on peut remarquer qu'elles sont en très grand décalage au regard du coût réel de l'enfant.

Une fois clarifiés ces différents concepts touchant à la politique familiale, on peut se demander quelles sont les réelles motivations de la mise sous condition de ressources des allocations familiales et quelles en sont les conséquences.

Comme je viens de vous le rappeler, l'attribution des allocations familiales à toutes les familles sans condition de ressources est la composante la plus significative de la politique familiale. C'est du reste, en France, la dernière. Aussi, quel que soit le montant du plafond fixé, le principe même de la mise sous condition de ressources constitue une grave rupture avec la politique familiale menée depuis un siècle...

**M. Charles de Courson.** Absolument !

**Mme Christine Boutin.** ... ainsi qu'avec les textes fondamentaux auxquels notre pays et ses institutions sont attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce sont les raisons pour lesquelles cette mesure de mise sous conditions de ressources est inacceptable.

La raison officielle pour laquelle vous voulez mettre les prestations familiales sous conditions de ressources, madame le ministre, semble être la réduction du déficit budgétaire de la branche famille. Vous avez dit du reste au Sénat que la réduction de ce déficit était même la condition pour apporter une aide plus efficace aux familles. On ne peut que vous féliciter de vouloir réduire ce déficit. Il serait cependant plus judicieux de le faire au

profit des familles et non pas à leur détriment. Nous savons tous que le déficit de la branche famille est dû aux nombreuses privations de ressources et aux charges indues qui lui ont été imposées par l'Etat. Malgré le principe d'autonomie des branches de la sécurité sociale, il est clair que la CNAF a servi et sert toujours à combler les déficits des autres branches.

La CNAF assure ainsi, pour le compte de l'Etat, la gestion de plusieurs prestations, à titre gratuit pour certaines, telle la gestion du RMI ou l'allocation pour adulte handicapé...

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Il fallait le dire !

**Mme Christine Boutin.** ...ou bien au-dessous de leur coût réel pour d'autres, alors que cette gestion est très lourde. A cela s'ajoutent le coût des avances de trésorerie et le non-remboursement des charges par l'Etat. Enfin, la branche famille verse 18 milliards de francs chaque année à la branche vieillesse, au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer, alors que les sommes perçues par les retraités bénéficiaires ne seraient que de l'ordre d'un milliard de francs. La CNAV se refuse d'ailleurs à fournir des chiffres précis à ce sujet. Et j'en profite, madame le ministre, pour vous demander d'intervenir auprès de celle-ci pour que des données nous soient enfin communiquées.

En conséquence, avant de réduire le nombre des bénéficiaires des allocations familiales, rompant ainsi avec le caractère universel de la politique familiale, sans doute serait-il préférable de garantir la séparation effective des branches, de rétribuer à coût réel la gestion des services rendus pour le compte de l'Etat, de rembourser les frais de trésorerie pour les avances consenties ou le paiement comptant des sommes dues par l'Etat, de clarifier la nature des charges attribuées à la CNAF et de garantir à cette branche des ressources stables.

Voilà quelques mesures qui permettraient à la CNAF de récupérer les 4 milliards que rapporterait la mise sous condition de ressources, sans rompre avec la politique familiale.

En fait, il ne s'agit ni plus ni moins de d'un problème de volonté politique : lorsque l'on considère qu'un secteur est prioritaire, on trouve toujours les moyens pour y investir. Comment osez-vous dire que les recettes obtenues par la mise sous conditions de ressources des allocations familiales va aider les familles modestes, alors que les sommes ainsi récupérées seront reversées dans le budget général de l'Etat ?

Aujourd'hui, soyez clairs : la famille n'est pas votre priorité. Pour déguiser cela, vous faites appel à la générosité et à la solidarité des familles moyennes et aisées, mais, croyez le bien, elles ne sont pas dupes.

Votre vision de l'avenir de la France est une vision à court terme. Rappelez-vous que la non-famille elle aussi a un coût et que pour payer cette non-famille il vous faudra multiplier les politiques sociales. Cela coûtera cher ; c'est votre choix, votre responsabilité.

Mais au-delà des problèmes budgétaires, la mise sous condition de ressources des allocations familiales entraînera de sérieuses ruptures d'égalité.

Tout d'abord, une rupture d'égalité entre les enfants au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution. C'est bien la naissance de l'enfant qui ouvre droit aux allocations familiales, allocations qui constituent une reconnaissance par la société des efforts faits par la famille. Désormais certains enfants ouvriraient ce droit et d'autres non. L'investissement de certains parents serait reconnu et celui d'autres parents serait oublié.

La mise sous condition de ressources des allocations familiales constitue également une rupture d'égalité entre les enfants au sens de l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 26 de la Convention européenne des droits de l'enfant, ratifiée par la France.

Bien que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 n'ait pas été ratifiée par la France, il me paraît important de citer l'alinéa 2 de son article 25 : « La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage jouissent de la même protection sociale. »

Quant à l'article 26 de la convention européenne des droits de l'enfant, il dispose : « Les Etats parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, et prennent les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit... », il y est bien précisé : « tout enfant », et il s'agit de la sécurité sociale. Or les allocations familiales relèvent aussi de la sécurité sociale.

Lorsque M. Bourg-Broc avait soulevé cet aspect, vous ne lui aviez pas répondu, madame le ministre. Je pense donc que vous ne contestez pas ce problème de conformité de votre texte à la Convention européenne des droits de l'enfant.

Dans la mesure où l'article 55 de la Constitution dispose que « les traités ou accords régulièrement ratifiés ont [...] une autorité supérieure à celle des lois », il me paraît impossible de maintenir la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Nous savons que le Conseil constitutionnel n'accepte pas de vérifier la conformité des lois à des engagements internationaux. En revanche, la Cour de cassation, de façon permanente, et le Conseil d'Etat depuis 1989 acceptent d'apprécier cette conformité. En conséquence, si votre texte est définitivement adopté tel que vous le souhaitez, il sera très certainement contesté devant les juridictions administratives et judiciaires ordinaires.

**M. Thierry Mariani.** Très bien !

**Mme Christine Boutin.** La mise sous condition de ressources des allocations familiales créera également une rupture d'égalité entre les familles. En effet, les mesures que vous proposez conduiront à opérer une rupture d'égalité entre celles qui paient des cotisations et bénéficient de prestations et celles qui paient mais ne reçoivent rien.

En première lecture, vous disiez que les salariés n'ont jamais cotisé pour les allocations familiales et vous sous-entendiez qu'ils ne seraient donc pas lésés s'ils ne recevaient pas d'allocations familiales, alors qu'ils ont la charge de plusieurs enfants. Certes, les salariés ne cotisent pas, mais les employeurs cotisent pour chacun de leurs salariés sur l'assiette de leur salaire. De plus, vous semblez oublier les professions indépendantes qui cotisent, elles. Les cotisations d'accidents du travail sont également à la charge de l'employeur et les frais engendrés par ce genre d'accident sont bien remboursés, quels que soient les revenus du salarié. Mais vous avez peut-être l'intention de mettre les remboursements pour accidents du travail, eux aussi, sous condition de ressources !

Toutes les branches de la sécurité sociale reposent bien sur le principe des assurances, même si l'on ne peut assimiler la naissance d'un enfant à un « risque à couvrir » ; appelons-le « événement », si vous le souhaitez. Dès lors, toute personne ayant cotisé ou dont l'employeur a cotisé

pour elle, pour faire face à un événement particulier, est en droit de percevoir une prestation correspondante lorsque survient cet événement, quels que soient ses revenus. La cotisation ne peut s'effectuer sans contrepartie !

En tout état de cause, il y aurait bien rupture d'égalité en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution si les salariés ne pouvaient pas tous, quel que soit le montant de leur revenu, bénéficier de la contrepartie de leur cotisation. De plus, cela serait en contradiction évidente avec la décision du Conseil constitutionnel du 13 août 1993 qui a considéré que « les cotisations versées aux régimes obligatoires de sécurité sociale, qui résultent de l'affiliation à ces régimes, constituent des versements à caractère obligatoire de la part des employeurs comme des assurés », et que « ces cotisations ouvrent vocation à des droits aux prestations et avantages servis par ces régimes ».

Les principes fondateurs de la sécurité sociale ne diffèrent pas d'une branche à l'autre, d'une allocation à l'autre. Faute de quoi, c'est bien l'universalité de notre politique sociale qui serait remise en cause, ce qui constitue une contradiction supplémentaire aux principes de notre Constitution.

Contentons-nous ici d'assurer l'autonomie financière des branches, et pas leur autonomie de principe ! A moins que la réforme de la branche famille ne soit qu'un début et que vous nous proposiez de poursuivre cette même réforme au sein des autres branches ? Pourquoi s'arrêter à la famille ? Pourquoi ne pas étendre la condition de ressources à la sécurité sociale et aux retraites ? Il ne s'agit pas là de fantasmes. Je souhaite, madame le ministre, que vous nous indiquiez au nom de quel principe fondamental on ne l'arrêterait qu'à la famille.

Votre réponse éclairerait la représentation nationale ainsi que tous les Français. Si elle est fondée sur un argument sérieux, nous saurons quelle est votre position vis-à-vis de la famille. Mais nous doutons fort que vous puissiez vous appuyer sur un principe fondamental de la Constitution de la France pour répondre à cette interrogation. Alors, votre idéologie antifamille sera démasquée et nous saurons votre volonté sur l'avenir de la protection sociale. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Cela vous dérange, mais c'est la vérité, vous le savez très bien !

**M. Pascal Terrasse.** On ne parle pas de la même famille !

**M. Thierry Mariani.** Elle a raison !

**Mme Christine Boutin.** Sur la base de quel principe limiteriez-vous à la branche famille la mise sous condition de ressources ? Que Mme le ministre me donne le principe, et nous serons tous d'accord ! Mais pour l'instant, j'attends !

La mise sous condition de ressources des allocations familiales créera également une rupture d'égalité entre les mères qui travaillent et celles qui ont choisi de ne pas travailler pour élever leurs enfants.

Madame le ministre, sous la pression, vous avez décidé de moduler le montant du plafond de ressources selon que l'un ou les deux parents sont actifs. En effet, vous proposez de relever le plafond de 7 000 francs lorsque les deux parents ont un salaire ou pour les familles monoparentales. En revanche, les familles où un seul des deux parents travaille seraient soumises au plafond de 25 000 francs. Non seulement cette mesure constitue un

véritable mépris du parent qui a choisi de rester au foyer afin d'élever ses enfants, mais elle est également doublement contraire au principe d'égalité.

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est faux !

**Mme Christine Boutin.** Premièrement, elle constitue une différence de traitement entre les familles à revenus équivalents – vous êtes d'accord ? (« *Non ! Non !* » sur les bancs du groupe socialiste.) – et qui ont à l'origine le même niveau de vie. Deuxièmement, elle prend en compte l'origine des ressources elle-même alors que la charge des enfants est identique. Ces deux points permettent de contester la constitutionnalité de cette disposition...

**Mme Odette Grzegorzulka.** Ce n'est pas sérieux !

**Mme Christine Boutin.** ... dans la mesure où le principe d'égalité impose de traiter de la même manière toutes les personnes qui sont dans la même situation au regard de la loi.

**M. Pascal Terrasse.** En fonction de leurs ressources !

**Mme Christine Boutin.** Seul le niveau de la ressource doit être pris en compte et non l'origine de la ressource.

Si, d'une part, vous instaurez une distinction de traitement entre les femmes qui travaillent et celles qui restent chez elles afin de s'occuper de leurs enfants, vous mettez également en danger la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Dans un rapport annexé au projet de loi, vous avez clairement indiqué votre volonté de privilégier les systèmes de garde collectifs, et les débats en première lecture nous ont confirmé ce choix. Du reste, la baisse de l'allocation de garde pour enfants à domicile va dans ce sens. Vous estimez que les familles qui bénéficient de ce mode de garde sont suffisamment aisées et n'ont pas besoin d'être aidées et qu'en cas de difficultés financières, elles n'ont qu'à laisser leurs enfants en crèche.

**M. Pascal Terrasse.** Nous n'avons jamais dit cela !

**Mme Odette Grzegorzulka.** Vous avez une imagination fertile !

**Mme Christine Boutin.** Mais savez-vous que de nombreuses femmes ont essayé d'obtenir une place en crèche et, après plusieurs mois d'attente, ont dû opter pour un autre système faute de place ?

**M. Marc Dolez.** A Paris !

**Mme Christine Boutin.** Savez-vous également, comme l'indique le dernier rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale, que la CNAF disposait de 1 302 millions de francs en 1996 pour créer plus de places dans les crèches et quelle n'a utilisé que 802 millions de francs ? Pourquoi ? Parce que toutes les communes, quels que soient leurs choix politiques, hésitent, compte tenu du coût d'investissement et de fonctionnement, à se lancer dans de telles réalisations.

**M. Pascal Terrasse.** C'est faux !

**Mme Christine Boutin.** Le système de garde collectif qui, selon vous, permet « un meilleur éveil des enfants », ne correspond pas forcément aux besoins de toutes les familles et à leur façon de vouloir organiser leur vie. Qu'on ait le souci de rééquilibrer les différentes aides pour les gardes d'enfant, cela est normal et même souhaitable. Mais soyons réalistes. Les familles ont besoin d'un système souple, de pouvoir choisir un mode de garde qui

convienne à leur fonctionnement et à leurs enfants. Car enfin, certains enfants ont besoin d'une attention particulière qu'ils ne trouveront pas forcément dans un système collectif.

De plus, je m'étonne, madame le ministre, que vous qui, avec votre majorité, annexez bien rapidement la promotion de la femme comme si vous étiez les seuls à la défendre, ne preniez pas en compte les conditions de vie professionnelle actuelles des Françaises qui bien souvent doivent travailler après l'heure de fermeture des crèches.

**M. Edouard Landrain.** Très juste !

**Mme Christine Boutin.** Enfin, la mise sous condition de ressources des allocations familiales signe l'abandon de la solidarité entre familles et non-familles.

« L'organisation de la sécurité sociale est fondée sur le principe de la solidarité nationale », comme le prévoit l'article L. 111-1 du code de la sécurité sociale. Ce même article dispose que la sécurité sociale « garantit les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain. Elle couvre également les charges de maternité et les charges de famille. Elle assure pour toute autre personne, et pour les membres de sa famille résidant sur le territoire français, la couverture des charges de maladie et de maternité ainsi que des charges de famille ». Votre texte rompt avec cette solidarité entre toutes les personnes résidant en France, notamment entre les familles et les non-familles, ainsi que les « charges de famille » ne seront plus couvertes pour tout le monde. Je remarque que vous n'avez pas non plus en première lecture opposé d'argument à cette contradiction.

Pouvons-nous espérer aujourd'hui plus ample réponse ?

Cette solidarité à laquelle vous souhaitez renoncer est un principe qui existe depuis longtemps. Le décret relatif à la famille du 29 juillet 1939 dispose d'ailleurs : « L'aide à la famille est égale pour tous les Français, à quelque classe qu'ils appartiennent : elle est due, en contrepartie, à la contribution solidaire de tous les Français, quelle que soit leur profession... ».

Tout cela nous conduit à penser que votre politique repose sur une profonde méconnaissance du rôle des familles et de leurs capacités. La mise sous condition de ressources des allocations familiales, la réduction de l'AGED, la baisse de la déduction fiscale pour emploi à domicile, ces trois mesures simultanées visent particulièrement les classes moyennes.

**Mme Dominique Gillot.** Mais non !

**Mme Christine Boutin.** Vous croyez ou prétendez viser les classes aisées. Mais est-ce que ce seront les classes privilégiées qui seront vraiment touchées ? (« *Oui ! Oui* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Je rappelle qu'un ménage avec deux enfants, percevant 25 000 francs par mois, a un revenu *per capita* de 6 250 francs.

Au sujet du rôle des classes moyennes, Alain Deleu, président de la CFTC, rappelait récemment : « C'est par le biais des familles moyennes que peuvent se réaliser les perspectives d'une société. Ce sont des pépinières de vitalité et d'initiative ».

**Mme Odette Grzegorzulka.** La CFTC, ce n'est pas la Bible !

**Mme Christine Boutin.** En réalité, c'est tout simplement cette vitalité et cette initiative que vous voulez pénaliser.

**M. Alain Calmat.** Pourquoi ferions-nous cela ?

**Mme Christine Boutin.** Tout cela démontre, ô combien, madame le ministre, depuis le début des débats, que votre projet suppose l'abandon pur et simple de la politique familiale française.

**M. Thierry Mariani.** Très bien !

**Mme Christine Boutin.** Si l'on estime qu'il n'est pas nécessaire de manifester le soutien de la société à toutes les familles par le biais des allocations, il n'y a aucune raison de soutenir leurs efforts par d'autres moyens et dans d'autres domaines.

La famille est un choix de société.

**M. Pascal Terrasse.** Eh oui !

**Mme Christine Boutin.** Il n'est pas à négliger.

**M. Pascal Terrasse.** Bien sûr !

**Mme Christine Boutin.** Vous avez fait de la famille votre cible privilégiée.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mais non !

**Mme Christine Boutin.** M. Jospin l'avait dit très clairement lors de son discours de politique générale et nous savons tous, ici, à gauche comme à droite, que nous ne débattons pas d'une simple mesure technique, sans conséquence réelle et sans racine. Il s'agit de l'application d'un choix philosophique profond, et qui s'intègre dans votre politique, qui a au moins le mérite de la cohérence, c'est-à-dire une politique collectiviste... (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Charles Cova.** Tout à fait !

**Mme Christine Boutin.** ...vous avez mis à mal tout ce qui fait la vitalité d'un peuple, je veux dire l'initiative et la responsabilité. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

La mise sous condition de ressources est pour l'instant limitée à la branche famille, mais, en toute cohérence, aucune raison technique ni philosophique ne fera obstacle à son application aux autres branches.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Des raisons politiques !

**Mme Christine Boutin.** Enfin, pour rassurer, vous affirmez votre intention de procéder à une « remise à plat des prestations familiales » et de réunir une nouvelle conférence de la famille. La conférence de la famille a déjà eu lieu l'an dernier : toutes les associations et tous les syndicats de tous bords étaient présents et ont donné leurs avis.

**M. Pascal Terrasse.** Il ne manquait que l'argent !

**Mme Christine Boutin.** Ils sont tous opposés à la mise sous condition de ressources des allocations familiales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le groupe UDF est pour une réorganisation des prestations familiales et non pas pour leur remise à plat.

**Mme Monique Gillot.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**Mme Christine Boutin.** Le groupe UDF est pour leur simplification, pour une meilleure efficacité, mais en respectant les principes fondateurs de la République en ce qui concerne la politique familiale à savoir, que tout

enfant, quels que soient sa race, son état de santé, sa religion, est une première valeur d'investissement et d'espérance pour la France. Votre choix est différent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela vous gêne qu'on le dise à la tribune, mais c'est la vérité !

**Mme Odette Grzegorzulka.** Non, c'est le choix des Français...

**Mme Catherine Picard.** ... et on a été élus pour ça !

**Mme Christine Boutin.** Chers collègues, prenons bien conscience de ce qui se cache derrière les mesures proposées dans le texte. S'il est voté définitivement...

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il le sera !

**M. Thierry Mariani.** Hélas !

**Mme Christine Boutin.** ... il n'existera plus qu'une politique sociale de la famille en difficulté, certes nécessaire, mais le Parlement aura signé l'arrêt de mort de la politique familiale française. Nous prendrions une responsabilité gravissime devant l'Histoire.

C'est pour cette raison que le groupe UDF a présenté cette exception d'irrecevabilité et vous demande de la voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour le groupe communiste.

**Mme Muguette Jacquaint.** Il y a au moins un point sur lequel je suis d'accord avec vous, madame Boutin, et cela ne va pas vous étonner, c'est qu'il y a toujours eu des avancées de la politique familiale...

**Mme Odette Grzegorzulka.** Avec la gauche !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... quand il y a eu avancée de la démocratie et de la gauche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour qu'une politique familiale se construise, pour qu'elle s'épanouisse, avez-vous expliqué, il faut une politique de solidarité. J'ajouterai que, pour avoir une politique de solidarité, il faut une politique de justice et d'égalité.

**Mme Christine Boutin.** On est d'accord !

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Avec ce texte on ne donnera pas aux plus pauvres davantage !

**Mme Muguette Jacquaint.** Quelle politique avez-vous menée ces derniers temps...

**Mme Christine Boutin.** Comment pouvez-vous voter un tel texte ?

**Mme Muguette Jacquaint.** ... qui montrerait que vous avez été pour la justice, la solidarité et l'égalité ?

**M. Charles Cova.** Parlez-nous de la famille, pas d'autre chose !

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous avez tenu, à cette tribune, des propos auxquels vous ne croyez pas vous-même (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), parce que vous avez fait tout le contraire pendant quatre ans ! Ne me dites pas que c'est faux, j'étais ici, et je vous ai entendue à plusieurs reprises.

**M. Jean Glavany.** Quel courage !

**Mme Muguette Jacquaint.** Quand nous avons fait des propositions pour avoir une politique familiale plus juste, une société plus juste, nous n'avons pas toujours été entendus, pas plus de votre gouvernement que d'un autre, d'ailleurs.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Ça change !

**Mme Muguette Jacquaint.** Les choses évoluent...

**Mme Odette Grzegorzulka.** Positivement !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... et je m'en réjouis.

Il m'est arrivé d'intervenir ici à propos du logement. Vous ne direz pas que cela n'a rien à voir avec la famille.

**M. Gilbert Meyer.** Mais si !

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous l'avez rappelé vous-même d'ailleurs, chaque famille a des droits.

Lorsqu'il s'est agi de voter sur un amendement déposé par le groupe communiste pour que les familles ne soient pas dispersées, jetées à la rue, quand elles étaient expulsées faute de ressources, du fait du chômage ou de la maladie, et cela a été souvent le cas, je ne vous ai pas vu lever la main, pas plus que ceux de votre groupe, d'ailleurs ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. Thierry Mariani.** Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui ?

**Mme Muguette Jacquaint.** On a discuté dans cet hémicycle des difficultés que rencontrent les familles, y compris les familles en difficulté. J'ai même donné l'exemple concret d'une femme seule avec trois enfants licenciée par le PDG de Renault.

**Mme Christine Boutin.** On est d'accord là-dessus !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ecoutez ! Moi, je ne parle pas de la famille sans donner des cas exemplaires ! La seule réponse faite à cette époque, que vous avez approuvée, c'était qu'il fallait placer les enfants ! Si c'est ça votre politique de la famille et de la solidarité, je ne suis pas pour cette politique-là ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Thierry Mariani.** Et Vilvorde ?

**Mme Christine Boutin.** Vous êtes pour la mise sous condition de ressources ?

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous sommes contre la mise sous condition de ressources des allocations familiales, je l'avoue (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

**Mme Christine Boutin.** C'est exactement ce que j'ai dit !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... mais la question mérite un débat, et pas à l'esbroufe...

**Mme Christine Boutin.** Je n'ai pas l'habitude de l'esbroufe !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... comme on l'a fait pendant des années en réunissant des groupes d'études, sans jamais mener la discussion à son terme dans l'hémicycle. Vous avez l'air de le regretter, madame Boutin,...

**Mme Christine Boutin.** Eh oui !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... mais qu'est-ce que vous avez fait à l'époque ?

**Mme Christine Boutin.** J'ai fait ce que j'ai pu !

**Mme Muguette Jacquaint.** Et votre groupe ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Rien !

**Mme Muguette Jacquaint.** Je rejeterai l'exception d'irrecevabilité que vous avez défendue car nous ne sommes plus en 1939.

**M. Jean Glavany.** Très bien !

**Mme Muguette Jacquaint.** La famille a évolué.

**M. Jean Glavany.** Pas Mme Boutin !

**Mme Muguette Jacquaint.** Elle a besoin d'autres réponses et d'autres financements.

**M. Gilbert Meyer.** C'est ce que nous disons !

**Mme Muguette Jacquaint.** Compte tenu de l'importance de la question, je pensais que l'attitude politicienne qui est la vôtre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Gérard Terrier.

**M. Gérard Terrier.** Madame Boutin, je regrette mais je n'ai pas entendu dans votre exposé un seul argument qui démontre que la loi de financement de la sécurité sociale est irrecevable. Je suis persuadé que c'est votre politique passée qui a été jugée irrecevable par le peuple en juin dernier,...

**M. Michel Delebarre.** Très bien !

**M. Gérard Terrier.** ... et particulièrement votre politique sociale et familiale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il fallait le rappeler !

**M. Gérard Terrier.** Or que constatons-nous aujourd'hui, après six mois de gouvernement, après une première lecture de la loi, et en dépit de l'agitation permanente dont vous faites preuve ? La confiance du pays à notre gouvernement et à son Premier ministre est en augmentation...

**M. Charles Cova.** Attendez ! Plus dure sera la chute !

**M. Gérard Terrier.** ... et montre, si besoin en était, que ces propositions sont non seulement recevables mais souhaitables et attendues.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Gérard Terrier.** Et comment alors, nous, les représentants du peuple ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) ...

**Mme Christine Boutin.** Et nous alors !

**M. Gérard Terrier.** ... nous, tous ensemble, madame Boutin, – je n'ai pas votre sectarisme (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.* – *Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) – ...

**M. Jean-Paul Bacquet.** Il y en a qui ont le sens de la famille !

**M. Gérard Terrier.** ... pourrions-nous qualifier d'irrecevable une loi attendue majoritairement par la population ? Et si elle est attendue majoritairement, c'est parce que c'est une loi de justice sociale et de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Charles Cova.** Les familles sauront vous le faire payer !

**M. Gérard Terrier.** Et si elle est de justice sociale et de solidarité, ce n'est pas grâce à vous ! Je peux vous rappeler les déficits que vous nous avez laissés.

**M. Jean-Luc Prétel.** Et nous, qu'avons-nous trouvé en 1993 ?

**M. Gérard Terrier.** Contenir les déficits sans aggraver la situation des plus défavorisés est un exercice difficile. Cette loi y parvient (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

**Mme Christine Boutin.** J'ai fait un discours sur les principes. Vous ne faites que des réponses politiciennes !

**M. Gérard Terrier.** ... et il ne me paraît pas scandaleux que la contribution à l'effort de solidarité indispensable soit demandé prioritairement aux plus aisés d'entre nous.

**Mme Christine Boutin.** Vous êtes sur l'accessoire, pas sur l'essentiel !

**M. Gérard Terrier.** Madame Boutin, vous avez parlé pendant une heure.

**Mme Nicole Bricq.** C'est beaucoup !

**M. Gérard Terrier.** Vous n'arrêtez pas de vociférer de votre place. Si aujourd'hui, vous avez de telles réponses des nouveaux parlementaires que nous sommes, c'est parce que vous nous avez montré le mauvais exemple.

Enfin, l'engagement du Gouvernement de refondre la politique familiale pour un plus grand dynamisme et une plus grande cohérence augure de l'accroissement de la justice sociale que nous souhaitons et que, ne vous en déplaise, nous allons mettre en œuvre.

Je ne reprendrai pas point par point les arguments de votre exposé,...

**Mme Odette Grzegorzka.** Ah non ! Pitié !

**M. Gérard Terrier.** ... Mme la ministre y a déjà répondu par avance.

S'il est acceptable que vous ne partagiez pas nos orientations, il est regrettable que vous vous contentiez de détruire...

**Mme Christine Boutin.** Pas du tout !

**M. Bernard Accoyer.** Vous, vous détruisez les familles !

**M. Gérard Terrier.** ... et qu'aucune proposition concrète, pas plus sur le financement que sur la branche famille, n'apparaisse dans nos débats. Cela démontrerait, si besoin en était, votre incapacité à résoudre le problème, et votre responsabilité gouvernementale durant ces quatre dernières années en a été une regrettable démonstration.

**M. Gilbert Meyer.** Nous en reparlerons !

**M. Gérard Terrier.** C'est pourquoi le groupe socialiste s'opposera à votre exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*.)

**M. le président.** Pour le groupe RPR, la parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le groupe du Rassemblement pour la République votera l'exception d'irrecevabilité que vient de défendre notre collègue Christine Boutin au nom du groupe UDF.

Nous considérons, en effet, et nous l'avons démontré en première lecture, que ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 est contraire à la Constitution, et ce pour de nombreuses raisons.

En dépit de l'excellent travail réalisé par le Sénat, qui, c'est vrai, modifiait profondément le texte initialement voté par notre assemblée, mais c'était là tout son intérêt, vous persistez à nous présenter un mauvais texte, un texte intrinsèquement pervers. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste*.)

Je ne reviendrai pas sur le détail de l'excellente démonstration de notre collègue, et je me contenterai d'insister à nouveau sur l'article 19 qui est au cœur du projet. Il est loin d'être le seul élément d'anticonstitutionnalité, mais il en est le plus flagrant et le plus injuste. Je passerai en effet sur la méconnaissance des droits à l'information du Parlement et sur les cavaliers sociaux que nous avons dénoncés en défendant une exception d'irrecevabilité, et je me contenterai de mentionner quelques points qu'a développés Christine Boutin.

C'est d'abord, bien sûr, un principe fondateur de la sécurité sociale qui est mis en cause. Les allocations familiales ont pour fait générateur l'enfant et non les revenus des parents. Il s'agit de redistribuer entre ceux qui ont des charges de familles et ceux qui n'en ont pas. Or l'article 19 bafoue ce principe fondateur de la sécurité sociale.

Il viole les articles 16 et 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Comme l'a fait remarquer Christine Boutin, et vous n'avez pas répondu sur ce point, madame le ministre, il viole l'article de la Convention des droits de l'enfant.

**M. Jean Glavany.** Mais non !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Il viole les alinéas 10 et 11 du préambule de la Constitution de 1946, reconnu par le Conseil constitutionnel comme partie intégrante de la Constitution de la V<sup>e</sup> République.

Il viole le principe d'égalité et crée des inégalités absolument inacceptables avec des effets de seuil trop brutaux, un traitement différent pour les couples mariés et les concubins, pour les familles avec enfant et les familles sans enfant. Vous confirmez l'inégalité entre les familles en la prolongeant par une inégalité entre les types de famille.

Comme l'a répété Mme Boutin à plusieurs reprises, la mise sous condition de ressources des allocations familiales est la mort de la politique familiale en France. La famille est un choix de société, c'est un choix philosophique. Vous n'avez pas fait ce choix, c'est votre droit. C'est notre droit...

**M. Germain Gengenwin.** Notre devoir !

**M. Bruno Bourg-Broc.** ... de contester ce choix et de le rappeler haut et fort au nom de celles et de ceux dont nous sommes les porte-parole, c'est-à-dire l'ensemble des Françaises et des Français. C'est la raison pour laquelle le groupe RPR votera cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*.)

**M. le président.** Pour le groupe RCV, la parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, y a-t-il dans le texte qui nous est soumis motif à inconstitutionnalité ? Assurément pas. Il y aurait plutôt inconstitutionnalité à ne pas voter une loi prévue par la Constitution.

On voit là que l'UDF fait preuve d'un esprit d'opposition stérile et infondé. En fait, ce texte donne l'occasion à l'opposition, du moins le croit-elle, de montrer qu'elle

existe sous les décombres du 1<sup>er</sup> juin. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Charles Cova.** Vous étiez moins faraud, il y a quatre ans !

**M. Georges Sarre.** Le caractère spécieux de l'exception d'irrecevabilité apparaît clairement dans le premier argument développé par Mme Boutin. Le processus de basculement des cotisations maladie vers la CSG entraînerait des inégalités de traitement. Rien n'est plus faux quant au fond, rien n'est plus éloigné d'un motif d'inconstitutionnalité quant à la forme.

Sur le fond, Mme Boutin n'a pu que constater la baisse des cotisations maladie des professions indépendantes. Elle a omis de signaler que cette baisse est plus forte pour les revenus inférieurs au plafond de la sécurité sociale que pour les autres. Autrement dit, loin d'être discriminante, cette baisse est socialement juste, donc justifiée, et c'est parfaitement compatible avec la jurisprudence du Conseil constitutionnel : des situations différentes peuvent très bien faire l'objet de dispositions différentes.

Les mêmes remarques pouvant être faites à propos du non-plafonnement de la CSG sur les BIC, j'en viens tout de suite à la question de la politique familiale, et j'ai trois remarques à faire.

Premièrement, l'exploitation faite des décisions concernant la famille est outrancière et déplacée. L'outrance verbale de l'opposition est à l'image du vide de ses propositions. Non, madame Boutin, la politique familiale en France ne sera pas morte après le vote de cette loi.

**Plusieur députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Georges Sarre.** Deuxièmement, les libéraux de l'UDF devraient se garder de donner des leçons sur la solidarité entre les générations...

**M. Jean Glavany.** Absolument !

**M. Jean-Luc Prétel.** Pourquoi ?

**M. Jean Glavany.** Parce qu'ils sont mal placés !

**M. Georges Sarre.** ... car c'est eux qui y ont porté un coup, un coup terrible, un coup bas, avec la création d'une épargne retraite individuelle. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Bernard Accoyer.** C'est un complément !

**M. Georges Sarre.** Enfin, troisième et dernière remarque, il ne suffit pas d'affirmer que la politique familiale doit obéir au principe d'égalité, ce qui n'est déjà pas si mal – c'est un compliment que je vous fais – de la part des amis de M. Minc. Encore faut-il s'entendre sur ses objectifs.

Le républicain que je suis en donne deux : le renouvellement des générations et la protection des droits de l'enfant. Force est de constater que le premier objectif au moins n'est pas atteint. Il était temps d'en tirer les conséquences et de mettre en œuvre la réorientation des aides à la famille. C'est un engagement contenu dans cette loi que vous condamnez et que je vote. Voilà pourquoi les députés du groupe RCV et Mouvement des citoyens voteront contre l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

### Question préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Thierry Mariani.

**M. Thierry Mariani.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voici de nouveau réunis pour discuter de votre projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 après le très prévisible échec de la commission mixte paritaire qui s'est réunie la semaine dernière.

Comment aurait-il pu en être autrement alors que vos propositions ne visent qu'à opposer les Français entre eux et à livrer une fois de plus en pâture à l'opinion publique de prétendues catégories privilégiées que vous ponctionnez toujours plus ?

L'échec de la commission mixte paritaire est la preuve évidente du profond malaise que suscite votre texte dans l'opinion.

En effet, votre projet de loi est profondément injuste envers les familles et les retraités. Il est particulièrement inefficace et inopérant pour régler les problèmes de notre protection sociale et mener une politique dynamique de santé publique.

Croyez bien que les familles n'oublieront pas cet automne 1997 où vous leur portez un rude coup, notre collègue Christine Boutin vient d'en faire avec brio la démonstration.

La famille est le premier lieu de cohésion sociale de la nation ; elle constitue aussi le premier niveau de solidarité.

Avec un taux de natalité de 1,7 enfant par femme, alors que le seuil de renouvellement des générations se situe à 2,1, force est de constater que la politique familiale doit être encouragée et soutenue, et non matraquée comme vous le faites.

Je citerai, pour étayer mon propos, trois mesures que vous envisagez de faire adopter par votre majorité, que vous qualifiez de plurielle pour faire oublier que votre gouvernement est le dernier en Europe à compter des ministres communistes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Yves Durand.** Hors sujet !

**M. Thierry Mariani.** Ça vous gêne, mais c'est une réalité géographique et politique !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Ça ne nous gêne pas du tout !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Nous l'avons dit à Brest : au contraire, nous en sommes fiers !

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Et la participation des communistes au gouvernement de De Gaulle, après la guerre, qu'est-ce que vous en faites ?

**Mme Muguette Jacquaint.** Que ça vous plaise ou pas, les Français en ont décidé ainsi !

**M. Thierry Mariani.** La première mesure concerne la réduction de l'abattement au titre de l'impôt sur le revenu qui était jusqu'alors accordé aux ménages employant à leur domicile des personnes pour les aider dans leurs tâches quotidiennes.

Cette mesure est particulièrement choquante et inadaptée. En effet, quand les ménages sont créateurs d'emplois, ils jouent le même rôle que les entreprises et devraient en conséquence être soumis aux mêmes règles.

Il est donc tout à fait injuste de revenir comme vous le faites sur l'abattement qui était accordé aux ménages qui créent des emplois familiaux. Ces sommes déboursées chaque mois par les familles doivent être exclues de leur revenu imposable puisqu'elles seront imposées au titre des revenus engrangés par les employés.

Ne s'agit-il pas de la création d'un mécanisme légal de double imposition ? Et, qui plus est, d'une double imposition au titre des revenus du travail ? J'avoue être surpris qu'une telle proposition puisse émaner de vos rangs. Mais il est vrai que les contradictions ne vous effraient pas, loin s'en faut, si l'on en juge par le contenu de votre texte.

La seconde mesure tendant à briser l'institution familiale est la mise sous condition de ressources des allocations familiales.

**M. Pascal Terrasse.** Très bonne mesure !

**M. Thierry Mariani.** Cette mesure est si choquante que certains membres de votre majorité ont émis de sérieuses réserves, telle Mme Jacquaint.

Sous des prétextes idéologiques et doctrinaires d'un autre âge, vous mettez en péril les principes mêmes de la protection sociale. En fait, vous le savez, vous allez priver les familles françaises d'un droit qui leur était universellement reconnu.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Et la fiscalisation des allocations familiales, ce n'est pas Juppé qui l'a envisagée, par hasard ?

**M. Thierry Mariani.** Le niveau de revenu des familles ne devrait pas avoir d'incidence sur leur éligibilité aux allocations. Ces prestations ont pour objet de soutenir la politique démographique de la France et d'atténuer le coût de l'éducation d'un enfant. Et s'il est un domaine dans lequel nous devrions tous avoir le même objectif, c'est bien celui-là.

**M. Yves Durand.** Nous avons doublé l'allocation de rentrée scolaire !

**M. Thierry Mariani.** Mettre au monde un enfant, madame le ministre, n'est-ce pas une preuve de confiance dans l'avenir ? Je ne comprends donc pas pourquoi vous continuez à vous acharner de la sorte sur ceux de nos concitoyens qui, en dépit des difficultés que nous rencontrons dans la société, croient suffisamment en l'avenir pour faire encore des enfants.

Avez-vous réellement mesuré l'impact sur les familles françaises qui ne percevront plus d'allocations du fait de leur revenu si on rapproche cette mesure de vos élans de générosité à l'égard des familles étrangères ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Thierry Mariani.** Car, lorsqu'il s'agit de favoriser ces dernières en étendant le regroupement familial,...

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Oh !

**M. Thierry Mariani.** Vous pouvez faire : « Oh ! », ce sujet sera à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale dans quinze jours.

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Votre comparaison est lamentable !

**M. Yves Durand.** Scandaleuse !

**M. Thierry Mariani.** Lorsqu'il s'agit, disais-je, d'étendre le regroupement familial aux oncles, tantes, neveux, grands-parents et cousins – que sais-je encore – vous ne manquez ni de générosité ni de crédits budgétaires.

**M. Yves Durand.** C'est scandaleux de dire ça ! C'est indigne d'un parlementaire !

**M. Thierry Mariani.** Quand votre administration épaula ces mêmes familles dans leurs démarches administratives pour percevoir diverses aides et allocations, là, vous savez faire preuve de largesse et trouver des moyens budgétaires ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Daniel Marcovitch.** Vous êtes fier de ce que vous dites ? Les électeurs du Front national ne voteront de toute façon pas pour vous ! Ils préfèrent l'original à la copie !

**M. Thierry Mariani.** Par contre, pour les familles françaises qui ont un niveau de vie décent, pour le couple d'instituteurs ou de cadres moyens, le Gouvernement, estime qu'il n'y a plus d'argent et qu'il ne doit donc plus y avoir d'allocations.

Je veux dire avec force qu'en continuant de la sorte, vous n'arriverez qu'à radicaliser un certain nombre de nos concitoyens...

**M. Jean-Pierre Baeumler.** C'est vous qui vous radicalisez !

**M. Thierry Mariani.** ... qui, écœurés d'être sans cesse pris pour des vaches à lait, lassés d'être fiscalement matraqués,...

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Et les cent milliards d'impôts de Juppé ?

**M. Thierry Mariani.** ... blessés d'être injustement considérés comme des nantis par votre majorité,...

**M. Daniel Marcovitch.** Votre discours est scandaleux !

**M. Thierry Mariani.** ... se réfugieront dans un vote extrémiste et ne participeront pas à la vie publique. Mais, au fond, cela ne vous arrange-t-il pas aujourd'hui ?

**M. Daniel Marcovitch.** Vous devriez avoir honte de dire ça !

**M. Bernard Accoyer.** C'est ce qu'ils cherchent ! C'est comme cela qu'ils accèdent au pouvoir !

**M. Guy Drut.** Ce sont des alliés objectifs !

**M. Thierry Mariani.** N'est-ce pas de cette manière, c'est-à-dire grâce aux voix du Front national, que vous avez une majorité, certes plurielle et multicolore, mais une majorité quand même dans cet hémicycle !

**M. Bernard Accoyer.** C'est la vérité !

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Ce n'est pas grâce aux voix du Front national que nous sommes là, c'est grâce à M. Chirac !

**M. Thierry Mariani.** On ne fait jamais rien de bon en opposant les Français entre eux comme vous le faites !

Vous ne parviendrez pas à réduire la fracture sociale en créant des castes et en montrant du doigt des catégories que vous considérez à tort comme privilégiées. C'est pourtant ce que vous faites avec la réduction de l'allocation pour garde d'enfant à domicile, qui constitue le troisième volet de votre plan anti-famille.

Contrairement à ce que vous voulez faire croire à nos concitoyens, la diminution de l'AGED est une mesure contre l'emploi, contre les familles et contre les femmes.

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Depuis quand vous préoccupez-vous des femmes ?

**M. Thierry Mariani.** Contre les familles et contre les femmes, tout d'abord, car elle va probablement conduire les quelque 32 000 familles qui seront touchées par votre dispositif à licencier la personne qu'elles emploient...

**M. Daniel Marcovitch.** C'est faux !

**M. Thierry Mariani.** ... ce qui aura pour conséquence de maintenir un nombre considérable de femmes au foyer pour s'occuper des enfants.

**M. Daniel Marcovitch.** Toutes ces femmes qui se sont mises à travailler tout à coup entre 1994 et 1997 ! Il n'y avait plus de chômage des femmes grâce à vous !

**M. Thierry Mariani.** En fait, toutes vos mesures familiales vont à l'encontre des objectifs que vous affichez !

**M. Daniel Marcovitch.** Vous croyez qu'elles se sont mises à travailler grâce à l'AGED ?

**M. Thierry Mariani.** Vous allez donc aboutir, quels que soient vos propos,...

**M. Daniel Marcovitch.** Vous croyez que l'AGED était leur seule possibilité d'emploi ?

**M. le président.** Mes chers collègues, ne faites pas des commentaires à chaque développement de l'orateur !

**M. Daniel Marcovitch.** Mais ce qu'il dit est scandaleux, monsieur le président !

**M. le président.** Si c'est scandaleux, votre porte-parole, M. Philippe Vuilque, pourra donner tout à l'heure le point de vue de votre groupe ! Pour l'instant, laissez parler l'orateur !

**M. Thierry Mariani.** Merci, monsieur le président !

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Mais il agresse l'Assemblée !

**M. Thierry Mariani.** Vous allez donc aboutir au résultat inverse de celui que vous visez. Non seulement vous ne ferez pas d'économies, car les salariés qui seront licenciés coûteront en définitive cher à l'Etat et ne cotiseront plus à la sécurité sociale mais, en plus, vous allez remettre en cause le choix des femmes en les contraignant à rester chez elles.

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Et allons-y !

**M. Thierry Mariani.** En battant en brèche les principes de notre système de protection sociale, vous ne parviendrez qu'à encourager nos concitoyens à se tourner de plus en plus vers des systèmes privés.

**M. Daniel Marcovitch.** Il ne mérite même pas qu'on l'écoute !

**M. Thierry Mariani.** Il ne faudra pas vous étonner de la réaction négative d'un nombre croissant de nos concitoyens. Et encore ne parlerai-je pas de la quasi-suppression scandaleuse de la demi-part supplémentaire accordée jusqu'alors aux personnes seules ayant élevé un enfant...

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Elle n'est pas supprimée !

**M. Thierry Mariani.** ... car j'aborderai ce sujet ultérieurement.

**M. Yves Durand.** Alors, vous n'avez pas encore fini ?

**M. Thierry Mariani.** A cette situation dramatique pour les familles viennent s'ajouter les mesures dramatiques pour les retraités. En effet, l'AGED constituait une bouffée d'oxygène pour le budget de ces familles et permettait aux femmes de choisir de poursuivre ou non leur activité professionnelle.

**Mme Marie-Françoise Clergeau.** Vous auriez pu vous préoccuper des femmes plus tôt !

**M. Thierry Mariani.** Vous les privez d'une mesure concrète qui leur permettrait de continuer à travailler et de s'épanouir dans leur vie professionnelle.

**Mme Brigitte Douay.** C'est maintenant que vous vous occupez des femmes !

**M. Thierry Mariani.** Décidément, il apparaît de plus en plus clairement que la politique du Gouvernement se situe dans le verbe et non dans les actes. Les Françaises et les Français sauront s'en souvenir le moment venu. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce n'est pas là une méthode honnête pour travailler dans l'intérêt général. De plus, la diminution de l'AGED est un coup porté contre l'emploi. Alors que vient de se tenir à Luxembourg un sommet européen sur l'emploi, vous allez porter atteinte au secteur des emplois familiaux, qui est en pleine expansion. Concrètement, l'alternative sera simple pour les familles : soit elles devront purement et simplement se séparer de leurs aides à domicile car elles n'auront plus les moyens de les payer, soit elles les paieront au noir, favorisant ainsi le développement d'un travail illégal. En effet, dans ce domaine, votre projet fait la démonstration d'une coupable indifférence qui se traduit par une inertie sans précédent.

Le problème des retraites est on ne peut plus préoccupant dans notre pays. Avant de commenter les dispositions que vous entendez prendre pour cette branche, je souhaite définir en quelques mots le cadre de ce débat. Comme toutes les nations industrialisées, la population de la France vieillit, ce qui dégrade le rapport actifs-inactifs et accroît la charge des pensions. C'est ainsi qu'aucune correction naturelle ne peut être envisagée, même à long terme, du fait du bouleversement démographique qui est en train de se produire. Ce vieillissement de la population fait partie de l'évolution naturelle des sociétés avancées. Je vois mal aujourd'hui un responsable regretter que nos parents vivent plus longtemps et souvent dans de meilleures conditions qu'autrefois. Seulement, nous le savons tous, cette situation a des conséquences sur notre système de retraites.

Celui-ci a été réformé en ce qui concerne la branche générale en 1993, sous l'impulsion du gouvernement d'Edouard Balladur. Cette réforme courageuse a permis d'assurer une certaine pérennité du système et de parer au plus pressé.

**M. Pascal Terrasse.** Les retraités sont aujourd'hui dans la rue à cause de cette loi !

**M. Thierry Mariani.** Cependant, force est de constater qu'aucune réforme générale, qu'aucune véritable remise à plat n'ont été effectuées alors que ce sujet préoccupant concerne toutes les branches. En définitive, le problème à long terme de la branche retraite de la sécurité sociale n'est toujours pas réglé dans notre pays. Or, à lire votre texte, vous semblez ne pas vous en préoccuper. Alors que nos voisins européens allongent progressivement l'âge du départ à la retraite, pour parvenir à terme à un âge moyen se situant aux alentours de soixante-sept ans, la France est aujourd'hui complètement empêtrée dans un faux débat opposant le système par capitalisation au système par répartition, et on discute même de la baisse de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans. Ces considérations me semblent aujourd'hui complètement dépassées.

D'abord, chacun doit bien être conscient que le système par répartition ne pourra pas faire face à l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom. En 2040, le

rapport entre actifs et inactifs sera de 1,2 selon toutes les prévisions. Notre système, nous le savons tous, explosera purement et simplement, car il ne pourra plus faire face, sauf si l'on augmente les cotisations des actifs dans des proportions inacceptables. Alors, que penser de votre décision de taxer les assurances vie, qui ont remporté un véritable succès auprès de la population et qui permettaient de se constituer un capital en prévision de la retraite ? A n'en pas douter, votre mesure va à l'encontre de l'histoire et de l'évolution de la société, qui impose la mise en place d'un système mixte, seul à même de garantir un niveau de vie décent aux futurs retraités.

Les fonds de pension, même s'ils ne constituent pas la panacée, même s'il faut bien reconnaître qu'ils ne sont pas suffisamment équitables (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste) permettent dans une certaine mesure de répondre aux attentes de la population.

Concernant l'âge de départ à la retraite, force est de constater que l'actuel système égalitaire de départ à la retraite à soixante ans pour tous, quelle que soit la nature de l'activité, pose un réel problème en termes de coût. Je pense qu'il devrait être réaménagé de telle sorte que le principe d'équité prévale enfin sur le principe d'égalité.

**M. Pascal Terrasse.** Comme pour les allocations familiales !

**M. Thierry Mariani.** La retraite pour tous à soixante ans est utopique dans la situation actuelle, elle est totalement inapplicable quand on tient compte de l'évolution démographique de notre pays.

De plus, quarante années passées dans un emploi manuel, fatigant et usant, n'ont pas les mêmes conséquences que la même durée passée dans un bureau.

Nous devrions tenir compte de cette différence de situation diminuer l'âge du départ à la retraite pour la première catégorie de personnes et l'allonger pour les autres.

De même, nous devons tenir compte des conditions de travail actuelles, et non pas de celles du XIX<sup>e</sup> siècle, comme c'est le cas pour certains grands régimes spéciaux.

Etre cheminot à notre époque, ce n'est pas la même chose que de conduire les machines à charbon de *La Bête humaine* !

Ce n'est donc, à mon sens, qu'en appliquant le principe d'équité et en essayant de coller au plus près des réalités que nous parviendrons à refondre notre système vieillesse et à assurer sa pérennité.

Nous devrions nous en préoccuper dans les meilleurs délais, pendant qu'il en est encore temps et que le flux des nouveaux retraités est encore anormalement faible, pour quelques années.

En effet, ce flux correspond actuellement aux classes creuses de la fin des années trente et du début des années quarante.

Il est d'autant plus préoccupant de constater que certains régimes connaissent une situation financière médiocre alors qu'ils vivent leurs dernières bonnes années démographiques.

Le second point que je souhaiterais aborder concerne le pouvoir d'achat des actuels retraités.

Contrairement à ce que vous voulez faire croire à l'opinion, madame le ministre, la situation d'un grand nombre de retraités va être sensiblement aggravée.

La quasi-disparition de la demi-part supplémentaire de quotient familial accordée jusqu'ici aux veuves ayant élevé des enfants va lourdement pénaliser ces dernières alors que, bien souvent, elles ne disposent que de revenus modestes.

Vous voulez faire la chasse aux avantages injustifiés mais, comme toujours, vous vous trompez de cible et agissez avec dogmatisme !

On peut estimer à 940 000 le nombre de veufs et de veuves qui vont être touchés par votre mesure. Avec l'arrêt brutal de la baisse de l'impôt sur le revenu votée par la précédente majorité...

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Qui avait décidé d'augmenter la TVA !

**M. Thierry Mariani.** ... et le refus du Gouvernement de dé plafonner les 10 % d'abattement supplémentaire au bénéfice des retraités, vous portez un mauvais coup de plus au pouvoir d'achat de ces derniers.

Les retraités, que vous devez décidément considérer comme des nantis, seront en outre frappés de plein fouet par l'alourdissement brutal de la taxation de l'épargne. En effet, beaucoup de nos aînés complètent leur modeste pension par les revenus d'une épargne accumulée leur vie durant. En frappant sans distinction les revenus du capital, comme vous le faites, vous réduisez d'autant les revenus d'appoint des retraités.

Se retrouver à soixante ou soixante-dix ans avec un petit capital contenu dans un PEL ou un PEA ou bien avoir un plan d'assurance vie ne constitue pas un privilège ! C'est une situation, malheureusement trop rare, qui devrait être considérée comme parfaitement normale, et nous devrions tout faire pour l'encourager.

Ce qui est scandaleux, c'est de se retrouver sans un sou à la fin de sa vie et d'être obligé de vivre de prestations sociales et d'aides diverses. Surtaxer brutalement ces petits épargnants sous le prétexte de je ne sais quelle prétendue justice sociale constitue à nos yeux une mesure injuste et particulièrement choquante. Mais il est vrai qu'en matière de matraquage fiscal, vous vous y connaissez ! J'ajouterai même que c'est la seule voie que vous savez emprunter, quitte à décourager nos concitoyens !

De même, le transfert des cotisations sociales sur la CSG ne sera pas neutre pour les retraités, contrairement à ce que vous annoncez.

Sur les retraites de base, vous nous dites que l'opération sera blanche. Il n'en est rien. Alors que le transfert des cotisations sur la CSG procure un gain de pouvoir d'achat d'environ 1 % pour les salariés, il pénalise lourdement les retraités, ce qui dénote une différence de traitement tout à fait inacceptable. Il est de même inacceptable que la CSG s'applique dès le premier franc de pension alors qu'elle repose sur une assiette représentant 95 % du revenu des salariés.

De plus, l'opération ne sera pas blanche, contrairement à ce que vous annoncez, puisque les majorations familiales seront soumises à la CSG alors qu'elles étaient jusqu'à présent dispensées de prélèvement au titre de l'assurance maladie.

C'est-à-dire que plus on aura élevé d'enfants et plus on paiera de CSG ! Voilà une curieuse conception de la justice sociale !

Sur tous ces points, vous ne faites qu'aggraver la situation des retraités et votre dispositif ne contribuera qu'à plonger un certain nombre d'entre eux dans la précarité et l'assistanat.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour ces retraités qui défilent actuellement dans les rues pour sauvegarder leur pouvoir d'achat. Ils croyaient en vos promesses. Une fois la « jospinomania » dissipée, le réveil risque d'être cruel !

**M. Bernard Accoyer.** Eh oui !

**M. Thierry Mariani.** Enfin, votre projet de loi de financement de la sécurité sociale, c'est la politique de l'autruche en ce qui concerne les régimes spéciaux. Il n'y a dans ce domaine aucune approche globale.

Vous modifiez les règles de compensation entre la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires et la CNAM pour obtenir en fin de compte la disparition de ce petit régime spécial qui se porte bien sur le plan financier. En effet, en mettant à sa charge des montants qu'il ne pourra acquitter à long terme, vous savez très bien que vous acculez ce régime à la faillite.

Par contre, pour les autres régimes spéciaux, ceux qui sont en déficit et qui coûtent cher, il n'y a pas l'ombre d'un début de réflexion dans votre projet !

Ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'engager une réflexion approfondie sur l'avenir des régimes spéciaux et de vous mettre réellement au travail sur cette épineuse question ?

Pour conclure cette partie de mon intervention, je dirai que votre projet manque singulièrement d'ambition et de vision à long terme.

Des mesures visant à accélérer le retour à l'équilibre de la branche vieillesse de la sécurité sociale ont été prises à deux reprises, en 1993 et en 1995, par les gouvernements qui vous ont précédés.

Il est vrai que, malgré ces mesures courageuses, la dérive du déficit se poursuit et que la situation devrait difficilement s'améliorer dans les prochaines années. Or cette situation est préoccupante à court terme comme à plus long terme et elle nécessite une véritable prise de conscience impliquant études, réflexions et analyses, afin que nous puissions trouver des solutions nouvelles. Ces études et ce débat que nous devons lancer doivent être menés avec les retraités eux-mêmes.

Il est en effet inadmissible que ces derniers ne soient pas représentés au Conseil économique et social et qu'ils soient absents des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale. Je dois reconnaître que cela aurait dû être fait depuis longtemps, et que, sur ce point, nous avons manqué de volonté politique.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ah !

**M. Pascal Terrasse.** Vous reconnaissez vos erreurs !

**M. Thierry Mariani.** Cependant, je pense qu'il peut y avoir un accord sur cette question, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, et que l'on pourrait combler cette lacune dans les meilleurs délais.

En définitive, je considère que votre projet nous fait perdre une année de plus dans le règlement du dossier capital de l'assurance vieillesse. Nous savons bien ce qu'il va falloir payer ! Les actifs comme les retraités pourront faire leurs comptes à l'issue du vote définitif du projet de loi de finances et du texte dont nous débattons aujourd'hui.

**M. Pascal Terrasse.** Les salariés vont y gagner !

**M. Thierry Mariani.** Tous seront perdants, tous verront en bout de course leur pouvoir d'achat diminuer. Par contre, aucun d'entre eux ne pourra savoir ce qu'il recevra comme pension dans les prochaines années.

Le manque de confiance dans nos institutions et dans notre protection sociale risque d'entraîner leur perte.

Votre projet de loi, madame le ministre, n'apporte aucun début de réponse sur ces différents points, il ne fait que tenter de rafistoler avec plus ou moins de talent, mais toujours avec beaucoup plus d'impôts et de prélèvements, les brèches de notre protection sociale.

Le dernier point que je souhaite aborder concerne la politique du médicament que vous comptez mettre en œuvre à travers votre texte.

Il est vrai que les sujets que nous venons d'aborder peuvent prêter à débats et nous permettent d'exprimer nos analyses différentes. Vous êtes socialistes, vous avez une certaine vision de la société et de la famille, qui n'est pas la nôtre.

En revanche, s'il est un objectif que nous devrions partager, c'est bien celui de sauver la sécurité sociale. Nous aussi, nous y tenons !

La sécurité sociale a été réformée par Alain Juppé, dont vous avez combattu le plan pour le reprendre ensuite à votre compte, sans y changer quoi que ce soit d'essentiel.

**M. Gérard Terrier.** Pourquoi, dans ces conditions, ne votez-vous pas le projet de loi de financement ?

**M. Thierry Mariani.** Mais alors, dans l'application de cette réforme, permettez-moi de vous dire, madame le ministre, que les nouvelles taxes que vous voulez lever sur les médicaments non seulement vont à l'encontre des objectifs économiques que vous prétendez atteindre, mais seront de plus néfastes sur le plan sanitaire, ce qui est tout de même un comble !

Je vous rappelle que nous nous étions engagés à baisser les prélèvements alors que vous les relevez. Je vous rappelle également que la vie du médicament est censée être régulée par le comité économique du médicament et que vos deux nouvelles taxes vont à l'encontre de la vie conventionnelle. D'ailleurs, les décrets concernant le comité économique du médicament ne sont toujours pas publiés, ce qui montre votre peu d'empressement pour cette industrie qui, quoi que vous en pensiez, n'a pas démérité. Elle est en effet la quatrième industrie en termes d'exportation et la première en termes de recherche dans notre pays.

Vous avez donc fait le choix d'augmenter les taxes sur la promotion des médicaments. C'est votre décision et, même si elle est à bien des égards critiquable, permettez-nous au moins de vous proposer une assiette plus conforme à l'intérêt. En effet, vous le savez, à la faculté, les futurs médecins n'ont pratiquement pas d'enseignement thérapeutique ; la formation médicale continue, qui est vitale pour le bon exercice de la médecine, est en lambeaux et vous n'arrivez pas à bâtir une politique de formation continue conforme à la santé publique. Dans ces conditions, qui va pouvoir informer et former les médecins, sinon les inventeurs des molécules nouvelles, c'est-à-dire les laboratoires ? J'entends déjà vos critiques. Nous serions influencés par le *lobby* des laboratoires, comme nous l'ont dit certains de vos amis socialistes en première lecture ! En fait, vous le savez très bien, il n'en est rien !

Je pense très sincèrement qu'il faut informer et former les médecins aux thérapeutiques nouvelles et que les laboratoires peuvent avoir un rôle à jouer en la matière. Ils ne doivent pas être les seuls à le faire, certes, mais dans la jungle actuelle de la formation médicale continue, je pense que l'on peut faire confiance à cette industrie. Pensez-vous sérieusement que les laboratoires ont un intérêt à

faire prescrire plus de médicaments que nécessaire aux malades atteints du sida, du cancer, de la maladie d'Alzheimer, de la sclérose en plaques pour ne citer que ces exemples ? Pensez-vous qu'il puisse y avoir des réelles dérives de prescription pour ce genre de pathologie ? Personnellement je ne le crois pas. Il serait donc judicieux, au lieu de taxer d'une façon aveugle les budgets de promotion, de moduler l'assiette de la taxe en fonction de la hauteur de la prise en charge des médicaments remboursés par la sécurité sociale. Ce changement ne serait ni majeur ni révolutionnaire. Simplement, d'une part, il récompenserait les laboratoires qui ont véritablement des produits de recherche et, d'autre part, il pourrait encourager ces mêmes laboratoires à faire de la vraie information sur des pathologies sur lesquelles nos médecins n'ont jamais reçu aucune réelle formation et information, alors qu'ils doivent prescrire ces produits nouveaux et chers chaque jour.

La recherche pharmaceutique est un facteur majeur d'amélioration de la santé publique. La mise sur le marché d'un nouveau médicament peut représenter un investissement aléatoire allant jusqu'à plusieurs centaines de millions de francs.

Alors, pourquoi matraquer aveuglément ? Si vous pensez que c'est à l'Etat de former et d'informer, faites-le ! Sinon, laissez faire les intéressés !

Nous vous proposons aussi de sortir de l'assiette de la taxe les journaux qui ont fait la preuve de leurs abonnements. Ils ont un rôle majeur dans la formation médicale continue et dans la diffusion de la culture médicale dans le monde francophone. Or, chacun le sait bien, une nouvelle augmentation de la taxe serait fatale à un grand nombre d'entre eux. Vous avez bien voulu accepter de baisser le taux de cette taxe sur la promotion des médicaments génériques, ce qui n'empêche pas en fin de compte d'augmenter de plusieurs points la taxe de promotion sur ces produits.

Madame le ministre, il faut être cohérent : soit vous voulez une véritable politique du générique dans notre pays, et dans ce cas-là il faut purement et simplement supprimer cette taxe, soit vous ne croyez pas en l'efficacité d'une telle politique, et vous l'augmentez. C'est ce que vous venez de faire. Dans tous vos discours, vous vous gargarisez de la nécessité d'une politique du générique. Eh bien, faites-la ! Nous sommes prêts à vous y aider, mais ne matraquez pas de taxes les industriels qui vous ont fait confiance en lançant des gammes génériques et qui, pour l'instant, n'accumulent que des pertes.

De plus, nous devons revenir sur vos incohérences en matière de politique du générique à propos de la taxe sur les ventes directes. Celle-ci est injuste, néfaste à la santé publique et doit au moins être modifiée, si ce n'est supprimée. Vous vouliez taxer les ventes directes à 6,63 %. Nous vous avons en partie fait entendre raison puisqu'elles ne le seront plus qu'à hauteur de 2,5 %. Cependant, ce recul est tout à fait insuffisant !

Savez-vous au juste ce qu'on appelle les ventes directes ? Permettez-moi de vous le rappeler et de tenter de vous faire changer d'avis. Les ventes directes sont essentiellement effectuées pour le compte des fabricants par des dépositaires qui sont des petites et moyennes entreprises. Malgré sa diminution de 6,63 % à 2,5 %, la taxe que vous projetez de lever reste insupportable économiquement pour les dépositaires des fabricants qui devront arrêter cette activité. C'est ainsi que les 300 millions de recettes budgétisées ne pourront être réalisées : une fois de plus, trop d'impôt tue l'impôt !

Sachez, madame le ministre, que dans le prix public du médicament 40 % sont consacrés aux frais de distribution. Certains pharmaciens considèrent que l'on peut faire des économies sur la distribution. Pourquoi pas ? La France est le seul pays de l'Union européenne où l'on pénalise les ventes directes, qui sont justement un facteur d'économies.

Ces ventes directes permettent de livrer des médicaments dans les hôpitaux à un prix inférieur à celui du marché. Elles permettront aussi, le jour où il y aura dans notre pays une véritable politique en faveur du générique, d'avoir un circuit de distribution performant au moindre coût. Il faudra bien aussi amortir le coût supplémentaire de distribution des produits allant de l'hôpital à la ville. Les ventes directes pourraient être aussi, dans cette hypothèse, un facteur d'économies. Pourquoi donc s'acharner de la sorte sur ce circuit de distribution, en prenant le risque de licenciements massifs – environ 2 000 personnes – alors qu'il faudrait au contraire le développer en faisant jouer la loi du marché ?

En résumé, votre politique, c'est la disparition des ventes directes, l'abandon de la politique menée en faveur du générique, l'augmentation du prix des médicaments dans les hôpitaux, sans parler de l'impossibilité de diffuser à des prix raisonnables les produits non remboursés puisque vous aurez fait disparaître ce circuit de distribution complémentaire.

Etes-vous consciente, madame le ministre, des conséquences de ces taxes ? Si, à la rigueur, nous pouvons comprendre votre besoin de financement, il est en revanche inadmissible de compromettre de la sorte la politique du générique, qui est un véritable facteur d'économies ! Même les sénateurs communistes,...

**M. Jean-Marie Le Guen.** Même eux !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Pourquoi même eux ?

**M. Thierry Mariani.** ... dont on peut dire qu'en général nous ne partageons pas les idées, ont compris cet enjeu et ont proposé une solution qui me semble bien meilleure que la vôtre. Alors, madame le ministre, continuerez-vous de penser avoir raison contre tout le monde ? Allez-vous poursuivre votre œuvre de déstabilisation des familles, votre matraquage des retraités ? Allez-vous continuer de ruiner l'industrie pharmaceutique, au mépris des critères de santé publique ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** C'est n'importe quoi !

**M. Jean-Marie Le Guen.** Il a pris un coup de matraque sur la tête !

**M. Thierry Mariani.** En l'état, votre projet ne règle aucun problème. Il coûtera cher aux familles et aux retraités et fait perdre à la France une année de plus.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Après les quatre années précédentes !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Et le « hold up » ? Vous l'avez oublié !

**M. Thierry Mariani.** Tels sont les enjeux qui justifient amplement cette question préalable déposée par le groupe RPR. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Philippe Vuilque, pour le groupe socialiste.

**M. Philippe Vuilque.** Est-il nécessaire de répondre bien longtemps à ce que nous avons entendu ? (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) En effet, notre projet

de loi de financement pour la sécurité sociale a fait l'objet d'une caricature. Ce n'est pas très surprenant d'ailleurs de la part d'une opposition dans les cordes.

**M. Michel Hunault.** Quelle arrogance !

**M. Philippe Vuilque.** Comment peut-on croire à un discours aussi archaïque et caricatural sur la famille ?

**M. Jean Ueberschlag.** Archaïque ! J'ai déjà entendu ça quelque part ! Bonjour, monsieur Rocard !

**M. Philippe Vuilque.** Contrairement à ce que l'on veut faire croire, il n'y a pas, d'un côté, les défenseurs vertueux de la famille et, de l'autre, les vilains fossoyeurs d'une politique d'aide à la famille animés d'idéologie anti-famille.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** C'est vous qui êtes archaïque !

**M. Philippe Vuilque.** Enfin, qui pourrait croire cela ? Il y a plutôt, d'un côté, les tenants d'une politique familiale passéiste, ne prenant pas en compte l'évolution de notre société...

**Mme Christine Boutin.** Les grands clichés sont sortis !

**M. Philippe Vuilque...** et, de l'autre, les tenants d'une politique familiale solidaire, qui tient compte des revenus réels des familles. C'est, me semble-t-il, une simple question de bon sens.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Les députés de l'opposition n'en ont pas !

**M. Philippe Vuilque.** Et le bon sens, dans cette affaire, il est de notre côté ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – « Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Discours caricatural et archaïque aussi sur l'AGED – ce n'est même pas la peine d'y revenir, monsieur Mariani, tellement vous avez dit de contrevérités – ou sur les retraites ! Mme le ministre a eu l'occasion, aujourd'hui même, lors des questions au Gouvernement, de rappeler la philosophie du projet et de préciser les dispositions. Cela n'a rien à voir avec le dogmatisme que vous dénoncez.

Discours caricatural toujours sur la CSG qui, contrairement à ce que vous dites, monsieur Mariani, modernise notre fiscalité et contribue, encore une fois, à la solidarité.

**M. Thierry Mariani.** Les retraités jugeront !

**M. Bernard Accoyer.** C'est une cotisation ou un impôt ?

**M. Philippe Vuilque.** Mais c'est vrai que vous ne l'avez pas fait !

Discours caricatural aussi sur la maîtrise des dépenses de santé et sur la politique du médicament. Vos résultats auraient pourtant dû vous inciter à plus de modestie, monsieur Mariani. Les Français ont décidé que vous aviez tort.

Je conclurai mes propos en rappelant que tout ce qui est exagéré est insignifiant. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Le groupe socialiste ne votera évidemment pas cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous venons d'entendre quelques couplets de la « valse des regrets » de M. Mariani.

Dans le premier couplet, il regrette que la majorité ait changé, avec une gauche plurielle. Moi, je ne le regrette pas et les Français non plus, monsieur Mariani !

**M. Jean Ueberschlag.** La gauche plurielle est plutôt singulière !

**Mme Muguette Jacquaint.** Dans le deuxième couplet, il semble regretter qu'il n'y ait pas de retraite à cinquante-cinq ans. Mais l'ancienne majorité n'avait qu'à le faire !

Dans le troisième couplet, il déplore qu'aujourd'hui les retraités ne soient pas consultés. Mais enfin, monsieur Mariani, tout a été décidé par ordonnance dans la dernière période ! En 1995, deux millions de personnes sont descendues dans la rue (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. Thierry Mariani.** Et aujourd'hui !

**M. Louis de Broissia.** Avec la CGT !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ce n'est pas pour autant que vous avez davantage écouté les retraités.

J'ajouterai un quatrième couplet à la valse des regrets, monsieur Mariani, relatif au résultat des élections. Mais moi, je ne regrette pas ce que les Français ont dit à travers leur vote et je repousserai la question préalable (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jean-Pierre Baeumler.** C'est le bon sens !

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable. (*La question préalable n'est pas adoptée.*)

#### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Bernard Accoyer.

**M. Bernard Accoyer.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la nouvelle lecture du deuxième projet de loi de financement de la sécurité sociale pourrait être fructueuse si le Gouvernement, se dégageant quelques instants de l'arrogance dont il se pare chaque jour un peu plus (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*),...

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Ça commence bien !

**M. Bernard Accoyer.** ... décidait de considérer que l'opposition a non seulement le droit de s'exprimer sans être traitée avec mépris, mais aussi les capacités de réfléchir et de faire des propositions qui méritent d'être examinées, comme celles du Sénat.

Pourquoi, en effet, le Gouvernement aurait-il, par postulat, toujours raison ? Permettez-moi de penser que votre projet de loi de financement de la sécurité sociale s'inscrit dans la ligne générale de l'action du Gouvernement, c'est-à-dire à contresens des tendances européennes et mondiales. Ce projet de loi de financement n'est ni sincère ni réaliste. Il ne traduit aucune vision d'avenir pour l'institution dont la pérennité est ainsi menacée. Les recettes sont surestimées et les dépenses ne sont pas maîtrisées. C'est la chronique d'un dérapage annoncé.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Vous êtes des spécialistes en la matière !

**M. Bernard Accoyer.** Je reviendrai rapidement sur les points les plus choquants de ce projet de loi.

Paradoxalement, dans ce texte, contrairement à vos allégations véhémentes, vous vous attaquez à des Français qui méritent une attention particulière : les familles, les femmes, les retraités, les travailleurs des secteurs concurrentiels. Paradoxalement, vous vous acharnez sur les familles françaises en mettant les allocations familiales sous condition de ressources, en diminuant de 50 % le montant de l'AGED et la réduction d'impôt pour les emplois familiaux. Vous accomplissez ainsi un pas lourd de conséquences.

La cellule familiale française n'avait jusqu'à ce jour jamais été ainsi attaquée. Les familles ont besoin de stabilité, et vous les déstabilisez. Les familles ont besoin d'avoir confiance en la nation, et vous brisez cette confiance. Les familles ont besoin de la solidarité nationale, et vous trahissez la parole de l'Etat à leur égard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mais ce sont les femmes françaises, madame la ministre, que vous attaquez spécialement. Vous réservez vos mauvais coups à des femmes qui ont fait le choix d'avoir des enfants et de travailler. L'on sait combien il est difficile de concilier vie familiale et vie professionnelle. Vous frappez des femmes qui, à cause de vous, et de vous seule, devront cesser de travailler, rester à la maison tandis que d'autres perdront leur emploi et tomberont – hélas ! – souvent dans la précarité, sans protection sociale, sans dignité. Et cela, alors même que vos propres services reconnaissent que c'est par centaines de milliers que des emplois familiaux ont été créés grâce à l'AGED et aux déductions fiscales que vous malmenez. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Les seuils ont certes été manipulés sous la pression de la rue, de l'opposition, sous la pression de vos propres amis, mais le fait est là : ils ont été instaurés. Comment oseriez-vous encore affirmer que vous défendez les familles et que vous luttez contre le chômage ?

Après les familles, les retraités sont aujourd'hui la deuxième cible que vous avez décidé d'atteindre. Mais là, vous procédez de façon plus sournoise ; c'est la « méthode Jospin ». On dit que c'est neutre mais, en réalité, ça ne l'est pas. Eh oui, les retraités vont voir leur pouvoir d'achat sérieusement rogné par les 2,8 points de CSG que vous avez décidé d'appliquer sur la totalité de leurs pensions de vieillesse. Vous leur cachez que, jusqu'à ce jour, leur retraite complémentaire et les bonifications familiales échappaient aux cotisations sociales et vous leur imposez désormais 2,8 points de cotisation sociale généralisée.

**M. Yves Fromion.** Mais ils s'en sont aperçus !

**M. Bernard Accoyer.** De surcroît, les retraités, très légitimement et trop souvent par nécessité, surtout pour les agriculteurs, disposent de quelques revenus de l'épargne. Cette épargne, ils l'ont laborieusement constituée au cours de leur vie. Les 18 milliards de francs que vous prélevez sur l'épargne les frapperont spécialement et vous ne pourrez pas nous dire que seuls les riches seront concernés car, que je sache, les plans d'épargne populaire, les plans d'épargne logement ne sont pas des outils de

gestion des patrimoines importants. Quant à l'assurance vie, beaucoup de Français en ont souscrit et il serait trop heureux qu'ils soient tous riches !

Vous n'avez même pas épargné les personnes seules ayant élevé un enfant, auxquelles vous retirez un modeste avantage fiscal, ce qui va les rendre imposables. Pensez-vous que cela soit justifiable ?

Après les familles françaises et les retraités, ce sont les professions indépendantes qui sont votre troisième cible privilégiée. Vous leur imposez le principe de la triple peine. Premièrement, vous dé plafonnez leurs cotisations familiales. Deuxièmement, vous réalisez un véritable *hold-up*,...

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Nous y voilà !

**M. Bernard Accoyer.** ... sur leur caisse de retraite avec le détournement de la C 3 S. Troisièmement, vous décidez de faire du transfert de leurs cotisations maladie sur la CSG un deuxième impôt sur le revenu.

**M. Yves Fromion.** C'est une razzia sociale !

**M. Bernard Accoyer.** Les dépenses ne sont pas maîtrisées et vous renoncez à la réforme de l'hospitalisation par démagogie et manque de courage. Mais ce faisant, vous ne remplissez pas vos obligations quant à l'accès à la sécurité et à la qualité des soins auxquelles ont droit tous les Français et dont ils ne bénéficient plus aujourd'hui, ce qui est intolérable.

Enfin, les dépenses sont sous-évaluées, car vous ne prenez pas en compte la surcharge de dépenses sociales que vont entraîner les régularisations de clandestins que vous avez décidées...

**M. Thierry Mariani.** Très bien !

**M. Bernard Accoyer.** ... et, plus encore, la marée migratoire vers laquelle, délibérément, vous entraînez la France avec vos projets de loi hallucinants sur la nationalité et sur l'entrée et le séjour des étrangers et le droit d'asile.

**M. Thierry Mariani.** Abolument ! Cela va coûter cher !

**M. Bernard Accoyer.** Devant tant d'injustices envers les familles françaises, devant tant d'injustices envers les retraités et tous les Français, devant tant de laxisme face aux missions de la sécurité sociale, devant votre refus d'améliorer cette loi de financement, le RPR votera contre ce texte en nouvelle lecture. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Le texte qui nous est revenu de la Haute assemblée a été profondément bouleversé...

**M. Jean-Luc Prével.** Amélioré.

**M. Georges Sarre.** ... dans son économie par des sénateurs de droite animés d'un esprit d'opposition systématique.

Ont-ils voulu, comme ils l'ont prétendu, tracer une alternative au projet gouvernemental ? La réponse est clairement non. Cette alternative n'est pas construite et procède exclusivement d'une approche comptable de la maîtrise des dépenses des différents régimes. Surtout, les sénateurs de droite, théoriquement soucieux, au nom du libéralisme, de ne pas accroître la pression fiscale, ont proposé de l'aggraver. Ils ont rejeté le remplacement de la

part salariale des cotisations d'assurance maladie par la CSG, pour ne retenir qu'un accroissement de la CSG. Résultat : ils proposaient une baisse de pouvoir d'achat globale de 4,5 milliards de francs, à opposer à une croissance de 1,1 % du pouvoir d'achat des salariés dans le projet gouvernemental.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Tout à fait !

**M. Georges Sarre.** Messieurs de l'opposition, êtes-vous contre la croissance ? Voulez-vous tuer dans l'œuf la reprise qui s'est amorcée ? En fait, les sénateurs font fi des conséquences de la mondialisation libérale des échanges. En mettant en concurrence des modèles de protection sociale, elle tend à réduire ces modèles à la portion congrue. Dans cette conception, la protection sociale ne peut être qu'un mince filet de protection minimale, les agents économiques étant libres de souscrire volontairement à des assurances individuelles.

Je le dis en souriant, c'est la victoire posthume de Beveridge sur Bismarck ! Pour ces libéraux, les problèmes de financement de notre protection sociale ne peuvent connaître qu'une réponse : la baisse des prestations pour permettre la réduction des cotisations obligatoires. Ce sont ces mêmes libéraux de droite qui s'affirment les plus chauds partisans de la libéralisation totale des échanges. Loin d'être incohérente, cette position relève d'une stratégie délibérée pour peser sur les salaires et remettre en cause les conditions de travail.

L'opposition extravagante de la majorité sénatoriale à me conduit une réflexion. Le travail parlementaire ne sort pas rehaussé de cet épisode. La nouvelle lecture à laquelle nous procédons aujourd'hui s'engage, de fait, sur la base du texte que notre assemblée a adopté en première lecture. Dès lors, se pose la question du rôle du Sénat.

**M. Bernard Accoyer.** Ah oui ?

**M. Georges Sarre.** Sauf exception, il ne bloque pas la procédure, mais quand il joue l'obstruction, il faut se demander au nom de quel intérêt général et au nom de qui il agit.

**M. Bernard Accoyer.** C'est la Constitution et la démocratie !

**M. Georges Sarre.** Les sénateurs sont élus, mes chers collègues, pour neuf ans, au scrutin indirect...

**Mme Christine Boutin.** Justement !

**M. Georges Sarre.** ... avec une sur-représentation des zones rurales.

**M. Pascal Terrasse.** Une démocratie qui coûte cher !

**M. Bernard Accoyer.** Ah ! Les révolutionnaires se réveillent !

**M. Georges Sarre.** Quelle réalité représentent-ils ? Non nous ne sommes plus, mes chers collègues, au temps où le Sénat était la chambre du seigle et de la châtaigne.

**M. Jean Vila.** Vous avez raison !

**M. Georges Sarre.** La France est devenue un pays urbain. Le Sénat ne peut plus être composé sur les bases actuelles. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme Christine Boutin.** Et l'égalité entre ruraux et urbains ? Et l'aménagement du territoire ?

**M. Georges Sarre.** L'élection de ses membres doit se faire à la proportionnelle, ce qui doit conduire à augmenter les élus des zones urbaines...

**M. Jean-Luc Prével.** Vous voulez devenir sénateur ? (*Rires.*)

**M. Georges Sarre.** ... pour un nombre inchangé de sénateurs.

**M. Yves Fromion.** Il n'y a pas de châtaignes dans le XI<sup>e</sup> arrondissement !

**M. Georges Sarre.** Je voudrais, après cette parenthèse nécessaire, attirer l'attention de l'Assemblée et celle des membres du Gouvernement...

**Mme Christine Boutin.** Au fait !

**M. Georges Sarre.** ... sur quelques points encore sujets à polémique ou qui provoquent l'inquiétude.

**M. Bernard Accoyer.** D'autant que vous-même étiez contre la mise sous condition de ressources !

**M. Georges Sarre.** Ma première interrogation porte sur les effets du basculement des cotisations maladie vers la CSG. Pour les salariés, l'opération devrait se solder par un accroissement du pouvoir d'achat moyen de 1,1 %. Encore doit-on se demander si ce gain de pouvoir d'achat est uniforme, s'il est d'autant plus important que les salaires sont faibles,...

**M. Bernard Accoyer.** En même temps vous élargissez l'assiette de l'impôt !

**M. Georges Sarre.** ... ou encore si ceux qui disposent des plus hauts revenus accuseront ou non une perte de pouvoir d'achat.

Pour les autres catégories de contribuables, quelles conséquences entraîne le basculement de la cotisation vers la CSG ?

**M. Bernard Accoyer.** Rien de bon !

**M. Georges Sarre.** Pour les retraités, la neutralité du dispositif est assurée.

**M. Bernard Accoyer.** Non, c'est faux !

**M. Georges Sarre.** Mais n'aurait-il pas été possible de permettre un gain de pouvoir d'achat aux bénéficiaires des plus petites pensions ?

**M. Bernard Accoyer.** Vous avez déjà de quoi le réaliser.

**M. Georges Sarre.** Pour une autre catégorie socio-professionnelle, les non-salariés non agricoles, la diversité des situations rend difficile l'analyse de l'impact de ce changement dans le financement de la sécurité sociale.

**M. Bernard Accoyer.** Cela s'appelle botter en touche !

**M. Georges Sarre.** Une divergence d'analyse entre vos services et les organisations professionnelles mérite notamment d'être levée. A quelle hauteur de revenus annuels est situé le seuil de neutralité du remplacement des cotisations maladies par la CSG,...

**M. Bernard Accoyer.** C'est de la « CSGite » aiguë !

**M. Georges Sarre.** ... 165 000 ou 235 000 francs ? Ce seuil, madame le ministre, correspond-il bien à 80 % des travailleurs indépendants ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Absolument !

**M. Georges Sarre.** Est-il possible de profiter de cette nouvelle lecture pour raffermir l'engagement du Gouvernement à réorienter les aides à la famille dès 1998 ? Avec mes collègues du Mouvement des Citoyens, nous sommes

intimement convaincus de la nécessité pour un Etat républicain de se préoccuper du renouvellement des générations. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Je ne vois pas ce que cela a d'étonnant !

C'est pourquoi nous organisons un colloque sur ce thème, le 15 décembre prochain, à l'Assemblée nationale, pour faire avancer nos idées et nos propositions.

**M. Jean-Luc Prél.** Merci de nous prévenir ! Cocktail à la sortie ?

**M. Gilles Carrez.** Vous avez dit au Sénat, ce colloque ?...

**M. Georges Sarre.** Nous le savons tous, tous les rapports le confirment, la chute de la natalité en France a dépassé depuis plusieurs années déjà la cote d'alerte. Il est urgent que notre pays redéfinisse enfin sa politique familiale dans un sens nettement favorable au renouvellement des générations.

**Mme Christine Boutin.** Très bien !

**M. Georges Sarre.** Pour cela, le principe d'universalité des allocations familiales doit être réaffirmé ; il est le seul qui vaille. Dans le même temps, notre système d'aides doit tenir compte de la réalité du travail féminin.

**Mme Christine Boutin.** Oui !

**M. Georges Sarre.** Les structures d'accueil des jeunes enfants sont non seulement en nombre insuffisant...

**Mme Christine Boutin.** Absolument !

**M. Georges Sarre.** ... mais encore assez mal réparties.

**Mme Christine Boutin.** Ça, c'est vrai !

**M. Georges Sarre.** Sur ces questions, les députés du Mouvement des Citoyens et du groupe Radical, Citoyen et Vert attendent des engagements dès 1998...

**Mme Christine Boutin.** C'est un point commun entre nous !

**M. Georges Sarre.** ... – je tiens à cette date –, des engagements qui devront se traduire entre autres dans vos crédits ministériels pour 1999.

Dans les grandes agglomérations, et à Paris plus qu'ailleurs, la réduction de moitié de l'aide accordée dans le cadre de l'AGED va ainsi laisser des familles face à des difficultés réelles.

**M. Yves Fromion.** Très juste !

**Mme Christine Boutin.** Voilà !

**M. Georges Sarre.** Nous ne pouvons pas ignorer ces situations.

En conclusion, je dirai, comme en première lecture, que les députés du Mouvement des Citoyens voteront le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

**M. Yves Fromion.** Parce que vous ne pouvez pas faire autrement !

**Mme Christine Boutin.** C'est la majorité plurielle !

**M. Georges Sarre.** Nous le votons parce qu'il amorce les indispensables réformes de son financement, parce qu'il laisse ouverte la porte à une régulation non comptable des dépenses maladie et, enfin, parce qu'il traduit l'engagement du Gouvernement à réorienter rapidement la politique familiale.

**Mme Christine Boutin.** Et vous sacrifiez la famille !

**M. Georges Sarre.** C'est dans cet esprit que le groupe Radical, Citoyen et Vert votera le projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**Mme Christine Boutin.** Vous sabotez la famille au nom de la politique plurielle !

**M. Pascal Terrasse.** Et l'opposition plurielle ?

**M. Jean Vila.** Elle est divisée !

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Le projet, tel qu'il nous revient pour une nouvelle lecture, a été profondément remanié par la majorité de droite du Sénat. Le rapporteur a d'ailleurs annoncé d'emblée un contre-projet, portant sur trois axes : la politique familiale, le financement et l'objectif de maîtrise des dépenses.

Je m'en tiendrai à ces points auxquels j'en ajoute un quatrième, qui me semble fondamental : la question de la démocratie.

Sur ce point, la droite a montré sa conception des choses : chacun se souvient de l'autoritarisme avec lequel a été imposé au pays le plan Juppé.

**M. Yves Fromion.** Vous ne l'avez pas remis en cause !

**Mme Muguette Jacquaint.** Tandis que les parlementaires de la majorité d'alors applaudissaient debout une réforme qui finalement n'aura pas été débattue par le Parlement, imposée par des ordonnances, dont la ratification n'aura pas plus été discutée par la représentation nationale, le pays répondait par un des plus puissants mouvements sociaux de ces dernières années, qui a trouvé sa suite et sa traduction dans le résultat des élections législatives du printemps dernier.

**M. Yves Fromion.** Ça va être la même chose pour vous !

**Mme Muguette Jacquaint.** Le plan Juppé prévoyait de ponctionner plus de 100 milliards de francs sur les familles pour les deux premières années, sans parler de toutes les dispositions qui frappaient les foyers et, particulièrement, les plus modestes : l'augmentation du forfait hospitalier porté à 70 francs ou le gel des allocations familiales.

Sans l'ampleur des protestations, et notamment celles des associations familiales, c'est dès ce moment que les prestations familiales allaient être mises sous condition de ressources et, de surcroît, soumises à l'impôt sur le revenu, rendant plusieurs centaines de milliers de familles imposables alors qu'elles étaient exonérées du fait de leurs ressources modestes.

**M. Bernard Accoyer.** Maintenant, ce sont les veuves qu'on impose !

**Mme Muguette Jacquaint.** Aujourd'hui, cette même droite prétend se faire l'avocat des familles.

**M. Bernard Accoyer.** Non, celui des veuves !

**Mme Muguette Jacquaint.** Elle n'est pas bien placée et n'abusera personne. Mais permettez-moi de vous dire qu'un sujet aussi grave mérite mieux que des manœuvres politiciennes.

C'est dans une démarche diamétralement opposée à cette attitude, avec la volonté d'avancer réellement d'une manière constructive, que le groupe communiste a proposé d'amender le projet de loi, en accord avec de nombreuses associations, et de rendre provisoire,...

**Mme Christine Boutin.** « Provisoire » ? Il faut préciser.

**Mme Muguette Jacquaint.** ... pour une durée d'un an, la mise sous condition de ressources des allocations familiales.

Le ministre s'est engagé à réexaminer la politique familiale dans son ensemble.

**M. Yves Fromion.** A la « remettre à plat », et c'est déjà fait !

**Mme Muguette Jacquaint.** Le versement des allocations familiales à toutes les familles, dès le premier enfant, est possible, notamment dans le cadre d'une fiscalité prenant en compte d'une manière plus juste le quotient familial, comme nous avons été plusieurs à le proposer.

En matière de financement, toujours égale à elle-même, la droite sénatoriale propose de réduire le volume de dépenses pour la santé, poursuivant sa logique de restriction drastique et purement comptable, au mépris de tous ceux qui sont déjà exclus des soins.

L'un des arguments avancés est d'accélérer la restructuration hospitalière. Ainsi, M. Descours déclarait : « Nous avons estimé que le taux proposé par le Gouvernement n'était pas incitatif pour entreprendre les nécessaires adaptations de notre tissu hospitalier ».

Voilà qui est révélateur des objectifs de la droite quant au devenir des hôpitaux : accélérer les restructurations, les fermetures de lits et de services, les suppressions de postes et mettre en œuvre l'ordonnance relative aux hôpitaux prise dans le cadre du plan Juppé.

La poursuite de cette orientation serait catastrophique. C'est pourquoi, si le groupe communiste a considéré que ce taux d'évolution était meilleur que l'an dernier, il a également tenu à souligner qu'il était insuffisant pour répondre aux besoins, notamment pour les hôpitaux confrontés aux situations budgétaires les plus difficiles en raison de la politique précédente.

Nous tenons, je le rappelle, à ce que les états généraux permettent une concertation de tous les partenaires concernés et que leurs conclusions soient reprises dès la préparation du prochain budget. De même, nous souhaitons que l'élaboration des schémas régionaux se fasse dans la démocratie et la transparence. Cela implique que les restructurations ne soient pas engagées préalablement à ces travaux.

De ce point de vue, permettez-moi d'exprimer nos vives inquiétudes face aux informations qui nous parviennent, par exemple, sur l'hôpital de Bitche, en Moselle dont les activités de maternité et de chirurgie viennent d'être suspendues par arrêté préfectoral.

**M. Yves Fromion.** Et Pithiviers !

**Mme Muguette Jacquaint.** S'il peut y avoir à prendre des dispositions urgentes, et nous ne le contestons pas, elles ne doivent pas aboutir inéluctablement à la fermeture. Toute décision se débat et se mesure en fonction de la situation locale et des besoins recensés. L'émotion légitime qui se manifeste dans le bassin de Bitche appelle des réponses. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Mais je sais que les études sont faites dans ce sens.

Nous avons admis, lors de la première lecture, que le Gouvernement avait eu peu de temps pour remettre en chantier une réforme de la protection sociale et de son financement.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est vrai.

**Mme Muguette Jacquaint.** Parallèlement, nous avons salué la volonté d'une meilleure équité, en faisant contribuer les revenus des placements financiers des ménages aisés.

Mais nous aurions souhaité aller plus loin, en commençant à faire contribuer les revenus des placements des entreprises. Cela aurait dégagé des moyens pour répondre mieux aux besoins des malades, des familles et des retraités, dont le pouvoir d'achat a été sérieusement amputé dans la dernière période.

Ils attendaient cette année des mesures plus favorables à leur égard, ça a été dit cet après-midi au cours des questions d'actualité, et notamment une revalorisation significative de leurs retraites dès le 1<sup>er</sup> janvier.

En dépit de ces insuffisances, le texte adopté en première lecture traduisait une nouvelle orientation qui allait dans la bonne direction.

La droite, fidèle à elle-même, s'insurge dès que l'on touche les revenus financiers. Elle s'oppose dans son contre-projet au basculement massif des cotisations d'assurance maladie vers la CSG, non qu'elle y soit défavorable, mais parce que cette contribution élargit les prélèvements opérés aux revenus financiers. C'est ce qu'exprimait clairement M. Descours : « Je ne sais pas quels seront les effets induits par ce transfert de 1 % sur la CSG des cotisations, notamment sur toute la partie non salariale ». Il s'offusque beaucoup moins de taxer ceux qui vivent de leur travail, ou même qui en sont privés. D'ailleurs, la droite propose d'augmenter purement et simplement la CSG de 0,1 %, ce qui se traduirait par une baisse du pouvoir d'achat des salariés. Qu'elle ne compte pas sur nous pour soutenir le contre-projet venu du Sénat, directement calqué sur le plan Juppé.

Le groupe communiste poursuivra le débat en deuxième lecture avec la volonté de mettre en œuvre tout ce qui peut l'être, pour dégager les moyens nécessaires au développement d'un système de protection sociale moderne, efficace et solidaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Prével.

**M. Jean-Luc Prével.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, ce texte revient donc en nouvelle lecture devant notre assemblée. Comme nous l'avions constaté en première lecture, il avait été mal préparé. Heureusement, il a été grandement amélioré par le Sénat qui, dans sa sagesse, a rejeté de nombreuses mesures inappropriées. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Or, semble-t-il, vous vous apprêtez à revenir au texte voté en première lecture par l'Assemblée. Ce texte ne convient pas à l'UDF car il comporte trois défauts majeurs : il matraque les familles ; il pénalise lourdement l'épargne ; il ne prépare pas l'avenir.

**M. Yves Fromion.** Exactement !

**M. Jean-Luc Prével.** Il pénalise lourdement l'épargne, à hauteur de 23 milliards, et, malgré tout, le déficit sera certainement beaucoup plus important en 1998 que vous ne le prévoyez.

Pourquoi ? Eh bien, parce que vous surestimez les recettes et sous-estimez les dépenses.

**M. Bernard Accoyer.** Tout à fait !

**M. Jean-Luc Prével.** En 1997, les dépenses de santé ont été maîtrisées, mais les recettes ne sont pas au rendez-vous. Elles avaient été calculées sur la base d'une aug-

mentation de la masse salariale de 3,3 %, hélas trop optimiste. Or, pour 1998, vous prévoyez une augmentation de 4 %. Il y a peu de chance qu'elle soit atteinte,...

**M. Bernard Accoyer.** C'est complètement fou !

**M. Yves Fromion.** C'est un rêve !

**M. Jean-Luc Prével.** ... notamment en raison de votre volonté affirmée d'appliquer les trente-cinq heures et de les imposer par la loi tout en maintenant les salaires. Les chefs d'entreprise vont donc être très prudents et vont geler les négociations salariales et les investissements.

**M. Bernard Accoyer.** Les trente-cinq heures casseront la reprise !

**M. Jean-Luc Prével.** Compte tenu d'une inflation de 1,5 %, il est peu probable que l'augmentation de la masse salariale, en 1998, dépasse 2 % ; elle atteindra au mieux 2,5 %.

De plus, certaines taxes que vous proposez, comme celle sur la vente directe, ne rapporteront pas autant que vous l'escomptez. En l'occurrence, vous allez tuer la vente directe, faisant du même coup disparaître la recette escomptée.

**M. Bernard Accoyer.** C'est sûr !

**M. Jean-Luc Prével.** Je vous vois sceptique, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Sceptique peut-être, mais respectueux et attentif !

**M. Jean-Luc Prével.** La mesure principale est constituée par le basculement des cotisations maladie sur 4,1 % de CSG. Si nous sommes favorables au principe d'une cotisation basée sur l'ensemble des revenus pour le financement de la branche maladie, nous sommes opposés à ce basculement brutal, qui va léser certaines professions pour lesquelles la compensation n'est pas prévue, et qui, surtout, va lourdement taxer l'épargne : de 23 milliards supplémentaires.

Cette mesure est dangereuse car l'épargnant important risque de délocaliser son épargne, pourtant indispensable à l'investissement et donc à l'économie.

**M. Albert Facon.** L'obsession des riches : l'épargnant important !

**M. Jean-Luc Prével.** Surtout, elle va gravement pénaliser le Français moyen et le retraité. A votre avis, comment le retraité agricole vit-il aujourd'hui, si ce n'est du placement de son épargne, fruit du travail de toute une vie, lorsqu'il a pu vendre son exploitation ?

Dans le même temps, vous taxez sans concertation l'industrie pharmaceutique mais, surtout, vous réalisez un véritable hold-up, comme l'a si bien dit Bernard Accoyer, sur les caisses bien gérées : C 3 S et caisse des clercs de notaire. C'est à la fois une erreur, car vous découragez les bons gestionnaires, et une politique de gribouille, car que restera-t-il dans ces caisses l'année prochaine ? Bons gestionnaires : dépensez vos réserves ou protégez vos castets !

**M. Bernard Accoyer.** Très bien !

**M. Jean-Luc Prével.** Quant à la CNRACL, c'est le comble ! Elle est aujourd'hui structurellement équilibrée, mais elle connaît des problèmes en raison de la compensation et de la surcompensation.

**M. Bernard Accoyer.** Scandaleux !

**M. Jean-Luc Prével.** Au lieu de réduire la surcompensation pour lui permettre d'assurer son équilibre, vous lui demandez d'emprunter, augmentant par conséquent ses besoins de financement pour les prochaines années. Autrement dit, vous hypothéquez l'avenir et vous faites payer par les impôts locaux et par les salariés des collectivités locales, le déficit des régimes spéciaux, celui de la SNCF par exemple.

Vous pénalisez lourdement l'épargnant et les bons gestionnaires, et vous ne préparez pas l'avenir. En effet, vous n'avez pas de politique familiale ou plutôt vous matraquez la famille ! Christine Boutin s'est déjà très brillamment exprimée à ce sujet, au nom de l'UDF. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Bernard Accoyer.** Très brillamment, en effet !

**M. Jean-Luc Prével.** L'année même où vous vous apprêtez à nous proposer le contrat d'union civile, vous soumettez à condition de ressources le versement des allocations familiales, ce qui remet en cause les bases mêmes, la philosophie des allocations familiales.

Vous modifiez l'AGED, qui permet pourtant aux parents qui travaillent de faire garder leurs enfants en créant un emploi qui ne coûte à l'Etat que 50 000 francs par an, soit beaucoup moins qu'un chômeur ou un emploi Aubry.

Vous diminuez fortement les déductions fiscales pour emploi à domicile. Quelle curieuse conception de la politique de l'emploi : les entreprises, les artisans paient-ils des impôts sur les salaires versés ? Pourquoi vouloir freiner ces emplois sous prétexte que tous ne peuvent pas les utiliser ?

**M. Bernard Accoyer.** Sectarisme !

**M. Jean-Luc Prével.** Vous préférez donc le chômage pour tous ou le travail au noir. Vous savez pourtant très bien que la baisse du coût du travail est la meilleure clé de l'emploi.

**M. Jean-Noël Kerdraon.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt ?

**M. Yves Fromion.** On n'en a pas eu le temps !

**M. Jean-Luc Prével.** Il est vrai que vous nous promettez pour 1998 une remise à plat de la politique familiale. N'aurait-il pas été plus sage d'attendre quelques mois et de proposer une politique familiale globale, indispensable à notre société et réellement porteuse d'avenir ? Les mesures que vous proposez aujourd'hui ne nous incitent pas à l'optimisme.

Pour la branche santé, vous n'avez pas de vraie politique de santé publique prenant en compte la mortalité prématurée évitable. Vous nous parlez cette année de l'amiante et du saturnisme. C'est bien, mais est-ce à la mesure du problème ? Est-ce à la mesure des 60 000 morts du tabac ?

Pour le tabac, justement, vous augmentez les taxes, qui atteignent pourtant déjà 50 milliards, pendant que votre ministère consacre une somme dérisoire de 1,9 million à la prévention.

A l'occasion de la loi de financement, nous votons l'ONDAM qui concerne les dépenses de soins. Mais nous ne votons rien pour la prévention et l'éducation. Il n'y a pas de politique pluriannuelle, cohérente, volontariste, décentralisée.

**M. Bernard Accoyer.** Hélas !

**M. Jean-Luc Prével.** La création d'une agence nationale de prévention et d'éducation dotée de moyens par la loi de financement me paraît indispensable et pour tout dire inéluctable. Au moins suis-je, avec l'UDF, un précurseur.

Vous nous proposez l'ONDAM à 2,2 %, mais vous ne nous dites rien de sa répartition. D'où vient d'ailleurs ce 2,2 % ? Je n'aurai pas la cruauté de reprendre les formules que Claude Bartolone, ici présent, adressait il y a un an à votre prédécesseur, car vous clamez aujourd'hui votre différence. Cependant, n'est-ce pas une pure décision comptable prise par Bercy ?

**M. Claude Bartolone, président de la commission.** Mais non !

**M. Jean-Luc Prével.** Un objectif prenant en compte les impératifs de santé publique devrait être défini après enquête et consultation du terrain au niveau des départements et des régions.

A l'UDF, nous militons notamment pour que les conférences régionales aient le temps et les moyens de travailler en amont des décisions, ainsi que pour un rôle accru des observateurs régionaux de la santé.

Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas le Parlement qui répartit l'ONDAM en une enveloppe ambulatoire et une enveloppe hospitalière. Bien que vous ayant posé à plusieurs reprises la question sur cette répartition et ses critères, je n'ai pas reçu de réponse.

En particulier, madame le ministre, à quelle vitesse comptez-vous corriger les inégalités inter et intrarégionales ? Il s'agit là d'une question essentielle pour les établissements.

**M. Bernard Accoyer.** Vitale !

**M. Jean-Luc Prével.** En effet, si l'on peut dire que le taux de 2,2 % traduit un certain relâchement, c'est bien parce que, pour la médecine de ville, l'objectif 1997 sera tenu. L'inflation en 1998 ne devant pas être supérieure, pourquoi augmenter l'enveloppe ?

Pour l'hôpital, une enveloppe en augmentation de 1,7 % est suffisante au niveau national, à la condition expresse de s'engager vigoureusement dans la correction des inégalités et de répartir les moyens en fonction de l'activité réelle, car il est indispensable d'adapter les structures aux besoins.

**M. Bernard Accoyer.** Très bien !

**M. Jean-Luc Prével.** Or, aujourd'hui, les établissements surdotés critiquent le PMSI et bétonnent leurs positions. Il faut une volonté forte et claire.

Les primes, à l'hôpital, représentent environ 8 % des rémunérations; la perte de rémunération induite par la CSG sera de 0,3 %. Cette incidence sera-t-elle prise en compte hors enveloppe ? Sera-t-elle compensée par le budget de l'Etat ou par la CNAM ? Cette question est toujours sans réponse.

**M. Yves Fromion.** Eh oui !

**M. Jean-Luc Prével.** Quant à l'application des trente-cinq heures à l'hôpital, je vous ai posé trois fois la question, toujours en vain. Il n'est pas convenable de laisser sans réponse une question de cette importance, compte tenu de ses conséquences budgétaires. Sauf si les salaires devaient être diminués proportionnellement ! Mais, là encore, il vaudrait mieux le dire.

Enfin, s'agissant de la médecine ambulatoire, que prévoyez-vous en cas de dépassement des objectifs ? Appliquerez-vous le principe des reversements ?

Pour la branche retraite, vous ne préparez pas non plus l'avenir. Si le régime général est à peu près équilibré, grâce à la courageuse réforme Balladur-Veil que vous n'aviez pas eu la volonté d'entreprendre, que prévoyez-vous pour les régimes spéciaux, sachant qu'il leur manquera 150 milliards de francs par an en 2007, c'est-à-dire demain ?

Est-il raisonnable de demander aujourd'hui à la CNRACL d'emprunter ? Y a-t-il encore une seule caisse bénéficiaire que vous n'avez pas ponctionnée ?

Allez-vous tenir vos promesses en indexant les retraites sur les salaires ? De combien seront-elles augmentées au 1<sup>er</sup> janvier ?

Allez-vous exonérer de la CSG les 2 000 premiers francs comme vous l'aviez proposé ?

Pour les personnes dépendantes, envisagez-vous de passer à une deuxième étape après le vote de la PSD ?

Vous prévoyez de financer 7 000 lits de cure médicale en 1998, c'est-à-dire autant que l'année dernière : combien ont été effectivement autorisés et ne sont pas financés à ce jour ?

A quand la réforme de la tarification des établissements ?

En conclusion, je souligne à nouveau que ce projet de loi a été grandement amélioré par le Sénat. Vous avez tort de vouloir revenir à votre texte initial, car il matraque les familles ; il pénalise lourdement l'épargnant, le Français moyen et le bon gestionnaire ; il ne prépare pas l'avenir.

Vous n'avez pas de politique de santé publique ; vous ne vous préoccupez pas des retraites et notamment des régimes spéciaux ; vous ne proposez rien de neuf pour les personnes dépendantes.

Dans ces conditions, vous ne serez pas étonnés que l'UDF appelle à s'opposer fermement à ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Terrasse.

**M. Pascal Terrasse.** Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après avoir adopté en première lecture le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998, il nous appartient à présent d'examiner les modifications proposées par nos collègues du Sénat. Malgré l'importance de ce texte et le temps que nous avons passé à débattre en commission et en séance, la majorité sénatoriale a préféré changer la nature et les objectifs de la loi...

**M. Jean-Pierre Foucher.** Elle a eu raison !

**M. Pascal Terrasse.** ... plutôt que d'apporter des améliorations susceptibles de faire évoluer les orientations de la politique de santé et de sécurité sociale présentée par le Gouvernement.

Le groupe socialiste du Sénat n'a d'ailleurs pas suivi les propositions de la majorité sénatoriale et a préféré soutenir les orientations du Gouvernement qui vont bien entendu dans le bon sens et qui répondent aux aspirations et aux attentes des Français.

**M. Yves Fromion.** Pas sûr !

**M. Pascal Terrasse.** Vous avez raison, madame la ministre et monsieur le secrétaire d'Etat, quand vous substituez la contribution sociale généralisée à la cotisation maladie, car cela nous permet d'élargir les prélè-

vements sur le capital tout en limitant les prélèvements sur les salaires. Mieux ! Les salariés verront ainsi leur pouvoir d'achat augmenter.

Le Sénat souhaite revenir sur cette disposition et il y a là un paradoxe. En effet, comment peut-on vouloir réduire le déficit de la sécurité sociale sans élargir l'assiette des prélèvements sur le capital ?

**M. Bernard Accoyer.** Il faut d'abord s'occuper des dépenses !

**M. Pascal Terrasse.** Il y a là une contradiction, et j'ai des difficultés à comprendre les objectifs réels de la proposition sénatoriale, à moins qu'il ne s'agisse de revenir aux dispositions de 1997 qui ont mis en difficulté de nombreux hôpitaux ou de proposer des mesures non financées.

Que nous dit, en résumé, le Sénat ? Qu'il faut sauvegarder la politique familiale, préserver la cohérence du financement de la protection sociale et rétablir un véritable objectif en matière de dépenses.

Mais qui, aujourd'hui, essaie de sauvegarder la politique familiale, dont la branche accuse un déficit de plus de 10 milliards ? Il faut le redire : les Français sont, dans leur grande majorité, pour le plafonnement des allocations familiales ; ils ont une vision concrète et objective de la situation de certaines familles.

On nous dit encore qu'il faut préserver la cohérence du financement de la protection sociale. Mais on ne nous précise pas comment et sur quelle base. Faut-il encore augmenter les charges sociales qui pèsent sur les salaires ? Pour notre part, nous ne le pensons pas. Ce ne serait pas très sérieux.

Enfin, on nous parle de maîtrise des dépenses. Nous sommes d'accord sur l'objectif, mais pas sur les critères pour y parvenir. Il ne s'agit pas de réduire les dépenses de santé sur les seuls critères comptables, mais de prendre en compte les réalités locales et les besoins des populations.

Si nous voulons effectivement une réforme hospitalière, elle ne se fera qu'en concertation avec l'ensemble des partenaires, afin de garantir sur tout le territoire l'égalité d'accès à des soins de qualité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez raison d'organiser, dès 1998, les états généraux de la santé. Vous avez raison également d'engager un véritable débat sur les schémas régionaux d'organisation sanitaire. Il vous faudra cependant veiller à y associer l'ensemble de la population : professionnels, élus et associations, pour qu'il ne s'agisse pas d'un débat de plus, mais d'un cadre permettant à la plus grande partie de nos concitoyens d'adhérer à un projet de territoire sanitaire.

Il s'agit d'un changement profond de méthode, d'une maîtrise des dépenses sur la base des réalités et des besoins, et non, comme le souhaitent nos collègues de la majorité sénatoriale, sur une base purement comptable.

Je voudrais, à l'appui de ce qui a été dit lors de la première lecture, saluer le remarquable travail des députés, qui a permis de faire évoluer certaines dispositions de la loi :

Meilleure prise en compte des maladies professionnelles et des accidents du travail ;

Prévention des maladies infantiles ;

Renforcement des actions contre l'alcoolisme et le tabagisme ;

Rééquilibrage des aides aux différents modes de garde d'enfant ;

Mise en place d'un observatoire continu de la situation et des perspectives du système de retraite ;

Modification de la loi instituant la prestation spécifique dépendance.

Bien entendu, des réformes importantes sont encore à venir et nous souhaitons que les députés puissent être associés très en amont à la préparation des projets de loi.

Nous devons redéfinir la politique familiale, et vous vous êtes engagée madame la ministre, à ouvrir le débat dès l'année prochaine.

S'agissant de l'assurance vieillesse et des régimes spéciaux de retraite, là encore, nous serons appelés à redéfinir la politique que nous voulons mettre en place.

L'hôpital aussi a besoin d'une réforme ; les états généraux de la santé seront l'occasion d'ouvrir ce vaste chantier.

Vous avez la volonté, madame la ministre et monsieur le secrétaire d'Etat, de mettre en œuvre l'ensemble de ces réformes. Nous l'avons aussi ! C'est pourquoi vous pouvez compter sur le groupe socialiste pour vous accompagner dans votre démarche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilles Carrez.

**M. Gilles Carrez.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, mon intervention aura trait au basculement des cotisations d'assurance-maladie sur la CSG.

Nous sommes d'accord sur le principe qui vise à rééquilibrer les contributions versées au titre de la protection sociale entre les revenus du travail et ceux du capital. Le précédent gouvernement s'était déjà engagé dans cette voie avec la baisse de 1,3 % des cotisations et la hausse d'un point de la CSG. En revanche, les modalités du transfert massif que vous nous proposez – 4,1 points, près de 200 milliards de francs – sont souvent injustes et, à l'évidence, elles ont été étudiées dans la précipitation. La discussion, ici même en première lecture, puis au Sénat, loin d'apporter des éclaircissements, n'a fait que démontrer les lacunes et le manque d'évaluation des conséquences de ce texte.

**M. Louis de Broissia et M. Michel Terrot.** C'est vrai !

**M. Gilles Carrez.** D'abord, globalement, la réforme augmente davantage les prélèvements qu'elle ne les réduit.

**M. Bernard Accoyer.** Bien sûr !

**M. Gilles Carrez.** Vous-même, madame la ministre, évaluez en effet à 4,6 milliards les ressources supplémentaires pour l'assurance maladie. Mais, à aucun moment, vous n'avez voulu répondre à une question pourtant simple : quelle est la part de ces ressources liée au ponctionnement des revenus du travail ou des revenus de remplacement, comme les retraites, pour lesquels le transfert cotisations-CSG est défavorable ?

**M. Louis de Broissia et M. Bernard Accoyer.** Bonne question !

**M. Gilles Carrez.** Cette ponction va se traduire par une perte de pouvoir d'achat des catégories sociales concernées, ce qui est contraire à la fois à l'objectif recherché et au principe d'équité et de neutralité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Première catégorie pénalisée : les retraités.

**M. Yves Fromion.** Eh oui !

**M. Gilles Carrez.** Je ne vous parle pas des retraites de base ou des retraites complémentaires ; je vous parle de la majoration pour enfant à charge, exonérée jusqu'à présent des cotisations et assujettie désormais à la CSG.

**M. Yves Fromion.** Il n'y a que Georges Sarre qui ait évoqué ce point dans la majorité.

**M. Gilles Carrez.** J'espère, madame la ministre, que vous considérez cela comme une réalité et non pas comme une ineptie de ma part, puisque vous avez eu la courtoisie de qualifier ainsi l'un de mes propos cet après-midi.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vos collègues ne m'ont pas mieux traitée tout à l'heure !

**M. Gilles Carrez.** Mais ce sont des choses qu'on vous pardonnera volontiers, compte tenu des charges que vous assumez.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je vous en remercie.

**M. Gilles Carrez.** Deuxième catégorie pénalisée : les professions indépendantes ou libérales.

La réforme consiste, pour ces professions non salariées, à remplacer une cotisation dégressive et plafonnée par une contribution uniforme et déplafonnée. Conséquence : au lieu d'obtenir comme vous l'aviez promis, un gain de pouvoir d'achat, tous ceux qui ont un revenu professionnel supérieur à 165 000 francs par an, et ce n'est pas si élevé, subiront une perte de pouvoir d'achat. Ils sont, du reste, beaucoup plus nombreux que les 20 % que vous avez annoncés.

**M. Louis de Broissia.** Mme Aubry le sait !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Parlez en votre nom, pas au mien !

**M. Gilles Carrez.** Troisième catégorie : plus de 4 millions de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales ou des hôpitaux. Pour tous ces fonctionnaires, ou au moins ceux d'entre eux dont les primes représentent environ le quart du traitement de base, il y aura incontestablement une perte de pouvoir d'achat, sauf mesures compensatoires.

**M. Bernard Accoyer.** Ils auront les trente-cinq heures !

**M. Gilles Carrez.** Quatrième catégorie : le million de salariés dont l'assiette de calcul de la cotisation d'assurance maladie est inférieure à l'assiette de la CSG. Les journalistes, par exemple...

**M. Bernard Accoyer.** Eh oui !

**M. Gilles Carrez.** ... ou les personnels dont le taux de cotisation d'assurance maladie, pour des raisons pas toujours évidentes, au demeurant, est très inférieur au taux de droit commun : ainsi des personnels de la Banque de France, de la RATP ou de la chambre de commerce de Paris, pour ne citer qu'eux.

**M. Michel Terrot.** Excellent discours !

**M. Gilles Carrez.** Madame la ministre, je pourrais multiplier les exemples de catégories qui vont être lésées par le transfert des cotisations sur la CSG, mais je préfère terminer par une observation, et surtout par une question.

L'observation, c'est que l'aggravation très forte de la taxation de l'épargne pour de nombreuses catégories, je pense en particulier aux familles qui sont déjà durement touchées, revient à annuler la hausse de pouvoir d'achat

supplémentaire que vous affirmez avoir permise. On parle de 20 milliards de francs dans les deux cas. En fait, ce que vous avez donné d'une main, vous le reprenez de l'autre !

**M. Yves Fromion.** C'est une habitude chez les socialistes !

**M. Gilles Carrez.** Quant à ma question, elle a été inspirée par votre attitude qui consiste à distribuer des compensations à telle ou telle catégorie, par exemple les fonctionnaires de l'Etat pour leurs primes.

**M. Louis de Broissia.** Eh oui !

**M. Gilles Carrez.** Je me demande, madame la ministre, si vous avez bien pris en compte les conséquences d'une telle politique. Je crains qu'il ne faille éteindre les incendies les uns après les autres...

En tout cas ma question est simple : selon quel critère allez-vous donner satisfaction aux différentes revendications catégorielles ? Pouvez-vous nous confirmer que, face à toutes les préoccupations légitimes portant sur la baisse du pouvoir d'achat, ni la virulence des protestations, ni le poids électoral des catégories concernées n'inspireront vos décisions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Aschieri.

**M. André Aschieri.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, en examinant ce projet, nous débattons de fait des orientations futures de notre protection sociale et de son avenir. La nouvelle pauvreté, la dégradation de l'emploi, de la cohésion familiale, de la santé et de l'environnement social placent la loi de financement de la sécurité sociale au cœur même du débat de société.

Mon intervention portera dans un premier temps sur le volet relatif à la branche maladie. L'hôpital est la composante centrale de notre système de soins. Etre ouvert à toutes les catégories sociales et rester le lieu de santé de proximité, voilà les deux principes qui doivent guider nos choix politiques. Les comparaisons entre le public et le privé sont faussées, dans la mesure où l'hôpital public doit répondre, en plus de la demande médicale, à une prise en charge sociale et aux contraintes du service public, notamment assurer une permanence de jour et de nuit.

L'excellence de la médecine hospitalière publique, qui sert de référence à l'étranger dans bien des domaines, la qualité de la formation médicale, la place que doit occuper l'hôpital public en matière de santé publique, la confiance que manifestent chaque année des millions de Français à l'hôpital public, doivent être préservées. Les schémas régionaux d'hospitalisation devront tenir compte de ces impératifs.

Les députés Verts insistent aussi, madame la ministre, sur la nécessité de mettre en place rapidement une assurance maladie universelle. Contrairement à l'organisation actuelle de la sécurité sociale, cette réforme garantirait à tous, et plus particulièrement aux plus défavorisés, un accès aux soins.

C'est pourquoi il convient aussi de lutter contre tous ceux qui remettent en cause la solidarité sur laquelle est basée notre assurance maladie.

Tenues en échec sur le projet des fonds de pension, les compagnies d'assurances ont évoqué la possibilité de mettre en place une sécurité sociale privée inspirée du

modèle américain. Mais assurance privée rimant rarement avec philanthropie, il faut s'opposer à la remise en cause de l'unité de notre système. Sa pérennité est une nécessité si l'on veut préserver la cohésion sociale de notre pays. Vous avez eu raison, madame la ministre, de vouloir rééquilibrer l'effort demandé aux revenus du travail et à ceux du capital.

Quand l'assiette en vigueur a été mise en place, les salaires constituaient 90 p. 100 des revenus dans notre pays alors qu'il n'en constituent plus que 50 p. 100. Elle est devenue inadaptée sur le plan économique. La CSG la remplacera plus équitablement.

Tous les revenus, y compris ceux du capital, doivent contribuer à assurer l'avenir de la protection sociale. Nous avons toujours plaidé pour un financement de la sécurité sociale assis sur l'ensemble des revenus. Les députés Verts, madame la ministre, vous encouragent à poursuivre en ce sens.

En ce qui concerne le principal fléau auquel notre sécurité sociale doit s'attaquer, à savoir le chômage, les députés Verts encouragent tous les progrès qui pourraient être faits en matière d'activation des dépenses passives du chômage. En ce sens, il nous semble nécessaire d'encourager la volonté de l'UNEDIC de consacrer les bénéfices de l'assurance chômage à ces dépenses actives.

S'agissant des retraites et des personnes âgées, consolider le régime par répartition, c'est faire le choix de la solidarité entre les générations. Faire ce choix, c'est également lutter contre les inégalités de traitement de la prestation spécifique de dépendance sur le territoire.

A cet égard, vous devez, madame la ministre, prendre les dispositions utiles afin que les conseils généraux offrent des dossiers similaires, des prestations des niveaux comparables à tous les assurés, ce qui n'est pas le cas actuellement. De même, l'indispensable réforme de la tarification des établissements accueillant les personnes âgées devra être au centre de nos préoccupations dans l'avenir.

La majorité sénatoriale, dans son contre-projet, proposait de conserver les prestations qui bénéficiaient aux familles les plus aisées et qui contribuaient, par leurs effets anti-redistributifs, à accroître les inégalités au bénéfice d'une minorité. Nous nous opposons à ce modèle.

Certes, notre travail n'est que provisoire car il sera remis en cause par l'harmonisation européenne. Mais il doit constituer une première étape dans la démarche de solidarité. Les députés Verts ont confiance dans votre volonté de renforcer la protection sociale et de lutter contre les inégalités. Il est impératif de réformer notre système en sauvegardant les fondements de notre solidarité nationale. Le maintien de la cohésion sociale passera par la nécessaire mise en place de l'assurance maladie universelle, mais aussi par la lutte contre l'exclusion, de façon plus générale.

**Mme Christine Boutin.** Ça, c'est vrai.

**M. André Aschieri.** C'est pourquoi, madame la ministre, nous plaçons un certain espoir dans la loi de cohésion que vous préparez pour 1998. En attendant, nous voterons le projet de loi de financement de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, en première lecture, le texte qui nous a été proposé se rapprochait plus d'une sorte d'hybride entre DMOS et DDOEF que d'un véritable projet.

**M. Bernard Accoyer.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Le texte initial, et nous l'avons largement dénoncé, était composé d'une pléiade de mesures incohérentes, pour la plupart, et ne présentait aucune vision d'avenir. Je rappellerai pour mémoire que le montant de ce budget dépasse pourtant celui de l'Etat, et qu'il est invraisemblable que ses bases soient si peu solides. Vous vous êtes bornés à rechercher tous les moyens ponctuels de grappiller ici et là quelques fonds. Lorsque toutes les catégories de la population auront été ponctionnées et auront par là-même perdu leur vitalité, où trouverez-vous l'argent nécessaire ?

Pourtant le financement de la sécurité sociale, nous l'avons, nous opposition, voulu, imaginé et plaidé. Le principe en a été accepté par la représentation nationale l'année dernière, pour deux raisons essentielles : parce qu'il atteint le chiffre impressionnant de 1 685 milliards de francs et parce qu'un déficit chronique et d'une ampleur nouvelle chaque année le grève dramatiquement. Aujourd'hui, en nouvelle lecture, loin d'avoir affaire à un projet construit, menant à la réduction des dépenses publiques et à une meilleure répartition entre acteurs de la sécurité sociale, nous risquons d'aboutir à une série incohérente de mesures qui vont affaiblir des secteurs entiers de notre économie. Comment, dans ces conditions, croire à un redressement définitif des comptes sociaux ?

Mais vous n'avez pas entendu les propositions de l'opposition et vous avez rejeté la quasi-totalité des amendements présentés. Cette attitude non constructive a mené le Sénat à modifier profondément le texte en première lecture. Mais l'examen en commission des affaires sociales, jeudi dernier, tend à démontrer qu'hélas ! nous ne serons pas plus entendus maintenant qu'au mois d'octobre puisque la version du Sénat a été rejetée après une discussion réduite. Cela augure mal du présent examen.

Parmi les améliorations adoptées par le Sénat, je citerai quelques exemples précis :

Le rapport analysant la situation des régimes spéciaux que le Gouvernement déposera dès l'année prochaine, avant la discussion du projet de financement de la sécurité sociale ;

La mise en place progressive du déplafonnement des cotisations d'allocations familiales pour les travailleurs indépendants, inquiets de leur avenir ;

**M. Bernard Accoyer.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Foucher.** L'exclusion de l'assiette des prélèvements affectés à la CNAF et à la CNAVTS des intérêts et des primes des comptes épargne-logement ;

**M. Bernard Accoyer.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Foucher.** L'allongement à sept ans de la durée du fonds d'accompagnement social pour la modernisation des hôpitaux, dont pourront bénéficier les personnels des cliniques ;

Enfin le renforcement des moyens de la médecine scolaire et de la prévention en milieu universitaire.

Sur l'ensemble des mesures qui concernent la famille, nous continuerons à nous battre pour rétablir une situation que vous rendez dramatique. Ma collègue Christine

Boutin a largement exposé nos motivations et je n'y reviendrai donc pas. Mais les Français peuvent se demander si tenter de combler le déficit des comptes sociaux en laminant les familles est effectivement une solution durable, efficace et surtout celle que l'on peut attendre d'un gouvernement responsable. A mon sens, la réponse est clairement non. L'exemple de l'AGED est net : la différence du coût final par enfant entre l'AGED telle qu'elle était versée et une place en crèche s'élève à 245 francs par mois en plus pour l'Etat ! Et ces 245 francs créaient un emploi familial ! Vous, vous annoncez aux Français que vous préférez supprimer les emplois familiaux avec toutes les conséquences économiques et sociales qui en découlent, plutôt que d'aider les familles, la natalité et la cohésion nationale ! Cette mesure injuste et inique conduira à un chômage plus grand, que vous rémunérez en augmentant encore l'an prochain les prélèvements sur les familles et les entreprises.

**M. Yves Fromion.** C'est ça, l'idéologie !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Belle démonstration du sectarisme auquel conduit l'idéologie pure ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je m'attacherai maintenant tout particulièrement à l'hôpital qui est une matière vivante et mouvante. Il y a dans ce domaine énormément de choses à faire pour améliorer les structures internes et réaliser les économies nécessaires. La mise en place de la réforme engagée par Jacques Barrot et le gouvernement précédent doit être intensifiée et menée à terme. Vous prévoyez de porter de 600,2 milliards de francs à 613,6 milliards l'objectif national de dépenses d'assurance maladie. Pour les hôpitaux, le taux de 2,2 % d'augmentation de l'enveloppe dépasse largement les prévisions fixées à 1,25 % pour 1997 et servira en grande partie à l'application de mesures salariales ! Est-ce vraiment raisonnable ?

**M. Bernard Accoyer.** Non !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Ce nouveau taux laisse penser que la restructuration des hôpitaux ne présente plus d'urgence. La bouffée d'oxygène attendue par le secteur hospitalier...

**M. Maurice Adevah-Pœuf.** Asphyxié par vous !

**M. Jean-Pierre Foucher.** ... risque de ne pas arriver. La marge de manœuvre financière des hôpitaux pour se moderniser reste très étroite. Et je ne vois pas là de volonté politique capable d'assurer à l'hôpital la modernisation impérative et les économies attendues.

**M. Bernard Accoyer.** C'est dramatique !

**M. Jean-Pierre Foucher.** Le fonds d'accompagnement social pour la modernisation des hôpitaux et le fonds d'aide à l'adaptation des établissements hospitaliers sont dotés respectivement de 60 et 100 millions de francs. Comment ne pas s'interroger sur leur crédibilité et sur la volonté réelle du Gouvernement de mener à bien les restructurations qu'ils sont censés accompagner ?

Il en est de même pour la réduction des inégalités hospitalières inter et intra-régionales et pour de nombreuses autres questions qui restent en suspens concernant les agences régionales de l'hospitalisation, l'attribution des aides, les schémas d'organisation sanitaire... Sans solution proposée maintenant, le temps qui passe se chargera d'aggraver les déficits.

Voilà donc rapidement abordées les principales préoccupations que suggère l'examen en nouvelle lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Le

groupe UDF craint que, cette fois encore, ses remarques ne soient pas entendues et que le financement de la sécurité sociale ne se résume à une série de mesures incohérentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi, n° 446, de financement de la sécurité sociale pour 1998 :

MM. Alfred Recours, Claude Evin, Denis Jacquat et Mme Dominique Gillot, rapporteurs au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 454).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

## QUESTIONS ORALES

*Politique sociale  
(RMI - insertion - financement - départements)*

37. - 26 novembre 1997. - **M. Gérard Saumade** attire l'attention de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** sur les possibilités d'interventions directes des départements en direction des entreprises ou des créateurs d'entreprises dans le cadre de la loi relative au revenu minimum d'insertion. L'intervention des départements en matière d'insertion professionnelle des personnes allocataires du RMI repose sur la mise en œuvre d'une politique d'aide à l'emploi. Au delà de la mobilisation des outils de droit commun disponibles, l'élaboration du programme départemental d'insertion (PDI) doit apporter des réponses plus affinées, très spécifiquement dirigées vers les allocataires du revenu minimum d'insertion. Depuis plusieurs années, le département de l'Hérault met en œuvre une politique très volontariste pour favoriser à la fois l'offre d'insertion et l'accès à cette offre. Cette politique est une nécessité dans un département qui compte 30 000 allocataires du RMI dont le tiers environ relève de l'insertion professionnelle. Le taux d'allocataires du RMI sous contrat d'insertion est de 75 % (53 % en moyenne nationale). Les contrats d'insertion professionnelle représentent environ 70 % de ces contrats. Actuellement, l'ensemble des actions innovantes inscrites dans le PDI n'engagent la participation financière du département qu'auprès des personnes morales en rémunération d'une prestation de service mais jamais en aide directe à l'entreprise ou à la personne, conformément à l'article 48 de la loi du 2 mars 1982 qui stipule que sous réserve du respect de la liberté du commerce et de l'industrie, du principe de l'égalité des citoyens devant la loi ainsi que des règles de l'aménagement du territoire, définies par la loi approuvant le Plan, le département peut intervenir en matière économique et sociale. Lorsque l'intervention du département a pour objet de favoriser le

développement économique, il peut accorder des aides directes et indirectes dans les conditions prévues par la loi approuvant le Plan et exclusivement en complément de la région. La forme des aides directes est limitativement énumérée par la loi : prime régionale à la création d'entreprise, prime régionale à l'emploi, bonification d'intérêts, prêts ou avances. Nous sommes de plus en plus amenés à élargir notre champ d'intervention en matière d'insertion professionnelle dans le but de l'améliorer, notamment pour ce qui concerne la nature des dépenses. Selon la circulaire de la direction interministérielle du RMI (DIRMI) n° 93-04 du 27 mars 1993 relative à la mise en œuvre du RMI, les crédits peuvent être utilisés par les départements de manière souple et sur une gamme très ouverte : utilisation directe par le Conseil général, subventions de tout type à des associations, voire à des entreprises, prêts, abondement de fonds de garantie et peuvent financer non seulement des dépenses de fonctionnement mais également des investissements. La problématique des départements en matière d'insertion professionnelle est donc la suivante : comment concilier les textes qui concernent la mise en œuvre des actions d'insertion avec ceux qui relèvent de l'intervention économique. En conséquence, il serait lui reconnaissant de bien vouloir répondre aux interrogations suivantes : dans quelle mesure le département peut-il utiliser des crédits RMI pour accorder une aide directe au créateur d'une entreprise ou à des entreprises privées pour inciter à l'embauche ? L'aide à la création d'entreprise ou l'aide à la création d'une activité indépendante par un allocataire du RMI peut-elle transiter par une association ou un organisme parapublic eux-mêmes financés par la collectivité sans que cela s'apparente à une gestion de fait ? Enfin, s'agissant des actions mises en œuvre dans le cadre du RMI, la loi du 2 mars 1982 régissant les interventions économiques s'applique-t-elle à la lettre ou les départements peuvent-ils utiliser les crédits de manière souple comme indiqué dans la circulaire DIRMI du 27 mars 1993 ?

*Recherche  
(INRA – réforme – perspectives)*

38. – 26 novembre 1997. – **M. François Liberti** interroge **M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie** sur la situation de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) dont la réforme est en cours. Le désengagement progressif de l'Etat dans le domaine de la recherche publique s'est traduit par une aggravation du fonctionnement de l'INRA, et tend à une dérive de sa mission initiale vers les contrats privés obligatoirement établis dans une logique économique et non scientifique. La réforme par le contrat d'objectif et la restructuration de l'INRA vont intégrer, sous couvert de la référence à la demande du consommateur et du citoyen, surtout les besoins de la demande solvable des industries agricoles et agro-alimentaires. Ainsi se poursuivra le développement de l'emploi précaire et la veille scientifique ne sera plus assurée si l'indépendance financière de l'INRA vis-à-vis des intérêts mercantiles était menacée. Celle-ci permet au service public de poursuivre des finalités et des objectifs répondant aux besoins collectifs au lieu de se vassaliser à des clients solvables qui, eux, mettent en avant leur propre logique économique à court terme. C'est aussi la condition pour assurer des réponses efficaces aux nouveaux problèmes de la fin du siècle. Evidemment, cet attachement à la notion de service public de recherche n'est pas contradictoire avec l'émergence de synergies secteur public-entreprises privées. Enfin, cette analyse n'est pas contradictoire avec la nécessité d'une modernisation de ce service public. Pour cela, les moyens doivent être à la mesure des enjeux. La définition à long terme des orientations et des finalités de la recherche, le financement budgétaire récurrent indépendant des puissances marchandes, une politique de l'emploi dynamique et une structure adaptée basée sur le dialogue, peuvent permettre de faire émerger la richesse créative des personnels. Dans cet esprit, un signe fort serait que le dialogue puisse se nouer entre les organisations syndicales de l'INRA et le nouveau ministre de la recherche. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour pérenniser l'identité publique de l'INRA et instaurer la transparence de son fonctionnement par le dialogue, ce qui a fait défaut ces dernières années.

*Patrimoine culturel  
(tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux –  
restauration – perspectives)*

39. – 26 novembre 1997. – **M. Alain Bocquet** attire l'attention de **Mme le ministre de la culture et de la communication** sur la tour abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux, classée monument histo-

rique dès 1846, le plus insolite monument de l'Europe du Nord. Vestige d'une abbaye bénédictine fondée au XVII<sup>e</sup> siècle, elle constitue une véritable curiosité architecturale par son ornementation exubérante, mélange de piété et de fantaisie, et par sa hauteur impressionnante de 82 mètres. Elle renferme en outre un carillon composé de 48 cloches qui a permis la création d'une école reconnue dans l'art campanaire. Des chutes de pierres, des fissures et des colonnes qui menacent dangereusement de s'effondrer, nécessitent une reprise urgente des travaux de restauration. Unique en son genre, cette tour mériterait une intervention immédiate et une restauration exemplaire.

*Sécurité publique  
(sapeurs-pompiers volontaires – décès en service commandé –  
pensions des veuves et orphelins – concubins)*

40. – 26 novembre 1997. – **M. Jean Auclair** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les prestations accordées aux conjoints des sapeurs-pompiers volontaires décédés en service commandé. En effet, l'article 13 de la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service, précise les conditions dans lesquelles sont calculées et allouées les rentes de réversion et les pensions d'orphelins. Parmi les conditions exigées des conjoints ou des ex-conjoints (décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales) figure notamment la régularité du mariage. Le mariage doit être régulier et avoir été constaté par un acte de mariage, et, de ce fait, le concubinage n'ouvre aucun droit. Il lui demande s'il envisage de faire modifier la réglementation existante ou s'il compte mettre en œuvre des mesures spécifiques pour qu'un conjoint dans cette situation ne se retrouve pas sans revenus à la suite du décès en service commandé de son concubin.

*Postes  
(La Poste – agence postale – création –  
financement – aides de l'Etat – Uchaux)*

41. – 26 novembre 1997. – **M. Thierry Mariani** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie** sur la participation de la commune d'Uchaux (Vaucluse) au financement du service public de la Poste. Alors même que la population de la commune est en nette augmentation et que la création d'une agence postale fut nécessaire, la commune s'est impliquée financièrement afin que puisse aboutir le projet de création. A ce jour, la commune a assumé la totalité de l'investissement des travaux et ne reçoit qu'une aide mensuelle de 1 100 francs au titre de la compensation salariale. La loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la Poste et des télécommunications contient des dispositions lui permettant d'assumer pleinement sa mission de contribution à l'aménagement du territoire ; aussi l'importance de l'implication financière de la commune pour que soit créé et maintenu ce service essentiel semblerait-elle être en contradiction avec la volonté de l'Etat de garantir à tous l'accès à ce service public de proximité. Compte tenu de ces éléments il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures précises qu'il entend prendre afin de venir en aide à la commune d'Uchaux afin qu'elle ne supporte pas la totalité de l'investissement.

*Transports par eau  
(Rhin et Grand Canal d'Alsace – navigation –  
taxation – conséquences)*

42. – 26 novembre 1997. – **M. Gilbert Meyer** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat au budget** sur les conséquences économiques du classement en « eaux internationales » du Rhin et du Grand Canal d'Alsace. Pour être autorisés à naviguer sur ces deux voies fluviales, tous les bateaux doivent battre pavillon. Cela implique, pour leurs propriétaires résidant en France, d'avoir préalablement acquitté soit un droit de francisation, si le bateau est immatriculé en France, soit un droit de passeport, s'il est immatriculé à l'étranger. Lorsqu'il s'agit de bateaux de plaisance, ce droit, perçu par l'administration des douanes, vient s'ajouter à la vignette Voies navigables de France (VNF). Au regard du surcoût généré par cette double taxation, de nombreux plaisanciers préfèrent naviguer avec la seule vignette VNF. Le Centre-Alsace, desservi uniquement par le Rhin et le Grand Canal, est donc déserté par les

bateaux de plaisance français. Les statistiques du port de Colmar confirment d'ailleurs cette tendance. La taxe de francisation constitue donc un obstacle très sérieux au développement du tourisme fluvial en Centre-Alsace. Elle y condamne en outre le développement des activités, très prisées, de location de bateaux qui se conduisent sans permis. Il lui demande par conséquent ce qu'il compte faire pour mettre un terme à cette situation.

*Handicapés  
(enfants – structures d'accueil –  
financement – Loire-Atlantique)*

43. – 24 novembre 1997. – **M. Serge Poignant** attire l'attention de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** sur le financement des places en centres d'accueil familial spécialisé de Loire-Atlantique. La loi de 1992 a organisé la formation des assistantes maternelles et leur recrutement. Il est donc revenu à l'État de constituer des structures d'accueil spécialisées dans le cadre de sa compétence générale en matière d'éducation. Or, par manque de financement, les familles d'enfants handicapés de la Loire-Atlantique rencontrent actuellement des difficultés. L'utilisation de crédits non reconductibles s'est avérée possible en 1995 et 1996 mais n'a pu être renouvelée en 1997 en raison de leur indisponibilité. Le Gouvernement précédent avait débloqué une enveloppe de 2,6 millions de francs pour la rentrée de septembre dernier, ce qui a permis de continuer la prise en charge des enfants déjà scolarisés et de créer une vingtaine de places pour la Loire-Atlantique, sur les 51 places attendues. Il s'était également engagé à débloquer 4,4 millions de francs pour l'année 1998, permettant ainsi l'ouverture de l'ensemble de ces places, mais ce financement n'a malheureusement pas été notifié à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir confirmer les crédits annoncés et les notifier à la DDASS car les inscriptions de jeunes pour la rentrée 1998 débutent pour les familles en janvier et février prochains.

*Voirie  
(rocade L 2 – aménagement – perspectives – Marseille)*

44. – 26 novembre 1997. – Lors de la réunion du 25 juillet dernier qui s'est tenue au ministère en présence du directeur de cabinet du ministre et une délégation d'élus de toutes tendances, de présidents d'association de défense et du comité d'intérêt de quartier (CIQ), le problème de la rocade L 2, autoroute urbaine qui doit relier les autoroutes nord et est de Marseille, a été évoqué, principalement en ce qui concerne son parcours dans le Vallon-de-la-Fourragère. A cet endroit, une bonne partie de l'ouvrage se fera à ciel ouvert, ce qui ne manquera pas de générer des nuisances insupportables de tous types (sonores, visuelles, atmosphériques, etc.). Les habitants du Vallon-de-la-Fourragère et alentours veulent bénéficier du même traitement que ceux de Bois-Luzy ou Montolivet qui sont autant de noyaux villageois qu'il a fallu protéger et où le problème de la couverture de l'ouvrage a été bien compris puisque dans leur traversée la L 2 sera totalement recouverte. **M. Roland Blum** rappelle qu'il est indispensable que pour ce tronçon un effort financier soit fait afin qu'un maximum de couverture protège la population du secteur, d'autant que techniquement la chose est possible. Le délai de réflexion de trois mois demandé par le directeur de cabinet étant aujourd'hui échu, il demande à **M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement** où en est l'avancement de ce dossier.

*Aménagement du territoire  
(zones franches urbaines – délimitation – Strasbourg-Neuhof)*

45. – 26 novembre 1997. – **M. Marc Reymann** attire l'attention de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** sur la délimitation du périmètre de la zone franche de Strasbourg-Neuhof. Suite à cette délimitation comprenant notamment une zone pavillonnaire très dense, un véritable mouvement de révolte s'est traduit par plusieurs manifestations de protestation particulièrement importantes. Les habitants de ces quartiers ne comprennent pas leur incorporation dans cette zone franche qui entraîne pour eux une dévalorisation certaine de leur patrimoine, sans pouvoir attirer commerces et entreprises bénéficiant de mesures fiscales et sociales. Il lui demande s'il est possible de modifier le périmètre de cette zone franche, compte tenu des effets néfastes de l'incorporation de ces pavillons parfaitement injustifiée

dans ce périmètre.

*Marchés publics  
(code des marchés publics – réforme – perspectives)*

46. – 26 novembre 1997. – Le précédent Gouvernement avait engagé une grande concertation avec les professionnels pour engager la nécessaire réforme du code des marchés publics. Cette réforme, réclamée par les professionnels afin de réformer une législation compliquée, lourde et ne correspondant plus aux réalités commerciales, doit avoir notamment pour objectif de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique. En particulier, cette réforme doit concerner la notion de mieux disant, qui doit être clairement déterminée en tenant compte du critère d'entreprise de proximité qui est incontestablement un atout pour la réalisation et le suivi des marchés publics. Enfin, cette réforme permettra d'encourager l'activité dans les petites et moyennes entreprises, en particulier artisanales, qui ont un fort potentiel de création d'emplois en améliorant leur environnement législatif et leurs relations avec l'administration qui sont peu à peu devenues leur plus lourd handicap dans l'exercice de leur activité. Compte tenu de la nécessité et de l'urgence de cette réforme, **M. François Sauvadet** souhaiterait connaître les intentions de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** en la matière ainsi que le calendrier prévisionnel de son projet de loi

*Environnement  
(protection – groupe d'intérêt public – création –  
massif des Calanques)*

47. – 26 novembre 1997. – Depuis plus de deux ans, une large concertation s'est engagée à l'initiative de la mairie de Marseille pour trouver un statut unique de gestion pour le massif des Calanques. Après plusieurs réunions et avec l'accord de son prédécesseur, il a été décidé de créer un groupement d'intérêt public « Protection de la nature ». **M. Teissier** demande à **Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement** de bien vouloir lui indiquer si elle entend ou non confirmer la décision de son prédécesseur.

*Déchets, pollution et nuisances  
(décharges – pneumatiques – réglementation)*

48. – 26 novembre 1997. – **Mme Odette Trupin** souhaite attirer l'attention de **Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement** sur le devenir des pneumatiques usagés. En l'absence de filières de traitement, actuellement, des pneus sont stockés dans des décharges sauvages et ils constituent un réel danger pour l'environnement : pollution inévitable de la nappe phréatique et, en cas d'incendie, pollution sévère de l'air qui nécessiterait l'évacuation des populations avoisinantes. Dans le cas de Cérons, en Gironde, où 60 000 mètres cubes de pneus sont illégalement entreposés, des dommages importants peuvent être causés aux vignobles du sauternais et des graves qui comptent parmi les plus prestigieux du monde. Il s'agit donc de faire appliquer la législation pour supprimer ces risques. Mais les appels en responsabilité qui ont été effectués sont restés sans effet. Elle lui demande quel moyen il est possible d'envisager pour faire appliquer la loi et, sinon, s'il serait possible de prévoir un dispositif spécifique de financement pour l'évacuation sur sites autorisés de ces pneus car le coût de cette opération est hors de portée des petites communes qui de surcroît ne sont pas responsables de ces dégradations.

*Industrie  
(chaussures – emploi et activité)*

49. – 26 novembre 1997. – Les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la société Myrys, spécialisée dans la fabrication de chaussures, dans la Haute-Vallée de l'Aude, conduisent **M. Jean-Paul Dupré** à évoquer la question du devenir de l'industrie textile des cuirs et peaux. Ce domaine d'activité de notre économie, naguère florissant, subit de plein fouet les effets désastreux des délocalisations. Ainsi, par exemple, la chaussure est le deuxième secteur touché par elles. Par voie de conséquence, sur un marché national de 330 millions de paires de chaussures, 250 millions sont importées ! Est-il besoin de rappeler que 10 millions de paires de chaussures importées, représentent la disparition de 2 500 emplois ! Les grandes firmes industrielles mettent à profit l'ouverture de l'espace mondial, pour transférer massivement les

productions exigeant beaucoup de main-d'œuvre vers des pays à bas salaires. Ces pays, que chacun connaît, sont devenus de vastes ateliers travaillant à façon pour des donneurs d'ordres étrangers à la recherche d'une main d'œuvre à bon marché. Absence de législation sur le travail – on tolère même parfois le travail des enfants ! –, absence de protection sociale, sont le lot des travailleurs de ces pays, une situation qui nous interpelle et qui permet aux firmes nationales et internationales d'optimiser leurs profits. Il semble donc plus que jamais indispensable de prendre des mesures visant à contrôler, enrayer et inverser le mouvement de délocalisation. Il conviendrait, notamment dans le secteur particulièrement sensible du textile des cuirs et peaux, de favoriser le maintien d'unités de production nationales. Il demande donc à **M. le secrétaire d'État à l'Industrie** quelles mesures incitatives il envisage de mettre en place.

*Audiovisuel et communication  
(télévision – réception des émissions – Haute-Vienne)*

**50.** – 26 novembre 1997. – **Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont** souhaite attirer l'attention de **Mme la ministre de la culture et de la communication** sur une situation qui pose en toile de fond le problème de l'égalité de nos concitoyens devant le service public et le droit à l'information. A ce jour plus de 3 000 personnes dans le nord de la Haute-Vienne ne peuvent recevoir les émissions de France 3 Limousin et sont reliées à l'antenne Poitou-Charente. TDF a déjà réalisé une étude, et proposé de poser un réémetteur sur un nouveau radar, mais l'entretien de cet équipement serait à la charge des communes qui l'auraient demandé. Le projet paraît intéressant, par son emplacement et son altitude, pour couvrir les secteurs actuellement défavorisés. Cependant les maires des communes concernées contestent qu'une participation financière leur soit demandée, puisque les téléspectateurs payent déjà leur taxe de redevance de l'audiovisuel. Le coût de cette opération représente 300 000 francs d'investissement que ne peuvent et ne veulent payer les communes. Enfin, le 21 juin 1996, le directeur général de France 3 confirmait à M. le sous-préfet de l'arrondissement que la direction nationale de sa chaîne ne comptait plus prendre en charge le fonctionnement de nouveaux émetteurs visant à supprimer les dernières zones d'ombre et que l'effort financier était désormais dirigé vers la diffusion par satellite, et réception par paraboles. Il semble légitime que les élus locaux et les habitants du secteur concerné s'indignent de voir ainsi bafoué le principe d'égalité de droit face à l'information. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir intervenir pour que France 3 assume pleinement sa mission de service public sur tout le territoire national.

*Aménagement du territoire  
(politique d'aménagement du territoire – perspectives – Gers)*

**51.** – 26 novembre 1997. – Le 10 avril dernier, le Gouvernement a organisé à Auch, à grand renfort de médiatisation, un comité interministériel pour l'aménagement du territoire en regroupant une vingtaine de ministres sous la présidence du Premier ministre de l'époque, M. Alain Juppé. Beaucoup d'espoirs ont été suscités pour le département du Gers et les Gersois en particulier, espoir légitime pour un petit département accueillant un tel événement. Beaucoup d'objectifs souvent viraux pour toute la région Midi-Pyrénées étaient en attente de débouchés. Le désenclavement des départements ruraux, une fiscalité plus avantageuse pour ces territoires, la réforme de la PAC, la crise de la viticulture, le problème des services publics en milieux ruraux, le réseau routier, étaient autant de questions qui méritaient des réponses. A l'arrivée, la déception fut unanime. Sur 80 mesures retenues, 70 relevaient de purs effets d'annonces sans moyens nouveaux. Bref, beaucoup d'intentions, mais peu de crédits. Même l'agriculture dans le premier département agricole de France a été oubliée. L'aménagement du territoire se doit d'être une priorité pour le Gouvernement et ne doit pas rester un éternel saupoudrage dans l'urgence. Des engagements forts et à long terme doivent être pris pour que l'aménagement du territoire soit synonyme de solidarité garantissant les mêmes chances de développement pour tous par redistribution des richesses. La coopération intercommunale, la décentralisation, de la déconcentration, les contrats de plan sont autant de pistes à promouvoir. **M. Yvon Montané** demande à **Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement** si un nouveau CIAT, prenant en compte ces besoins, est à l'ordre du jour. Si ce n'est pas le cas, il

lui demande de préciser l'avancement des engagements pris en avril dernier ainsi que les modifications et les orientations à venir en la matière.

*Santé  
(jeunes – contraception –  
maladies sexuellement transmissibles – perspectives)*

**52.** – 26 novembre 1997. – La SOFRES a réalisé du 22 au 31 octobre 1997, à la demande de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), une enquête sur la perception des problèmes de santé par les jeunes de 16 à 18 ans, auprès d'un échantillon représentatif. Le problème de la contraception a été abordé et nous apprenons que 44 % des jeunes reconnaissent ne jamais utiliser de préservatifs, 11 % n'en utiliser que parfois, et 61 % estiment être à l'abri du sida. De la même façon, 31 % des jeunes filles n'utilisent que rarement ou jamais de moyen contraceptif et les utilisatrices de la pilule souhaitent de façon unanime le remboursement des pilules minidosées et microdosées. Tous les indicateurs convergent et montrent que la contraception orale n'est pas aussi accessible et généralisée qu'on pourrait le souhaiter. Les conséquences en sont bien sûr l'augmentation des grossesses précoces et un nombre d'IVG élevé ; 6 % des jeunes filles de 16 à 28 ans disent avoir eu recours à une IVG, 2 % à plusieurs IVG. Face à de tels chiffres, **Mme Sylvie Andrieux** demande à **M. le secrétaire d'État à la santé** les mesures qu'il envisage pour ce qui concerne le remboursement des pilules moins dosées, plus inoffensives et sans effet secondaire pour les jeunes, alors qu'elles ne sont aujourd'hui pas remboursées par la sécurité sociale, et pour une meilleure information sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles.

*Etablissements de santé  
(établissements publics – praticiens – exercice libéral – perspectives)*

**53.** – 26 novembre 1997. – **M. Jean-Paul Bacquet** attire l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé** sur les difficultés de la pratique libérale des médecins dans les établissements publics. Le médecin peut exercer à son compte au sein de l'établissement public 2 ou 3 demi-journées par semaine et disposer de 8 % des lits. De ce fait, l'on juxtapose dans un même endroit deux catégories de patients. D'un côté, le « malade privé » qui a réussi à décrocher un rendez-vous dans les meilleurs délais, mais qui assume seul les honoraires du médecin et qui est persuadé qu'il a droit à des égards différents. De l'autre côté, le « malade public » qui s'imagine qu'on va mieux s'occuper des malades privés que de lui-même. Ce qui finit par créer un malaise. Aussi lui demande-t-il s'il ne serait pas envisageable à terme de faire évoluer le statut des médecins hospitaliers afin qu'ils deviennent, comme leurs confrères anglais, les salariés de leur hôpital à part entière. Il souhaiterait connaître son avis sur cette question.

*Etablissements de santé  
(centres hospitaliers – faisant fonction d'interne – rémunérations)*

**54.** – 26 novembre 1997. – **Mme Nicole Bricq** souhaite attirer l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé** sur la situation des « faisant fonction d'interne », appelés couramment les FFI. Ces derniers, dans de nombreux hôpitaux de la région parisienne et à Meaux en particulier, ont eu recours à la grève pour protester contre leurs conditions de rémunération. En effet, un arrêté ministériel du 3 mars dernier, et publié seulement au mois de juin, a supprimé une indemnité, et, en conséquence, leur rémunération a chuté de 2 000 francs. Les FFI, qui ont fait leur choix semestriel le 1<sup>er</sup> novembre dernier, n'ont pas été informés de ces nouvelles dispositions au préalable mais seulement une fois leurs fonctions prises. En outre, un arrêté du 3 octobre dernier a fixé le montant des gardes des FFI à 379 francs alors que celles des résidents sont payées 461 francs. Une délégation représentant les FFI a été reçue au secrétariat d'État à la santé jeudi 27 novembre. Elle souhaiterait connaître le contenu des négociations et les solutions en vue ainsi que ses intentions en ce qui concerne les FFI et leur avenir dans le cadre global de la réforme hospitalière.





